UC-NRLF
$B 764 166

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ALVMNVS BOOK FVND

SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII

EX LIBRIS

Google

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'ASSASSINAT

DE

FRANÇOIS DE LORRAINE

DUC DE GUISE

18 février 1563

PAR

LE BARON DE RUBLE

MEMBRE DE L'INSTITUT

PARIS

ÉMILE PAUL ET FILS ET GUILLEMIN

Libraires de la Bibliothèque Nationale

28, RUE DES BONS-ENFANTS, 28

1897

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'ASSASSINAT

DE

FRANÇOIS DE LORRAINE

DUC DE GUISE

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'ASSASSINAT

DE

FRANÇOIS DE LORRAINE

DUC DE GUISE

18 février 1563

PAR

LE BARON DE RUBLE

MEMBRE DE L'INSTITUT

PARIS

ÉMILE PAUL ET FILS ET GUILLEMIN

Libraires de la Bibliothèque Nationale

28, RUE DES BONS-ENFANTS, 28

—

1897

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DC112
G85R8

« *Je me fais un devoir de retracer fidèlement cette mort pieuse et sincère d'un grand homme, au terme d'une vie forte et glorieuse, mêlée de bien et de mal, sans que le mal y eut étouffé le bien. Ce puissant et consolant mélange est le caractère des hommes éminents du* XVIe *siècle, catholiques ou protestants, guerriers ou magistrats; et c'est un spectacle bon à offrir dans des temps où le doute et l'affaiblissement moral est la maladie commune, même des bons esprits et des honnêtes gens.* »

(GUIZOT, *Histoire de France*, t. III, p. 303).

Digitized by Google
M307251
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PROLOGUE

François de Lorraine, duc de Guise. — Règne de François II. — Rivalité de Guise et de Coligny. — Troubles de la Réforme. — Massacre de Vassy (1er mars 1562.) — Entrée du duc de Guise à Paris (16 mars.) — Rôle du duc de Guise dans la première partie de la guerre de 1562.

Parmi les questions que les guerres de la Réforme, au XVIe siècle, ont léguées à nos polémiques, il n'en est pas de plus grave que celle de l'assassinat de François de Lorraine, duc de Guise, par Poltrot de Meré. Par qui fut armé le bras de l'assassin? Coligny est-il vraiment coupable d'avoir préparé le crime, d'avoir conseillé, payé et dirigé le criminel? Ce n'est point une simple question de fait, car elle a eu d'immenses conséquences. Après avoir été discutée avec passion, même les armes à la main, pendant la durée du règne de Charles IX, elle a enfanté le plus grand forfait de notre histoire, le massacre de la Saint-Barthélemy.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Qu'était le duc de Guise? Quelle était son importance à la date de la première guerre civile? Quel intérêt le parti réformé pouvait-il avoir à se défaire de lui?

François de Guise était le fils aîné d'un prince lorrain qui, après de graves démêlés avec le chef de sa maison, avait servi en France et avait épousé Antoinette de Bourbon. Né à Bar, le 17 février 1519, il porta d'abord le nom de comte d'Aumale et fit ses premières armes en 1542. Il n'avait que 26 ans quand il reçut, pendant le siège de Boulogne, une blessure au visage qui lui laissa le surnom de Balafré. Duc d'Aumale et pair de France en 1547 [1], il devint gouverneur du Dauphiné et prit part à toutes les campagnes du règne de Henri II. Après le désastre de Saint-Quentin (10 août 1557), il sauva la France par la conquête de Calais, de Thionville et d'Arlon. Jamais prince n'avait été doué de qualités plus brillantes : une bravoure qui entraînait les soldats; un coup d'œil toujours juste sur les champs de bataille; une prudence infaillible; par-dessus tout cet art de commander, propre à fanatiser les hommes, qui est le privilège des grands

1. — Les lettres patentes qui érigent le comté d'Aumale en duché pairie, sont de juillet 1547 (coll. Dupuy, vol. 484.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

capitaines. Son application au travail lui permettait d'étudier les moindres affaires par lui-même, de lire toutes ses lettres et de corriger de sa main toutes les minutes qu'il devait signer[1]. L'ambition, l'orgueil gâtaient ces qualités. Généreux, « magnifique » comme pas un seigneur de France, sa maison était montée comme celle d'un roi[2]; il entretenait une cour nombreuse, une garde, une clientèle de gentilshommes qui l'auraient suivi au bout du monde; ses flatteurs le disaient issu de Charlemagne, et il faisait volontiers étalage de sa prétendue origine impériale; il signait habituellement *François*, prérogative que les princes du sang de France et à plus forte raison les princes étrangers[3] laissaient toujours au roi[4].

L'avènement de François II (10 juillet 1559) porta au comble la faveur et l'autorité du duc de Guise[5]. Oncle de Marie Stuart et tout puissant sur l'esprit du roi, aussi

1. — *Commentaires de Blaise de Monluc,* (édit. de la Soc. de l'Hist. de France, t. II, p. 258.)

2. — Voyez aux *Pièces justificatives* une note sur l'état de sa maison.

3. — Notamment les princes de la maison de Savoie et de Clèves établis en France.

4. — Voyez *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret,* t. II, p. 9, note 3.

5. — Son père était mort le 12 avril 1550 et il avait pris aussitôt le titre de duc de Guise.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

capable, aussi fort que l'enfant couronné était faible et borné, il régna réellement pendant les dix-sept mois que le « petit roy » passa sur le trône. La Réforme avait grandi à la faveur des guerres étrangères, sous François Ier et sous Henri II, et les réformés troublaient déjà le royaume. Le duc de Guise rallia les forces du parti catholique et en devint le chef. Gaspard de Coligny, amiral de France, neveu du connétable de Montmorency, avait embrassé la religion nouvelle. Dès lors commença leur rivalité. Guise et Coligny avaient été longtemps compagnons d'armes. Sous François Ier, sous Henri II [1], ils entretenaient de cordiales relations [2]. L'ambition et la religion les séparèrent [3]. Coligny sentit que le duc de Guise serait toujours hostile aux réformés,

1. — Coligny n'avait que deux ans de plus que le duc de Guise.

2. — On conserve dans le volume 20,461 du fonds français un gros recueil de lettres de Coligny à Guise, originales ou autographes, qui prouvent une assez grande intimité et un parfait accord. Il est à remarquer que Coligny l'appelle toujours *Monseigneur*. — Ces lettres datent de la seconde moitié du règne de Henri II.

3. — Presque tous les historiens du temps attribuent les débuts de l'inimitié de Guise et de Coligny à des reproches que celui-ci aurait adressés à son rival à l'occasion du mariage de Claude de Lorraine avec une des filles de Diane de Poitiers. Voyez *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t, II, p. 50.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et le duc de Guise que Coligny était son adversaire personnel. Les évènements poussèrent les deux rivaux à se faire face, la conjuration d'Amboise, l'assemblée de Fontainebleau, le procès du prince de Condé. Tous deux se montrèrent tels que leurs partisans les attendaient : Guise l'ennemi implacable, Coligny, l'appui de la réforme jusqu'à la mort.

François II mourut le 5 décembre 1560, et le duc de Guise fut précipité du pouvoir. Après une courte retraite, qui donna à Catherine de Médicis le temps de reconnaître qu'elle ne pouvait se passer du chef du parti catholique, François de Lorraine reparut à la cour. Il ne dirigeait plus les affaires du royaume, mais il était l'idole de la majorité des sujets du roi, dont il incarnait les croyances religieuses. Membre du triumvirat catholique avec le connétable et le maréchal Saint-André, il usa modérément de son ascendant. Il laissa la régente se livrer à des expériences, l'édit de juillet 1561, le colloque de Poissy, l'assemblée de Saint-Germain, l'édit de janvier 1562, avec la confiance que son intervention deviendrait indispensable et qu'il reconquerrait le pouvoir en un jour. Les évènements l'aidaient d'eux-mêmes. Favorisés par la reine, qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tremblait devant eux, les réformés mettaient à feu et à sang une partie du royaume. Malheur, dans les provinces où ils étaient les plus forts, en Dauphiné, en Provence, en Languedoc, en Guyenne, en Poitou, malheur aux cathédrales, aux églises paroissiales, aux chapelles, aux pauvres prieurés, à tous les sanctuaires vénérés des fidèles, aux prêtres, aux couvents, aux monastères. Ils étaient pillés, détruits, assassinés, violés. A ces crimes, les exaltés du parti catholique ripostaient par des actes de vengeance aveugle, des meurtres et des massacres. Les passions étaient si ardentes au commencement de 1562, les pillages, les assassinats si nombreux, les rancunes, les haines si vives que la guerre civile devait éclater au premier signal.

A la fin de février 1562, le duc de Guise visita sa mère à Joinville. La vieille duchesse se plaignait des ministres qui évangélisaient ses vassaux. L'un d'eux, Léonard Morel, établi dans une des villes du douaire de Marie Stuart, à Vassy, aux confins du Barrois, était particulièrement signalé comme l'ennemi de la duchesse. Il la désignait dans ses sermons sous le nom de mère des tyrans, et animait les paysans contre elle. Antoinette de Bourbon, fatiguée de ce voisinage,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de ces insultes, de ces excitations hebdomadaires contre les droits seigneuriaux, envoya l'évêque de Châlons, Jérôme de Bourges, à Vassy. L'évêque s'efforça vainement de dissoudre la nouvelle église. Il restait des catholiques en Barrois, mais ils étaient terrifiés par l'insolence du ministre et avaient déserté la lutte. Menacé par les nouveaux croyants, l'évêque fut heureux de prendre la fuite.

Telle était la situation quand, au sortir de Joinville, le dimanche 1er mars 1562, le duc de Guise passa à Vassy. Il était accompagné de sa femme, Anne d'Est, grosse de plusieurs mois, de son frère, le cardinal Louis de Guise, de quelques-uns de ses enfants, dont l'aîné avait à peine onze ans, et des femmes de la duchesse. Un cortège ainsi composé ne témoignait pas d'intentions belliqueuses. Le duc était suivi, il est vrai, de sa compagnie d'ordonnance et de serviteurs qui portaient les armes [1]. Mais il venait de Saverne en Alsace et un prince de ce rang, traversant un pays troublé par les séditions, ne pouvait voyager sans escorte. Malheureusement les gens de sa maison, poussés par ceux de la duchesse, songeaient peut-

1. — Voyez les comptes de la maison de François de Lorraine aux *Pièces justificatives*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

être à tirer une vengeance éclatante des injures de Léonard Morel.

Aussitôt arrivé à Vassy, Guise se rend à la messe. L'église était détruite, mais un pauvre prieuré avait survécu. Le duc entend l'appel d'une cloche et apprend du prieur que la cloche était celle du prêche. Décidé à adresser des représentations au ministre, il lui envoie le fils de son lieutenant, Jacques de la Brosse, avec deux pages allemands. Comment les trois messagers s'acquittèrent-ils de leur mission? C'est un des mystères de cette tragédie. D'après les récits protestants, ils se présentèrent en ennemis, repoussèrent les fidèles les armes à la main et interrompirent le service. D'après les annalistes catholiques ils furent accueillis aux portes du temple par des vociférations insultantes et chassés sans avoir pu présenter leur message. Débordés par le grand nombre, ils tirent l'épée et se mettent en défense. Ils ripostent aux injures par des menaces. Le bruit attire les soldats et les valets du cortège. Les protestants sont refoulés dans le temple. Jacques de la Brosse, d'après les uns, est renversé et foulé aux pieds; d'après les autres accablé de coups et retenu prisonnier dans l'intérieur du prêche. On rapporte à son père, lieutenant de la compagnie,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'il a été massacré sur les marches du portail. Le duc accourt sans armes et sans cuirasse. Déjà les gens d'armes ont entamé le siège du temple. Il s'approche des combattants et tâche de parler aux assiégés. Ceux-ci, grimpés sur un large échafaud le long des murs, accablent les assaillants de pierres et de projectiles. Jacques de la Brosse, le père, est frappé; Guise lui-même, atteint au bras et au visage, se couvre de sang. A la vue de leur chef blessé, les soldats n'écoutent plus ses appels pacifiques. La porte était barricadée; elle vole en éclats, et les arquebusades sifflent dans l'enceinte du prêche. Hommes, femmes, enfants tombent sous les balles. Ceux qui ont échappé s'enfuient, les plus agiles par la toiture, les autres par les fenêtres. Au dehors, les arquebusiers abattent les fuyards sur les toits ou les poursuivent de coups de feu jusques au seuil de leurs maisons.

Au bruit des détonations, la duchesse de Guise avait envoyé prier son mari d'épargner au moins les femmes enceintes. Celui-ci s'employait à faire cesser cette exécution sanglante. Il parvient à rallier ses gens et fait comparaître le ministre. Léonard Morel avait été blessé et emprisonné. « Qui te fait si hardy de séduire

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« ce peuple? — Monsieur, répond le minis-
« tre, je ne suis point séditieux, mais j'ay
« prêché l'Evangile de Jésus-Christ. » La réponse accroit la fureur du prince. « Mort-
« Dieu, dit-il, l'Evangile prêche-t-il sédi-
« tion? Tu es cause de la mort de ces gens.
« Tu seras pendu tout maintenant. Çà, pré-
« vôt, qu'on dresse une potence pour pendre
« ce bouc. » Le ministre, plus mort que vif, balbutie quelques mots de défense; le duc lui fait grâce de la vie et l'envoie aux prisons de Saint-Dizier. Il s'en prend au gouverneur de la ville, Claude Tondeur, un de ces capitaines, indifférents par eux-mêmes, que les tergiversations de la reine laissaient dans l'ignorance de leurs devoirs, et lui reproche d'avoir autorisé l'exercice de la réforme. Tondeur répond que Léonard Morel s'était conformé aux dispositions de l'édit de Poissy. Guise, d'autant plus furieux qu'il avait tort, le qualifie de traître et l'emmène prisonnier. Il écrit à la reine et au roi de Navarre, commande une enquête et ordonne le départ [1].

Le soir même il couche à Eclaron, à une étape de Vassy, et y passe deux jours

1. — Voyez aux *Pièces justificatives* sur les sources historiques de notre récit du massacre de Vassy, une note trop développée pour figurer au bas des pages.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dans l'attente. La province était terrifiée par la sanglante exécution du 1er mars. Le récit du massacre volait de bouche en bouche et s'aggravait, à chaque narrateur, de détails effrayants : le duc de Guise était arrivé avec une armée; la ville avait été détruite et les habitants massacrés jusqu'au dernier. Le duc s'alarmait d'autant plus du retentissement de cette triste journée qu'il ne pouvait, au fond de sa conscience, excuser l'entraînemeut de ses gens. Quelle serait l'impression de la reine et du roi de Navarre? Allait-il échanger sa renommée de grand capitaine pour celle d'un bourreau de femmes et d'enfants?

Sans doute il n'avait rien épargné pour arrêter le carnage. Il n'avait pas ménagé sa personne et s'était lui-même exposé aux coups pour sauver les victimes. Mais cet acte de générosité se perdait dans l'horreur du fait principal. Les meurtriers seuls pouvaient en témoigner. Le désir de dégager sa responsabilité lui dicta plusieurs messages à la reine, au roi de Navarre, à ses collègues du triumvirat. Le même souci le poursuivit dans le reste de sa carrière. Il le montra au parlement de Paris, le 13 avril suivant [1], en

1. — Procès-verbal de la séance du parlement du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

demandant une instruction judiciaire. Il le montra encore à une heure où les hommes ne mentent pas, à l'heure de sa mort : « Je vous prie croire, dit-il aux seigneurs « qui entouraient son chevet, que l'inconvé- « nient advenu à ceux de Vassy est advenu « contre ma volonté; car je n'y allay onc- « ques avecques intention de leur faire « aucune offence. J'ay esté deffendeur, non « aggresseur; et, quand l'ardeur de ceux qui « estoient avec moy, me voyant blessé, leur « fit prendre les armes, je fey tout ce que je « peus pour parer leurs coups et garder que « ce peuple ne receust aucun outrage [1]. »

Le 4 mars, il reprit sa marche à petites journées. Vitry-le-François avait fermé ses portes et les habitants l'attendaient à coups d'arquebuse. Châlons-sur-Marne ouvrait les siennes de si mauvaise grâce que le duc craignit une embuscade. Le 12, il arriva au château de Nanteuil et y reçut la visite du connétable de Montmorency et du maréchal Saint-André. Ces deux seigneurs apportaient d'importantes nouvelles. Le roi était à

13 avril 1562, dans les *Mémoires de Condé*, t. III, p. 276.

1. — Lettre de l'évêque de Riez, au roi, contenant les actions et propos de M. de Guise depuis sa blessure jusques à son trépas (*Mémoires de Condé*, t. IV, p. 258).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Monceaux-en-Brie, à la merci du parti huguenot. Le prince de Condé commandait en maître à Paris. Chargé par la reine d'y faire exécuter l'édit de janvier, il y organisait sa propre domination et se préparait à commencer les hostilités par la surprise de la capitale du royaume. La guerre civile, une guerre de vie et de mort sans merci, s'annonçait presque pour le lendemain. Tandis que le duc de Guise pesait la gravité de ces informations, qui faisaient oublier le massacre de Vassy, il reçut de la reine mère l'ordre « de venir droit en cour sans armes, attendu « que tout estoit en paix [1]. »

Le duc partit le lendemain et entra à Paris le lundi 16 mars, à trois heures de l'après-midi, avec le connétable, le maréchal de Saint-André et une troupe armée de 3.000 hommes. Une foule immense l'attendait à la porte Saint-Denis et le salua de ses acclamations. A mesure qu'il se rapprochait des riches quartiers, l'enthousiasme se traduisait par de plus chaleureux vivats. Jamais roi n'avait reçu telle ovation. Le prince, vêtu de satin blanc, suivant sa coutume, répon-

1. — Nous avons raconté ces faits avec beaucoup plus de détail qu'il ne nous est permis d'en insérer ici, dans *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. IV, p. 113 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dait galamment aux cris du peuple par un salut de son épée. Bourgeois et manants se sentaient à l'abri de la guerre civile et garantis des dangers que le prince de Condé, à l'aide d'une poignée de sectaires, faisait courir à la ville la plus catholique du royaume [1].

La confiance du parti catholique, la politique « ondoyante et diverse » de la reine mère, les soupçons que la faiblesse de cette princesse laissait se développer autour d'elle, consacraient la prépondérance du prince lorrain. Nous avons raconté ailleurs comment il dépassa les espérances de ceux qui le reconnaissaient pour chef [2]. La prise d'Orléans par le prince de Condé (2 avril 1562), les nouvelles et inutiles négociations de Catherine de Médicis sous les murs d'Orléans, la campagne du roi de Navarre sur les bords de la Loire (juillet), le siège et la prise de Bourges (août) et de Rouen (octobre) par l'armée royale, donnèrent au duc de Guise l'occasion de développer ses grandes qualités militaires. Bien que la jalousie du roi de Navarre et du connétable eut réduit son

1. — *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. IV, p. 118.

2. — *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. IV, chap. XVII et suivants.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rôle officiel, François de Lorraine reprit le premier rang dans les circonstances difficiles. Aucun des deux partis n'était trompé par l'effacement de ce prince, et les réformés moins que les autres. S'il ne commandait en chef ni à Bourges ni à Rouen, il dirigeait les opérations. Aussi Condé et Coligny, habitués à le redouter plus qu'un autre, inscrivaient-ils sur leurs manifestes que le roi était prisonnier du duc de Guise et de ses acolytes du triumvirat, qu'il combattaient pour rendre la liberté au jeune monarque et que la guerre civile « estoit la querelle de Monsieur « de Guise [1]. »

1. — Voyez les manifestes du prince de Condé au nom du parti réformé, 8 avril, 25 avril, 19 mai et 24 juin 1562, que nous avons analysés dans le chapitre XVIII et suivants du tome IV de *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*..

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE PREMIER

Condé se met en campagne (7 novembre 1562.) — Bataille de Dreux (15 décembre 1562.) — Le duc de Guise se remet en campagne (26 décembre.) — Dénuement de l'armée royale. — Prise du portereau d'Orléans (6 février 1563.) — Attentat de Poltrot de Méré (18 février.) — Mort du duc de Guise (24 février.) — Obsèques du duc de Guise (19 mars.) — Arrestation de Poltrot de Méré (20 février.) — Premier interrogatoire de Poltrot (21 février.) — Second interrogatoire (27 février.) Cœur de Roy est conduit à Paris (6 mars.) — Troisième interrogatoire de Poltrot (7 mars.) — Poltrot disculpe l'amiral Coligny (15 mars.) — Condamnation de Poltrot (18 mars.) — Derniers interrogatoires et supplice de Poltrot.

Le duc de Guise n'avait encore été que le chef du parti catholique; il était destiné à devenir le plus grand capitaine de l'armée royale.

Depuis le commencement de la guerre civile, le prince de Condé et Coligny concen-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

traient à Orléans les forces éparses de la Réforme, la noblesse calviniste, les secours que les princes allemands avaient promis moyennant finance, les bandes soudoyées par la reine de Navarre, les mécontents, les ennemis du duc de Guise. Le 7 novembre, Condé « se mit aux champs », parut le 24 sous les murs de Paris, terrifia les bourgeois par ses rodomontades sans autre résultat que d'augmenter la haine des Parisiens contre son parti, et, le 10 décembre, reprit la campagne. L'armée royale était commandée par le connétable de Montmorency, et en second, par le maréchal de Saint-André. Le duc de Guise n'exerçait aucune autorité nominale et combattait en volontaire avec sa compagnie. « Les huguenots, dit Castelnau, « prétendoient que c'estoit sa querelle et « qu'il estoit le motif de la guerre, dont il « vouloit oster l'opinion [1]. » Voilà pourquoi il n'avait accepté aucune charge officielle.

Aussitôt que le prince de Condé eut décampé, l'armée royale se mit à sa poursuite et l'atteignit le 19 décembre dans les plaines de Dreux [2].

1. — *Mémoires de Castelnau*, liv. IV, chap. V.
2. — Nous avons raconté ces faits, avec plus détails que nous ne pouvons en donner ici, dans *Jeanne d'Albret et la guerre civile*, t. I. p. 367.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les forces de l'armée protestante s'élevaient à dix ou douze mille hommes, dont un tiers de bonne cavalerie française. L'armée royale était plus nombreuse, mais moins « riche » en noblesse. Le 19 décembre, au lever du jour, les deux partis étaient en présence. Le prince de Condé et l'amiral Coligny, chacun à la tête d'une forte colonne, incertains de l'attaque, entamèrent un mouvement de retraite vers Chateauneuf en Thimerais. Le connétable avait pris position sur un coteau élevé au-dessus d'une plaine étendue que les réformés devaient traverser. Au moment où l'avant-garde ennemie parut devant son front de bataille, il commit la faute de quitter la colline boisée, où la cavalerie huguenote ne pouvait le forcer, et descendit dans la plaine pour lui barrer le passage. Le duc de Guise et le maréchal de Saint-André gardèrent les hauteurs de Nuisement.

Aussitôt que l'avant-garde protestante arrive à portée, le connétable dirige sur elle un feu nourri de 14 pièces d'artillerie et la met en désordre. Il fait alors avancer les 3.000 Suisses et les dispose en carré. Le prince de Condé entre en ligne et lance successivement contre eux les colonnes de sa cavalerie. Trois attaques, vigoureusement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

conduites par les meilleurs capitaines de l'armée protestante, enfoncent le carré. Trois fois les Suisses se rallient et resserrent leurs rangs. Enfin le prince ramasse tous ses cavaliers épars, allemands et français, et fond sur cette infanterie invincible. Les Suisses, rompus sans être mis en fuite, se forment en pelotons et se replient en bon ordre auprès du duc de Guise.

L'amiral charge à l'arme blanche les compagnies du connétable. Montmorency riposte vigoureusement. Son cheval est tué; il en monte un autre. Les réformés faiblissent. Montmorency prend l'offensive et se précipite sur les Allemands. Son fils, Gabriel de Montmorency Montberon, est tué [1]. Il est lui-même blessé d'un coup de pistolet au visage et tombe au milieu des ennemis. Ses troupes, démoralisées par la prise de leur chef, se débandent et s'enfuient. Plusieurs chevau-légers piquèrent jusqu'à Paris et apportèrent au roi la nouvelle de la défaite. La victoire de Coligny était complète à l'aile gauche. Quelques lansquenets du régiment de Mouy s'avancèrent jusqu'à la maison que le duc de Guise avait occupée la veille et se parta-

1. — Le moment de la mort de Montberon est différemment précisé. Nous suivons le récit de Castelnau (*Mémoires*, liv. IV, chap. 5.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gèrent ses bagages et son argenterie. Déjà les capitaines huguenots félicitaient l'amiral de son triomphe. Coligny leur désigna le corps d'armée du duc de Guise, qui n'était pas encore descendu sur le champ de bataille. « Nous nous trompons, dit-il, car « bientôt nous verrons cette grosse nuée « fondre sur nous [1]. »

L'aile droite de l'armée royale était commandée nominalement par le maréchal Saint-André. Le duc de Guise, qui s'était modestement effacé dans la distribution des grands rôles pour ne pas paraître faire la guerre en son nom, et qui savait laisser à d'autres l'honneur du premier rang, sauf à les diriger secrètement, avait gardé ses positions sur le coteau; il avait abrité sa cavalerie dans le village de Blainville, caché son infanterie dans un bois et poussé la précaution jusqu'à faire agenouiller ses gens de pied derrière un pli de terrain. Du haut de son observatoire, il avait assisté au désastre du connétable. Plusieurs capitaines blamaient cet excès de prudence « et l'accusaient jà de « timidité [2]. » Le duc attendait son heure.

1. — *Mémoires de la Noue*, chap. X.

2. — Montaigne, dans un passage admirable, a relaté ces accusations. « Ceulx qui ne favorisen-pas fort la réputation de M. de Guyse mettent volont tiers en avant qu'il ne se peult excuser d'avoir fait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'armée huguenote se dispersait à la poursuite des fuyards et plus d'un hobereau protestant courait après un riche prisonnier catholique. Le duc saisit l'heure de cet éparpillement général. Il fait avancer le maréchal Saint-André et lance les gens de pied sur le front de l'infanterie victorieuse. Les Gascons abordent l'ennemi à l'arme blanche pendant que l'artillerie royale foudroie l'aile droite. L'impétuosité de leur choc, aidée de la déclivité du terrain, repousse les Allemands en désordre. Les Espagnols les attaquent avec leur fermeté habituelle et les empêchent de se reconnaître. Un régiment de 1.200 reîtres, mis en déroute aux premières décharges, dépose les armes et ne reprend ses lignes que pour se retirer derrière le duc de Guise. Condé aperçoit l'ébranlement de ses gens de pied et fait sonner le ralliement de sa cavalerie. Mais les gens d'armes, décimés dans leurs attaques contre les Suis-

alte et temporisé avecques les forces qu'il commandoit, cependant qu'on enfonçoit monsieur le connestable, chef de l'armée, et qu'il valoit mieux se hazarder, prenant l'ennemy par flanc, que, attendant l'advantage de le veoir en queue, souffrir une si lourde perte. Mais, oultre ce que l'issue en témoigna, qui en desbattra sans passion me confessera aysément, à mon advis, que le but et la visée, non seulement d'un capitaine, mais de chaque soldat, doibt regarder la victoire en gros. » (*Essais*, liv. I, chap. XLV.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ses ou dispersés à la poursuite des gentilshommes du connétable, n'entendent pas ou ne veulent pas entendre les ordres du prince. Il ne rassemble qu'une faible troupe de soldats dévoués et entre avec eux au plus fort de la mêlée. Aussitôt les Gascons et les Espagnols, victorieux des Allemands, se retournent contre lui. Il est entouré, et tellement pressé par le grand nombre des assaillants que ses cavaliers ne peuvent le dégager. Il est blessé à la main. Son cheval, frappé d'une arquebusade à l'épaule gauche, s'abat sous le cavalier. Il tombe au milieu des gens d'armes du maréchal Damville et est entraîné loin du champ de bataille.

Le maréchal Saint-André accoste bravement les troupes de Condé. Les soldats de sa compagnie et ceux du prince portaient la casaque blanche et ne différaient les uns des autres que par un liseré vert peu apparent. Le maréchal, victime de sa myopie et poussé par son ardeur, s'avance au milieu des combattants. Entouré de soldats vêtus de blanc, il se croit toujours au milieu des siens et frappe d'estoc et de taille les reîtres qu'il peut joindre. Bientôt reconnu à la richesse de ses armes, il est assailli par des forces supérieures, fait prisonnier et lâchement assassiné à quelques pas du champ de bataille par un de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ses ennemis personnels, Jean de Perdrier de Baubigny [1].

Pendant que le maréchal s'acharnait contre les débris, allemands ou français, du corps d'armée de Condé, Coligny, vainqueur du connétable à l'aile gauche, s'élance au secours du prince aussi rapidement que le permettait la distance. Les Suisses, qui ont pu reformer leurs carrés, l'arrêtent au milieu de sa course. Il les charge deux fois; il s'efforce au moins de s'ouvrir un passage à travers leurs files inébranlables. Les Suisses, appuyés par les gens d'armes de la compagnie du duc de Guise, qui n'avaient pas encore paru sur le champ de bataille, se raidissent contre l'amiral, et lui opposent un front qu'il ne peut entamer. De haut de sa colline, le duc gradue habilement les efforts de ses gens, les retient et les lance en avant suivant les mouvements de l'amiral. Témoin de la prise du maréchal, il met en ligne la réserve de sa compagnie et le reste des vieilles bandes des arquebusiers; il rappelle les soldats de Saint-André, démoralisés par la défaite de leur chef, et descend sur le champ de bataille. Il prend en flanc le corps d'armée de Coli-

1. — Sur les causes et les circonstances de cet assassinat voyez *Jeanne d'Albret et la Guerre civile*, t. I, p. 379.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gny, l'entame à l'aide de sa cavalerie et l'enveloppe d'un feu nourri. L'amiral se retourne contre ce nouvel ennemi. Il fait avancer ses dernières réserves et ramasse par des appels désespérés les reîtres fugitifs dans la plaine. Débordé par le nombre, il est assailli de trois côtés par les Suisses, par la cavalerie de Guise et par les arquebusiers. Déjà la fermeté de ses troupes est ébranlée. Soldats et capitaines hésitent et la résistance s'affaiblit. Dans quelques minutes il sera entouré. Il fait alors sonner la retraite. En vain le duc de Guise l'accable de charges et d'arquebusades. L'amiral recule sans rompre ses rangs jusqu'à la Neuville. La nuit suspend la poursuite. L'amiral se retire en bon ordre et le duc de Guise reste maître du champ de bataille. Après s'être assuré par les courses de ses éclaireurs que la retraite de l'ennemi n'était pas une feinte, il ramène ses troupes en arrière et les fait camper sur la lisière des bois [1].

Le prince de Condé, prisonnier d'un des hommes d'armes du maréchal Damville, avait été remis au duc de Guise, devenu le chef de l'armée catholique, dans un pauvre logis du

1. — Voyez aux *Pièces justificatives* une note bibliographique et un récit inédit de la bataille de Dreux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

village de Blainville, à la ferme de Nuisement. L'entrevue fut froide. Au même moment un gentilhomme apporta la première cornette blanche enlevée aux réformés et le vainqueur la reçut en exaltant la valeur du présent. Les bagages avaient été pillés par les reîtres. Après avoir soupé « assez mai-« grement, » dit de Bèze, on trouva un lit que le duc, avec « toute gracieuseté, » offrit à son prisonnier. Condé le refusa, et, sur de nouvelles instances, le partagea avec son rival. « Mon cousin, dit le duc de Guise, je « vous prie de me dire quelle chère et traic-« tement vous m'eussiez faict si je feusse « tombé prisonnier entre vos mains. » Le prince refusa de répondre. « Mon cousin, « reprit le vainqueur, je vous prie de vous « resjouir et faire bonne chère tant que vous « serez entre mes mains, èsquelles vous « n'aurez aucun mal, et vous promectz que, « si ce n'estoict le debvoir que je doibs au « Roy pour luy rendre compte de ma charge, « je vous délivrerois présentement. » La situation n'était pas sans grandeur. Les deux princes avaient passé trois ans à se poursuivre d'une haine acharnée et reposaient ensemble sur le grabat d'un paysan.

Dès le premier jour de sa défaite, le prince de Condé formula une étrange reven-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dication. Le roi de Navarre, son frère aîné, ayant été lieutenant général du royaume, il se prétendait investi de la même dignité par droit de succession et protestait sérieusement contre sa captivité au milieu de l'armée royale. Malgré cette prétention, la cordialité du duc de Guise, ses égards pour son prisonnier, sa générosité vis-à-vis de quelques gentilshommes protestants qui partageaient la mauvaise fortune de leur chef, amenèrent un peu de détente entre les deux rivaux. Quelques jours après, Condé prouva au vainqueur qu'il n'avait pas de rancune. Le duc avait fait broder trois mandils de velours cramoisi pour le connétable, pour le maréchal Saint-André et pour lui. Le matin de la bataille, il donna le sien avec son meilleur cheval à son écuyer Spagny. Les réformés savaient que leur plus redoutable ennemi porterait sur sa cuirasse un mandil cramoisi. Pendant l'action, un reître courut sur Spagny et le tua d'un coup de pistolet, croyant tuer le duc de Guise. Le duc regretta son cheval autant peut-être que son écuyer. Le prince de Condé s'employa à le lui faire rendre. Le comte de la Rochefoucauld l'avait acheté. Guise en offrit 2.000 écus. La proposition ayant été déclinée, Guise demanda à l'échanger contre le ministre Pérussel, pré-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cheur du prince de Condé, qui avait été fait prisonnier avec son maître. La Rochefoucauld représenta au prince que le ministère de Pérussel lui serait indispensable en prison et refusa d'accepter l'échange. La restitution du cheval fut ajournée jusqu'à la paix [1].

La nouvelle de la victoire de Dreux fut apportée à Paris le dimanche soir, 20 décembre, par le maréchal de camp du duc de Guise, Jean de Beaulieu de Losses. Le 22 décembre, la reine mère donna au prince lorrain la dignité de lieutenant général du roi. C'en était fait de l'équilibre qu'elle avait si péniblement maintenu entre les deux partis depuis le commencement des troubles. Le duc de Guise était le maître de la France [2]. Il vint lui-même à Paris recueillir des ovations. « Il est entré victorieux, écrit Pas-« quier, avec un applaudissement général « de tout le peuple. Jamais prince n'y fut « accueilli de meilleur œil qu'il a esté [3]. »

1. — *Mémoires de Mergey*, édit. Buchon, p. 265.

2. — Coll. du parlement, vol. 556, f. 274. — Journal de 1562 dans la *Revue rétrospective*, t. V, p. 209. Registres municipaux de la ville de Paris publiés par la ville. — *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 194. — Lettres de Pasquier dans les *Œuvres complètes*, t. II, p. 103. — Coll. Brienne, vol. 206, f. 177. — *Mémoires de Tavannes*, coll. Petitot, t. 24, p. 380.

3. — Il est assez piquant qu'un des premiers emplois de son autorité souveraine fut de faire signer au roi la nomination de Jacques de Savoie,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Il inaugura son pouvoir souverain en imposant au roi des lettres de clémence en faveur de tous les séditieux qui déposeraient les armes [1].

Le lendemain de la bataille de Dreux, le duc de Guise prit enfin le commandement de l'armée catholique. La fortune de la guerre comblait l'ambition de ce prince. Le roi de Navarre, qui lui avait barré le chemin de la lieutenance générale, était mort le 18 novembre ; le connétable, victime de son impéritie militaire, était prisonnier des réformés ; le maréchal de Saint-André avait été assassiné. Des chefs du parti catholique il restait seul auprès du roi, seul et avec l'auréole d'une victoire. Il conçut un plan de campagne capable de détourner pour longtemps, peut-être pour toujours, les passions qui avaient soulevé le parti réformé. Il voulait d'abord déloger les huguenots d'Orléans, puis lancer toutes les forces du royaume contre les Anglais campés au Havre et contre leurs alliés en Normandie. Il comptait sur la haine traditionnelle du soldat français pour l'insu-

duc de Nemours, l'amant bien connu à la cour de la duchesse de Guise, comme gouverneur général du Lyonnais (Lettres patentes du 25 décembre 1562 ; copie du temps ; f. fr., vol. 3213, f. 65.)

1. — Une copie de cet acte daté du 24 décembre 1562, est conservée dans la coll. de Brienne, vol. 206, f. 177.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

laire et sur un mouvement national qui aurait étouffé les querelles religieuses [1]. Ce plan fut entamé avec vigueur. Le duc de Guise fit signer au roi un édit d'aliénation des biens de l'Eglise jusqu'à concurrence de 100 mille livres de rente et convoqua pour le 10 mars le ban et l'arrière ban de toutes les milices [2]. L'argent et les troupes allaient abonder à la fois. Quant au siège d'Orléans, l'habile lorrain prétendait le diriger seul, « du bout « de son épée. »

Le 26 décembre, le duc de Guise met l'armée en marche vers Orléans; le 27 il campe à Bouglainval, près Maintenon, le 5 janvier, à Maisons, près Chartres [3], le 8, à Cormainville, près Chateaudun [4]. Le 11, il gagne le pont de Baugency et s'établit fortement sur les deux rives de la Loire [5]. Coligny

1. — *Mémoires de Castelnau,* liv. IV, chap. IX.

2. — L'édit, daté de février 1562 (1563), est conservé en copie aux Archives nationales (Registre Z, f. 359, v.). Le duc de Guise voulut que son frère, le cardinal de Guise, le portât lui-même au parlement pour en presser l'enregistrement (Lettre du roi et de la reine du 9 février 1562 (1563) au parlement; *Mémoires de Condé,* t. IV, p. 237.)

3. — Lettre du duc de Guise au s. d'Humières, de cette date (Orig., f. fr., vol. 3.187, f. 5.)

4. — Lettre du duc de Guise à la dame de Montmorency, du 27 décembre 1562 et du 8 janvier 1563 (Delaborde, *Eléonore de Roye,* p. 153 et 159.)

5. — Lettre du duc de Guise à Gonnor, s. l., 11 janv. 1562 (1563) (Vᵉ de Colbert, vol. 24.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avait conduit l'armée protestante dans les plaines fertiles de Villefranche-sur-Cher. L'approche du duc de Guise le fit décamper. Il se retira à Orléans et y passa les derniers jours de janvier [1]. Le 1er février, laissant à Orléans son frère Dandelot avec une forte garnison, il se dirigea du côté de la Normandie, au devant des secours et des subsides de la reine d'Angleterre.

Les troupes royales [2] étaient bien armées, aguerries par une longue campagne et par de fréquentes marches, enorgueillies de leurs récents triomphes, pleines de confiance dans leur chef, mais elles manquaient de vivres, de vêtements, de chaussures, de toutes les « commodités » qui entretiennent la santé des soldats. Le 20 décembre, avant de quitter le champ de bataille de Dreux, le duc avait demandé à la reine la somme nécessaire à la solde des troupes. L'argent était toujours difficile à obtenir. Au XVIe siècle, le roi trouvait des soldats, des capitaines héroïques, décidés à mourir sur le champ de bataille, même pour une cause qu'ils ne comprenaient

1. — Lettres de Coligny publiées par le comte Delaborde (*Gaspard de Coligny*, t. II, p. 183 et suiv.)

2. — A la date du 20 février 1563, l'armée royale comptait 8.000 hommes de pied et 4.000 cavaliers (Lettres de Chantonay du 20 février; *Mémoires de Condé*, t. II, p. 132.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pas, mais son trésor était toujours vide ; et, le plus souvent, soldats et capitaines étaient obligés de s'armer, de se vêtir, de se nourrir à leurs frais ou aux dépens du bonhomme. Le 25 décembre 1562, le 10 janvier 1563, le duc de Guise adresse au roi de plus pressantes instances [1]. Le 11 janvier, il écrit à Gonnor : « Nos soldats sont tous nuds par ce froid qui « est pire [2]. » Artus de Cossé Gonnor, frère du maréchal de Brissac, chargé de l'intendance des finances, avait ordre de réserver toutes les ressources du royaume au paiement des reîtres et ne pouvait envoyer un écu à l'armée du roi. Aussi, écrit le secrétaire Robertet, « tout le monde y meurt quasi de « faim [3]. » La cassette royale n'était pas mieux fournie que celle de l'armée. « Pour dix escuz, « quand il faut faire un voyage, dit Robertet, « on va les emprunter çà et là [4]. » La République de Venise avait prêté 25 mille écus au

1. — Lettres du duc de Guise à Artus de Cossé Gonnor, du 20 et du 25 décembre 1562 (Orig., Vᵉ de Colbert, vol. 24, f. 196 et 198.) — Autre du 10 janvier 1562 (1563) (Orig. avec p. s. autographe ; Vᵉ de Colbert, vol. 24, f. 21.)

2. — Lettre du duc de Guise à Gonnor, du 11 janvier 1562 (1563) (Orig. Vᵉ de Colbert, vol. 24.)

3. — Lettre de Robertet au duc de Nemours, Chartres, 13 janvier 1562 (1563) (Orig., f. p., vol. 3.180, f. 47.)

4. — Lettre de Robertet au duc de Nemours, Blois, 8 février 1562 (1563) (Autog., f. fr., vol. 3.180, f. 54.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

roi payables en deux traites par des banquiers d'Anvers [1]. La somme fut enlevée en route par un parti protestant, peut-être avec la connivence d'un des officiers du roi [2]. « Nous sommes en une telle panoche, écrit « Robertet, que vous ne sauriez croire [3]. »

Le 17, le duc de Guise renouvelle ses demandes au profit des Suisses, soldats héroïques, mais intéressés. Le 10 janvier, il avait emprunté sur sa propre signature une somme de 6.000 livres. Le 30, il passe une montre au camp de Messas, réduit par économie les gens de pied à 30 enseignes et distribue 100 écus à chaque compagnie. Le 3 février, il écrit triomphalement à Gonnor qu'il n'a plus d'argent, mais que les Suisses ont reçu leur solde [4].

Malgré la misère des troupes, le duc de Guise prend vigoureusement l'offensive. Le

1. — Lettre de Robertet au duc de Nemours, Blois, 12 février 1562 (1563) (Autog., f. fr., vol. 3.180, f. 57).

2. — Correspondance du nonce de Sainte-Croix (*Archives curieuses*, de Cimber et Danjou, 1re série, t. VI, p. 135). Catherine n'était pas sans soupçonner l'officier chargé de la conduite du trésor (*Lettres de Catherine*, t. I, p. 523).

3. — Lettre de Robertet au duc de Nemours, Blois, 19 février 1562 (1563) ; Orig., f. fr., vol. 3.180, f. 59).

4. — Lettres du duc de Guise des 10, 17, 30 janvier et 3 février 1562 (1563). (Orig., Vc de Colbert, vol. 24, f. 21, 37, 55 et 58).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

5 février, il s'établit à Olivet, aux portes d'Orléans, et, le lendemain, à huit heures du matin, avec 1500 arquebuziers, français ou espagnols, et 1.200 corcelets [1], il donne l'assaut au Portereau, faubourg de la rive droite. Les Gascons et les Béarnais de Gramont défendent courageusement leurs retranchements et l'armée royale est repoussée. Guise ramène les troupes sur la brèche. Au moment de donner le signal, il s'aperçoit que les lansquenets huguenots ont dégarni les postes dangereux. Aussitôt il pointe toute son artillerie sur eux. Pris de face et de flanc les lansquenets se troublent et se débandent. Guise lance alors ses soldats, sous le commandement de Philibert de Marcilly de Cypierre, contre les Gascons et les Béarnais. Ceux-ci, voyant leur aile découverte et leur retraite menacée, reculent à leur tour jusqu'à la tête du pont. Le passage est encombré de soldats affolés, de blessés, de femmes et d'enfants, poursuivis l'épée dans les reins par les gens de Cypierre. Quelques radeaux, amarrés sur la rive droite, reçoivent les fugitifs. « Je vis des lanskenettes, dit d'Aubigné, « ne pouvans avoir place au bateau, jetter

1. — Lettre du duc de Guise au maréchal de Montmorency du 7 février 1562 (1563). (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 224).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« leurs enfants dedans et elles se faire traîner « dans l'eau, où plusieurs furent noyées [1]. »

Au milieu de cette foule confuse, les soldats catholiques se faisaient place à grands coups d'épée et allaient franchir la herse avec les fuyards, quand François d'Andelot, peu confiant dans la solidité des Allemands, accourt au bruit du canon. Il avait la fièvre quarte « non au cœur », dit d'Aubigné, et n'avait pu prendre part au premier engagement. Il arrive sur le champ de bataille et voit les défenseurs du Portereau en pleine déroute. Il s'établit dans les tourelles à la tête du pont, ramasse ses gentilshommes : « Que la noblesse me suive, dit-il, car il faut « rechasser les ennemis ou mourir. Ils ne « peuvent venir à nous que par une voye et « non plus que dix hommes de front. Avec « cent des notres, nous en combattrons mille « des leurs. Courage et allons [2]. » La plupart des soldats catholiques s'amusait au pillage du faubourg. Une charge vigoureuse refoule les plus hardis à quelques pas de la porte. D'Andelot relève le pont-levis et concentre le feu de ses arquebusiers sur le pont. Les vainqueurs, décimés à petite distance du haut

1. — Aubigné, *Histoire universelle*, t. II, p. 124; édition de la Société de l'histoire de France.

2. — *Mémoires de La Noue*, chap. XI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des murs et par les meurtrières, battent en retraite vers le faubourg et s'y barricadent de crainte d'un retour offensif.

Les catholiques avaient presque remporté la victoire. Encore quelques instants de lutte au pied des Tourelles et ils prenaient la ville. La facilité du succès surprit les capitaines. Plusieurs avouèrent plus tard à François de La Noue qu'ils avaient été « estonnés « de se voir si soudain victorieux de tant de « gens » et qu'ils n'avaient pas osé profiter de leurs avantages de crainte d'embuscades à la tête du pont [1].

Pendant la durée du combat, le duc de Guise, à cheval dans la grande rue du faubourg, dirigeait lui-même les assaillants. Bientôt reconnu par les assiégés, il devint le point de mire de l'artillerie et se mit à couvert dans une maison. Il fit venir un prisonnier et apprit que d'Andelot avait la fièvre quarte. « Voilà, dit-il, une bonne médecine « pour la guérir [2]. » Après avoir mis ses troupes en lieu sûr, il passa le reste de la journée à visiter les campements, distribuant généreusement de l'argent aux blessés, encourageant les plus braves et leur prédisant la prise de la ville.

1. — *Mémoires de La Noue*, chap. XI.
2. — *Mémoires de Castelnau*, liv. IV, chap. IX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Il attribuait l'insuccès de la journée à la faiblesse de son artillerie. Le lendemain il écrivit à Artus de Cossé Gonnor : « Mon « bonhomme, je me mange les dois de pan- « ser que si j'eusse eu VI canons et pour « en tirer II mille coups, ceste ville estoit à « nous. Ils n'avoient qu'un seul parapet qui « vaille, et ne l'on guarni que de toneaux [1]. » Il se plaignit à la reine et celle-ci commanda à Gonnor d'envoyer « dix canons et toute « leur sequelle », 4.000 boulets, 40 milliers de poudre; « que l'on les fasse voler, s'il est « possible [2]. »

Michel de Castelnau raconte qu'il avait été chargé par le maréchal de Brissac de décider le duc de Guise à lever le siège d'Orléans et à conduire l'armée royale en Normandie. Il arriva le matin de la prise du Portereau et assista au combat. Le maréchal de Brissac, lui dit le duc de Guise, regretterait « de voir « nos gens de pied partir d'icy sans mettre « M. le connétable en liberté et desnicher le

1. — Lettres du duc de Guise à Gonnor et à François de Montmorency du 7 février 1562 (1563) (*Mémoires de Condé*, t. IV, p. 224 et 225). — Les originaux de ces deux lettres sont conservés dans les Vc de Colbert, vol. 24, f. 64, et dans le fonds français, vol. 3.194, f. 10). Montmorency répondit au duc de Guise le 13 février suivant (Copie, f. fr., vol. 3.197, f. 67).

2. — *Lettre de Catherine de Médicis*, t. I, p. 500.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« magazin des Huguenots. » Trois jours après, sur l'insistance de Castelnau, le duc réunit un conseil de guerre et exposa ses plans. Tous les capitaines, même Castelnau, reconnurent à la nécessité de prendre Orléans avant de précipiter les forces royales sur les Anglais en Normandie [1]. Le 9 février, une surprise habile fait tomber aux mains de l'armée catholique le fort des Tourelles, sorte de donjon situé à la tête du pont [2]. Quelques soldats, profitant de la négligence de la garnison, l'escaladèrent presque sans coup férir et s'y établirent si fortement que d'Andelot ne put les déloger [3].

Le duc de Guise occupa les journées suivantes à resserrer le blocus, à augmenter et renforcer son armée, à recevoir et à mettre en batterie la grosse artillerie envoyée par la reine, à creuser autour d'Orléans de profondes tranchées en cas du retour de Coligny, à détourner un bras de la Loire qui protégeait

1. — *Mémoires de Castelnau*, liv. IV, chap. IX. — — Une lettre de François de Montmorency approuve le plan de campagne du duc de Guise (Copie; f. fr., vol. 3.197, f. 67).

2. — M. Collin, inspecteur général des ponts et chaussées, a publié en 1895 dans les *Mémoires de la Société archéol. et hist. de l'Orléanais* une savante étude sur le pont des Tourelles à Orléans, qui aide à comprendre les péripéties du siège.

3. — Lettre de Robertet au duc de Nemours du 13 février 1562 (1563) (Orig., f. fr., vol. 3180, f. 57).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les approches de la ville, à adresser à la reine mère et à Gonnor de nouvelles prières en faveur du bien être des soldats [1], à demander au parlement l'aliénation d'une partie du temporel du clergé [2]. Il fixa l'assaut à la nuit du 18 au 19 février. La chute de la ville paraissait assurée; elle était même escomptée par le Parlement [3] et par la reine mère : « Il y an aura, écrit-elle, qui se repantiron « d'estre parti et conestron qui ne faict pas « bon se mocquer de son roy [4]. » Une catastrophe imprévue, un crime odieux retarda le triomphe du parti catholique.

Le 18 janvier, après avoir inspecté une dernière fois les batteries et les positions de l'armée royale, le duc de Guise attendit au Portereau deux parlementaires que la reine mère avait envoyés au connétable [5].

1. — Le roi venait de contracter à Gênes un emprunt de 25 mille écus (Lettre de Robertet au duc de Nemours, Blois, 12 février 1562 (1563); f. fr., vol. 3.180, f. 57).

2. — Lettres du duc de Guise et du card. de Guise à Gonnor et à la reine, des 12, 13, 16 et 17 février 1562 (1563) (Orig., Vc de Colbert, vol. 24, f. 74, 76, 81 et 87).

3. — Arrêt du parlement contre certains habitants d'Orléans, 13 février 1562 (1563); *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 232.

4. — *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 496 et 509.

5. — Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges, et Henri Clutin d'Oysel avaient été envoyés au con-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ne les voyant pas revenir, il leur fit donner rendez-vous à son logis, au château des Vaslins [1], près d'Olivet, et, à la tombée de la nuit [2], il partit à cheval, sans cuirasse. Il était accompagné d'un officier de finance, Tristan de Rostaing, messager de la reine, d'un page, François Racine de Villegomblain [3], et de quelques serviteurs. La duchesse de Guise, Anne d'Este, envoyée par la reine

nétable à Orléans, le 13 février (Lettre de l'évêque de Riez dans les *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 245).

1. — Il y a doute sur le lieu où habitait le duc de Guise. Les documents du temps, et notamment le récit de la mort de Guise, par Lancelot de Carle, évêque de Riez, disent qu'il habitait le château de Cornay. M. Edouard Fournier, dans les notes qu'il a ajoutées à l'interrogatoire de Poltrot (*Variétés historiques et littéraires*, tom. VIII, p. 17, Collection Elzév.), dit qu'il occupait la maison des Vaslins. M. Baguenault de Puchesse partage la même opinion (article publié dans le *Contemporain*, février et mars 1867). Le château de Cornay, commune de Saint-Cyr-en-Val, est en Sologne, à quatre lieues au sud d'Orléans. La maison des Vaslins, commune de Saint-Hilaire, est plus rapprochée de la ville. Il serait possible que le duc de Guise ait habité Cornay au commencement du siège, et que la nécessité de se rapprocher du camp l'ait décidé à se transporter à la maison des Vaslins. MM. Fournier et Baguenault de Puchesse s'appuient sur une inscription du temps qui existe encore sur le porche d'une maison proche des Vaslins :

Hic prope Guiseus dux vitæ fata peregit.

2. — Vers six heures du soir, écrit le secrétaire Anglais Smith (*Calendars*, 1563, p. 148).

3. — Villegomblain a écrit des *Mémoires* (2 vol. in-12, 1667) mais il n'y parle pas des événements de 1562.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mère pour sauver du pillage les habitants d'Orléans, était arrivée dans la journée au château. Le duc lui expédia en avant un de ses gentilshommes, le s. de Crenay, « celui qui l'accompagnoit et couchoit ordi- « nairement en sa chambre. » Crenay traversa le Loiret en bateau et rencontra sur l'autre rive un jeune homme qu'il put reconnaître, car ce jeune homme était un des familiers de la maison de Guise : Poltrot de Méré. Poltrot lui demanda « quand Mon- « sieur viendroit. » Crenay lui répondit « qu'il estoit bien près. » Poltrot s'en assura en le voyant débarquer, et, sans l'attendre, sauta sur un genet d'Espagne qu'il tenait en bride [1].

La nuit tombait. Le duc de Guise, en pourpoint de bufle, la plume blanche au chapeau, s'engage au pas de son cheval sur le chemin du château, s'entretenant avec Tristan de Rostaing de la pacification si laborieusement poursuivie par la reine mère, quand une détonation retentit au carrefour des deux routes [2]. Le duc est frappé au côté, au-dessous du bras droit, d'un coup de pistolet

1. — Brantome, t. IV, p. 255. — Interrogatoire de Poltrot de Méré (voyez plus loin).

2. — Ce carrefour des deux routes est marqué sur la carte de Cassini.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tiré à la distance de six ou sept pas derrière une haie [1]. « L'on me devoit celle là, dit-il, « mais je crois que ce ne sera rien [2]. » Cependant il perd connaissance, s'affaisse sur l'encolure de son cheval, tâche en vain de se relever et de tirer son épée. « Il luy « sembloit que l'espaule luy estoit emportée « de ce coup. » On le transporte au château des Vaslins; on lui donne des soins. Déjà le héros blessé a repris ses sens et c'est lui qui rend courage à la duchesse et à son fils aîné, le prince de Joinville, qui pleurent en silence au pied de son lit. Il les embrasse tous deux. « Que Dieu, dit-il au jeune prince, « te fasse la grâce de devenir homme de « bien. »

Les chirurgiens de la reine mère, Me Honoré Castellan [3] et Me Vincent, aussitôt appelés, jugèrent que la blessure était sans gravité. La balle (Poltrot avoua plus tard qu'il y en avait trois) avait transpercé le corps du prince, mais « sans toucher aux os

1. — L'assassin observa plus tard que, croyant le duc cuirassé, il avait visé au défaut de la cuirasse, sous le bras (Interr. de Poltrot).

2. — Brantome qui rapporte ces paroles (t. IV, p. 256) faisait partie de l'armée catholique (ibid., p. 259).

3. — Maître Castellan est cité par Brantome comme un des médecins de la reine (t. IX, p. 569).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« ny entrer dedans le coffre[1]. » On « charma » la plaie pour conjurer les sortilèges qui pouvaient y être attachés [2]. La cour partageait les espérances des médecins. Florimond Robertet, secrétaire d'état, écrivit au cardinal de Guise et au duc de Nemours, le 19 et le 20 février, que Castellan et Vincent assuraient que le duc « n'en aura que le mal et qu'il « n'est en aucun danger de mourir. — Si « vous le voyez, ajoute Robertet, vous ne « le trouveriez point changé de visage, ni « de sa constance et de sa résolution accou- « tumée [3]. » Le duc ne se croyait pas gravement atteint. Sébastien de l'Aubespine et d'Oysel, qu'il avait attendus aux portes d'Orléans jusqu'à l'entrée de la nuit, entendirent, en traversant le Loiret, la détonation du pistolet de Poltrot et arrivèrent aux Vaslins quelques instants après l'attentat. Ils entretinrent le prince des négociations de la reine, sans que la blessure enlevât au chef catholique la moindre lueur de sa présence d'esprit.

1. — *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 512.

2. — Lettre de Chantonay du 20 février 1563 (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 133). — Lettre de Smith à la reine d'Angleterre de même date (*Calendars*, 1563, p. 148).

3. — Lettres de Robertet au cardinal de Guise, 19 février 1562 (1563). (Orig. Vc de Colbert, vol. 24, f. 97) et au duc de Nemours, du 20 février (ibid.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le cardinal de Guise, frère cadet du duc, était alors à Paris, en mission auprès du parlement [1]. Il accourut le soir du lundi, 22 février, et constata le bon état du blessé. Cependant la fièvre persistait. Les médecins jugèrent qu'elle était entretenue par un corps étranger, peut-être par une balle, et proposèrent au duc d'élargir et de sonder la blessure. Le duc y consentit avec courage [2]. Ils reconnurent la présence d'un abcès intérieur et essayèrent de le cautériser avec une lame d'argent surchauffée, de crainte de poison [3]. Ils retirèrent deux balles et un morceau de fil de fer qui avait servi à les attacher [4]. Après cette opération, Guise éprouva

1. — Le cardinal de Guise fut informé de la blessure de son frère par une lettre de la reine du 19 février (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 512). — A Chartres il rencontra un courrier qui lui donna de bonnes nouvelles du blessé (Lettres du card. de Guise à Gonnor, *Mémoires de Castelnau*, 1731, t. II, p. 174).

2. — Cette opération, au moins inutile et très douloureuse, écrit l'ambassadeur d'Espagne, fut faite le 22 février, à minuit (Lettre de Chantonay et de son secrétaire, Francès de Alava, à Philippe II; orig. espagnol; Arch. nat., K. 1500, n° 50). — Le secrétaire de l'ambassadeur anglais dit aussi que cette opération était inutile (Smith à la reine, 26 février 1563; *Calendars*, 1563, p. 156).

3. — Lettre de Chantonay au roi d'Espagne du 22 et du 24 février 1563 (Arch. nat. K. 1500, n° 50). — *Mémoires, journaux de Guise* dans la coll. Michaud et Poujoulat, p. 507.

4. — Occurences en France, pièce datée du 26 février (*Calendars*, 1563, p. 162).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

un peu de soulagement. Le samedi, la reine mère était venue le visiter. Elle revint le mardi 23 et se retira sans plus de souci que l'avant-veille [1]. Sur le soir, la fièvre augmenta « avec une sueur froide, non sans quelque « débilitation de l'entendement du blessé. » L'évêque de Riez s'efforça de le ranimer et lui fit prendre un peu de repos. Cependant le mal s'aggravait et le cardinal de Guise s'imposa la triste mission d'avertir son frère. Le duc reçut l'avertissement sans faiblesse et demanda à mettre ordre à sa conscience. Il se confessa, et fit ses derniers adieux à sa femme [2] et à son fils. Il avait retrouvé toute

1. — Lettre du 23 février (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 515). L'évêque de Riez, à l'occasion de cette visite, prête au blessé un long discours de fantaisie (*Mémoires de Condé*, t. IV, p. 249).

2. — Les derniers adieux du duc de Guise à sa femme ont été racontés dans une pièce, que nous avons citée plus haut, par Lancelot de Carle, évêque de Riez. Les diverses éditions de ce récit contiennent des variantes dignes de remarque. Dans la première, le duc fait à la duchesse l'aveu de ses fautes et « fragilitez de jeunesse, » et ajoute : « Je vous prie « m'en vouloir excuser et me les pardonner, *comme « je vous pardonne. Combien que mes offenses « soient beaucoup plus grandes que les vôtres.....* » Ces mots n'étaient pas heureux. Le duc n'ignorait certainement pas que le roi Henri II et le duc de Nemours étaient entrés fort avant dans les bonnes grâces de la duchesse, mais le lui rappeler solennellement avant de mourir! Aussi le récit de l'évêque de Riez fut-il réimprimé avec la suppression des mots que nous avons soulignés. Dans une troisième édition ils furent rétablis, mais on y ajouta ce cor-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sa connaissance et passa la nuit à rappeler les souvenirs de sa vie glorieuse. Une de ses dernières déclarations mérite d'être citée. L'affaire de Vassy avait été appelée au parlement le 12 février et jugée le 13 [1]. « Je vous prie croire que l'inconvénient « advenu à ceux de Vassy est advenu contre « ma volonté, dit-il, car je n'y allay onques « avec intention de leur faire aucune offense. « J'ay esté défendeur, non aggresseur, et « quand l'ardeur de ceulx qui estoient avec « moy, me voyans blessé, leur fit prendre « les armes, je fey tout ce que je peu pour « parer leurs coups et garder que ce peuple « ne receut aucun outrage [2]. »

Le lendemain matin, il dicta son testament [3]. Il voulut être enseveli à Joinville auprès de son père, et demanda que l'écu de Jérusalem, rapporté par Godefroy de

rectif : *sans jamais entrer en aucun soupçon de vous*. Secousse (*Mémoires de Condé*, t. IV, p. 265 et 696), après de Beze, après Le Duchat (*Satyre Menippée*, 1752, t. II, p. 229) relate ces différences de texte.

1. — *Mémoires de Castelnau*, t. I, p. 794. — *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 230, note.

2. — *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 258.

3. — Copie du temps. f. fr., vol. 3176, f. 82. Le testament porte les signatures, en qualité de témoins, de Tristan de Rostaing, de Michel de Vialart, maître des requêtes, et de Saulches de Foissy, maître d'hôtel du testateur. Il est daté du 24 février 1562 (1563).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Bouillon, fut sculpté sur sa tombe avec l'exergue : « Je veulx monstrer ce qui est « venu de Dieu comme venu de Dieu. » Il fit d'amples donations à la duchesse de Guise, désigna son frère, le cardinal de Lorraine [1], comme son exécuteur testamentaire et le pria de favoriser le mariage de son fils aîné avec Catherine d'Albon, unique héritière du maréchal Saint-André [2]. Cependant le blessé s'affaiblissait d'heure en heure. Il entendit la messe et reçut l'extrême-onction des mains du cardinal de Ferrare [3]. Entre dix et onze heures du matin, il rendit le dernier soupir [4].

1. — Le cardinal de Lorraine était alors au concile de Trente.

2. — Pour assurer ce mariage, la dame de Guise, malgré l'opposition de la maréchale de Saint-André, obtint que Catherine d'Albon serait élevée auprès d'elle (Lettre de Chantonay au roi d'Espagne, 22 avril 1563 ; orig. espagnol; Arch. nat., K. 1499, n° 56). M. Clément Simon et M. Tamizey de Larroque viennent de publier sur cette jeune fille, convoitée pour sa fortune par les plus grands seigneurs de son temps, d'intéressantes études dans la *Revue des questions historiques*, janvier 1896, et dans la *Revue de l'Agenais*, mars 1896.

3. — Pièce du temps dans les *Mémoires journaux de Guise*, p. 517.

4. — Dans notre récit nous avons principalement suivi la *Lettre de l'évêque de Riez au Roy, contenant les actions et propos de M. de Guyse depuis sa blessure jusques à son trespas*, récit officiel puisque Lancelot de Carle, évêque de Riez, était le confesseur du duc de Guise et l'assista jusques à sa dernière heure. Ce récit a souvent été réimprimé. Nous avons suivi la version des *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 243.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les regrets de la reine, de la cour et de l'armée furent aussi sincères, aussi unanimes que le méritait la victime [1]. Le roi lui-même « pleura longtemps et tendrement [2]. » « Nous avons fait eune grant perte en cet « homme, » écrit Catherine à sa belle-sœur, Marguerite de France, duchesse de Savoie, la seule personne de la cour de Henri II à qui elle témoignat de la confiance, « car « c'estoit le plus grant cappitayne qui souit « en ce royaume..... [3]. » Florimond Robertet se fait l'interprète des courtisans auprès du duc de Nemours : « Je ne scay par quel « cousté je dois commencer ceste lettre, « estant si affligé que je ne puis respirer. » Et il raconte les regrets des princes et des princesses, l'effarement des secrétaires d'État chargés d'aviser aux affaires du roi. En correspondant fidèle, il n'oublie pas la duchesse de Guise, qu'il savait être plus chère au duc de Nemours que tout le reste de la cour : « C'est « pityé que de veoir ceste pouvre dame, car

1. — Le 18 mars, Pie IV adressa une bulle de condoléance au cardinal de Lorraine (*Annal. Raynaldi*, t. XXI, 1563, n° 53).

2. — Lettre de Barbaro à la république de Venise, 2 mars 1563 (*Despatches of Suriano and Barbaro*, 1891, in-4°). Le roi écrivit à Philippe II une lettre autographe qui est publiée dans le *Musée des Archives*, p. 375.

3. — *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 517.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« jamais on ne vit tel dueil, et a bien besoin « d'estre consollée [1]. » Les capitaines, les gens d'armes, les simples archers de l'armée catholique, beaucoup de vétérans de l'armée protestante, qui avaient fait la guerre sous le règne de Henri II, « plourèrent, dit Bran- « tome, le duc de Guise comme leur père « nourrisson [2]. » Le corps du prince, vêtu avec magnificence, « ganté, les yeux presque « clos », couché sur le lit de damas noir de la reine, fut mis en chapelle ardente et exposé aux regards des soldats [3]. L'armée royale presque entière défila devant le catafalque de son chef. Catherine s'évanouit en lui jetant de l'eau bénite [4]. Le 27 février, en présence des compagnies alignées, enseignes basses, pendant que « les tabourins sonnaient le des- « confort », le corps fut enseveli dans un

1. — Lettre de Robertet au duc de Nemours, Blois, 25 février 1562 (1563). — Dans une autre lettre, 21 mars, Robertet insiste sur la douleur de la duchesse de Guise, qui « n'a que un seul reconfort, c'est de « s'assurer que ses amis se souviendront un jour bien « à propos de venger son injure..... » Ces deux lettres ont été publiées par M. le comte Baguenault de Puchesse dans le *Bulletin de la Soc. arch. et hist. de l'Orléanais*, t. X, n° 152.

2. — Brantome, t. VII, p. 66.

3. — Smith à la reine d'Angleterre, 26 février 1563 (*Calendars*, 1563, p. 156).

4. — Lettre de Barbaro à la république de Venise, 2 mars 1562 *Despatches of Suriano and Barbaro*, 1891.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

coffre de plomb et porté en bateau à Blois [1].

Depuis que la nouvelle de la mort du héros était connue à Paris, les services mortuaires se succédaient dans les églises de la ville. Le 18 mars, le cortège, suivi d'un régiment de Suisses, arriva au faubourg Saint-Michel et fut reçu au monastère des Chartreux [2]. Le 19, les funérailles solennelles [3] furent célébrées à Notre-Dame de Paris avec des honneurs royaux [4]. Le Parlement y assista [5]. La désolation générale, les regrets unanimes des bourgeois et du peuple étaient le plus bel ornement de la cérémonie. « Jamais, écrit l'ambassadeur

1. — Pièce du temps dans les *Mémoires journaux de Guise*, coll. Michaud et Poujoulat, p. 507.

2. — Félibien, *Histoire de Paris*, t. V, p. 393. — Voyez surtout les *Registres de la ville de Paris*, t. V, p. 203.

3. — Les cérémonies des obsèques durèrent jusqu'au lundi suivant, 22 mars.

4. — Les documents sur les obsèques du duc de Guise sont très abondants. Nous signalerons seulement les pièces conservées au département des imprimés de la Bibliothèque nationale (Catalogue, t. I, p. 259), une pièce réimprimée dans les *Archives curieuses* de Cimber et Danjou, t. V, p. 207. un extrait des registres du Parlement (coll. du parlement, vol. 556, f. 55), une autre pièce (f. fr., vol. 4.047, f. 4), un extrait du cérémonial de l'hôtel de ville (f. fr., 18.528, f. 30 v°) et enfin les *Registres des délibérations de la ville de Paris*, t. V, p. 203.

5. — Arrêt du parlement du 3 mars 1562 (1563) (*Mémoires de Condé*, t. IV, p. 279). — Lettre de de Thou du 18 mars. Voyez aux *Pièces justificatives*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« vénitien, corps de roi ni même d'empereur « n'a été accompagné d'autant de grandeur « ni d'autant de démonstration de douleur « universelle [1]. » On remarqua cependant que le maréchal François de Montmorency, fils aîné du connétable et gouverneur de Paris, n'assista pas aux obsèques [2]. Les jours suivants, nouveaux services jusqu'au transport du corps à Joinville. Les prédicateurs de chaque paroisse prononçèrent des sermons, des panégyriques, des oraisons funèbres où s'étalaient largement les prétentions généalogiques de la Maison de Lorraine [3]. « C'est, dit un des panégyristes [4], la fin « d'un prince chrétien; c'est la fin d'un Ro- « land; c'est la fin d'un roy saint Loys, de « la race duquel il est descendu [5]. » A ces éloges venus d'un catholique, un protestant, un ennemi ajoute des traits glorieux : « Il « était le meilleur général de la France,

1. — Lettre de Marc Antoine Barbaro au doge de Venise, 23 mars 1653 (*Despatches of Suriano and Barbaro*, in-4°, 1891).

2. — Lettre de Chantonay au roi d'Espagne 22 avril 1553 (Orig. espagnol; Arch. nat., k. 1499, n° 56).

3. — Voyez Labitte, *Les prédicateurs de la Ligue*, 1866, p. 91.

4. — Pièce publiée dans les *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 270.

5. — Le duc de Guise était fils d'une princesse de la Maison de Bourbon.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« d'autres diront de la chrétienté, car il « avait toutes les qualités qu'on peut désirer « dans un général, un esprit prompt, un « corps inaccessible à la souffrance, un grand « courage, de l'expérience pour conduire « une armée, de la courtoisie pour entretenir « les gens, de l'éloquence pour exprimer sa « pensée, de la générosité pour les satis- « faire [1]. »

Aussitôt après le coup de pistolet de Poltrot de Meré, Tristan de Rostaing, laissant le duc aux mains de ses serviteurs, avait couru après l'assassin. Malgré les ombres de la nuit, il l'aperçut galopant dans la campagne, et l'entendit crier « prenez-le! prenez-le! » après un cavalier imaginaire qu'il feignait de poursuivre [2]. Rostaing, monté sur un petit mulet, ne put l'atteindre et le perdit de vue. D'après une autre version, Rostaing tira l'épée et voulut arrêter le meurtrier; mais celui-ci était bien armé; il fondit sur l'agresseur et d'un coup de revers faillit lui trancher la tête. Le cavalier qui servait de guide au duc de Guise dégagea Rostaing. L'assassin prit la fuite au galop de son cheval et disparut [3].

1. — Smith à la reine d'Angleterre, 26 février 1563 (*Calendars*, 1563, p. 156).
2. — Brantome, t. IV, p. 256.
3. — Pièce datée du 27 février (*Calendars*, 1563,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Poltrot courut toute la nuit, tout le jour et toute la nuit suivante [1], presque sans prendre de nourriture et de repos. Troublé par le forfait qu'il venait de commettre, il ne sut diriger ses pas et perdit son temps et ses forces en détours dans les bois. Le surlendemain du crime, au point du jour, il ne s'était pas éloigné de l'armée royale. Il rencontra un corps de garde suisse et fut hélé par la sentinelle : « Ho! wer da? » Aussitôt il reprit sa course et ne s'arrêta que lorsque son cheval fut épuisé de fatigue. Il descendit aux portes « d'une cense [2]» isolée, entre Olivet et Gergeau [3]. Le roi, par une ordonnance de la veille, avait mis à prix la tête de l'assassin [4]. Le samedi matin, 20 février, arrivèrent à la cense « quatre arque-« buziers, qui estoient sortis comme pluzieurs

p. 162). C'est là que l'un des gens de Rostaing put apercevoir la couleur du manteau du cavalier.

1. — Cette course prodigieuse est expliquée avec détails dans un éloge du duc de Guise. (Coll. Dupuy, vol. 844, f. 94, et f. fr., vol. 17305, f. 1).

2. — *Cense*, ferme louée. C'est l'expression même dont se sert l'assassin.

3. — Premier interrogatoire de Poltrot de Meré. Voyez aux *Pièces justificatives*.

4. — Récit du temps. (*Mémoires journaux de Guise*, coll. Michaud, p. 506), confirmé par tous les historiens. — Lettre de Chantonay du 22 et du 24 février déjà citée. — Cette somme est élevée à 10, 20 et 30 mille écus par certains Mémoires.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« autres en cherche du mal facteur, et deman-
« darent en la maison de ce paysan s'il avoit
« veu ung capitaine après lequel ilz alloient.
« Il respondit que là dedans il avoit ung
« homme qui faisoit repaistre son cheval,
« qui estoit fort las [1]. » D'après Castelnau, le secrétaire du duc de Guise, Le Seurre, conduisait les soldats. Il ne connaissait pas Poltrot, mais, frappé du trouble de l'étranger, il eut des soupçons qu'augmentèrent ses réponses. Aussitôt il le fit arrêter [2].

L'accusé fut conduit au camp le samedi dans la journée, et, sans délai, la duchesse de Guise commanda à Michel de Vialart, maître des requêtes, de l'interroger. Vialart se fit accompagner par Beaulieu de Losses, maréchal de camp, et par un secrétaire du duc. Aux premières questions, Poltrot de Meré repoussa l'accusation et jura qu'il n'était pas coupable. En vain Vialart lui représenta qu'un des laquais de Tristan de Rostaing avait distingué dans l'obscurité la couleur de son saye [3] et le harnais en cuir

1. — Lettre de Chantonay du 23 février 1563. (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 135).

2. — *Mémoires de Castelnau*, liv. IV, chap. x. — D'après une lettre de l'ambassadeur d'Espagne, le prisonnier, réveillé en sursaut, perdit contenance et avoua son crime. (Lettre de Chantonay du 22 et du 24 février 1563, déjà citée).

3. — *Saye*, manteau.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

blanc de son cheval, qu'on l'avait vu le matin accompagner le duc de Guise au Portereau et l'attendre le soir au passage du Loiret, qu'il n'avait pas reparu le soir aux Vaslins, bien qu'il y eut donné rendez-vous aux gens de Castelnau et payé d'avance son souper. L'interrogatoire dura de 8 heures du soir à minuit. Poltrot ne voulut rien confesser. Pressé de questions, impuissant à justifier de l'emploi de son temps depuis l'heure de l'attentat, il promit de dire la verité à la reine [1].

A la première nouvelle du crime, Catherine de Médicis avait montré une émotion, une colère trop vives pour être simulées. « Je suis si faschaye, écrit-elle à son confi-« dent ordinaire, Artus de Cossé Gonnor, « que je nay sé que je vous dois dyre, sinon « qui me coutera tout set que ha le Roy, « mon fils, pour savoyr qui ha fait fayre sete « mechanseté [2]. » Le jour même de l'arrestation de l'assassin, elle arriva au camp avec le cardinal de Bourbon, Jean de Brosses d'Estampes, Sébastien de Luxembourg de Martigues, Ludovic de Gonzague de Nevers, le comte de Gruyères, Prevost de Sansac,

1. — Discours sur l'examen de Poultrot (copie du temps; f. fr., vol. 22429, f. 170), pièce d'autant plus importante qu'elle est écrite dans l'esprit protestant comme on le verra plus loin.

2. — *Lettre de Catherine de Médicis*, t. I, p. 512.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Philibert de Marcilly de Cypierre, Jean de Beaulieu de Losse et Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges. Elle se logea dans la maison de Caubray [1], paroisse d'Olivet, et, le 21 février, en présence des seigneurs qu'elle avait amenés, elle fit comparaître l'accusé. Jean Poltrot, s. de Meré, était âgé de 26 ans. Né en Angoumois, près d'Aubeterre, il avait été page du vicomte d'Aubeterre [2], puis de la reine [3]. Après avoir passé une année en Espagne [4], il revint en France et prit du service dans les compagnies protestantes de Jean de Parthenay Soubise [5] en Lyonnais. Sa bravoure, son énergie, la résolution et le dévouement dont il faisait parade, l'avaient fait employer dans des missions de confiance. Coligny lui

1. — Le souvenir du séjour de la reine à Caubray est conservé par une inscription latine qui a été reproduite dans les notes de l'interrogatoire de Poltrot. (*Variétés historiques et littéraires* de la coll. elzévirienne, t. VIII, p. 18).

2. — François Bouchard, vicomte d'Aubeterre, seigneur de Saint-Martin-de-la-Coudre, en Saintonge, avait pris part, d'après Brantome, à la conjuration d'Amboise et avait été sauvé de la potence par le duc de Guise. (Brantome, t. IV, p. 251).

3. — Lettre de Chantonay du 23 février 1563. (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 134).

4. — *L'Histoire ecclésiastique* dit qu'il en avait gardé le surnom de *l'Espagnolet*. (*Hist. eccles.*, 1882, t. I, p. 527).

5. — Jean de Parthenay Soubise était le beau-père du vicomte d'Aubeterre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

reconnut de l'intelligence et résolut de l'utiliser comme espion [1]. Poltrot se présenta comme Espagnol et vint trouver le duc de Guise au camp de Messas. Il fut bien accueilli et s'attacha à ce seigneur [2]. Il le suivit à Blois, au Portereau, à Cornay, aux Vaslins et ne le quitta plus jusqu'au jour de l'assassinat [3].

Aux premières demandes de la reine, Poltrot de Meré avoua que pendant l'été précédent, à Orléans, Jean de Paz de Feuquières et Brion, capitaines protestants, et surtout Coligny lui avaient conseillé de tuer le duc de Guise, que, au mois de janvier, Coligny l'avait envoyé chercher à Lyon et avait tâché de « luy donner hardiesse pour exécuter « lad. entreprise, » qu'il lui avait donné 20 écus, puis 100 écus pour acheter un cheval « si le sien n'estoit assez bon pour se « sauver après avoir fait le coup, » que, après plusieurs conférences avec l'amiral, avec Théodore de Bèze [4] et le ministre Jean

1. — Réponse de Coligny à l'interrogatoire de Poltrot. (Du Bouchet, *Preuves de l'Histoire de la Maison de Coligny*, p. 522).

2. — Brantome raconte que Poltrot, pour se faire bien venir, se présentait comme un désabusé du culte protestant. (Brantome, t. IV, p. 255).

3. — Premier interrogatoire de Poltrot de Meré.

4. — Il est à remarquer que tous les narrateurs, accusent de Bèze d'avoir encouragé l'assassin. (Smith

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de Lespine [1], malgré ses hésitations, malgré ses refus, il avait été tellement encouragé « à faire la chose la plus belle qui fust « oncques faite » qu'il n'avait pas su résister. Puis il raconta l'exécution du crime, les détails de sa fuite avec une franchise inconsciente qui prêtait à sa parole l'accent de la vérité [2].

Catherine de Médicis lui proposa, moyennant une forte récompense, « d'entreprendre « d'en faire aultant aud. s. admiral. » Poltrot prit la proposition au sérieux et répondit affirmativement. La reine « se print à soubz- « rire, disant qu'il vouldroit bien estre quitte « et eschapper par là [3]. » Vialart dirigeait l'interrogatoire, posait les questions et tirait les conséquences des réponses. Lorsque l'accusé se perdait en divagations inutiles, il le ramenait au point de départ. Ainsi pressé, Poltrot de Meré ajouta que le parti réformé

à la reine Elisabeth, 26 février, *Calendars*, 1563, p. 156; occurrences de France, ibid., p. 162); à plus forte raison les ambassadeurs catholiques, Barbaro, ambassadeur de Venise, et Chantonay, ambassadeur d'Espagne. Voyez plus loin l'indication de leurs dépêches.

1. — Cet autre ministre, que Poltrot de Meré ne nomme pas, est Jean de Lespine, dit Spina (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 517).

2. — Voyez le premier interrogatoire de Poltrot aux *Pièces justificatives*.

3. — Discours sur l'examen de Poultrot déjà cité.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avait des séides résolus à frapper tous les capitaines du parti catholique, les princes, la reine, le roi lui-même. Il désignait notamment un « homme de moïenne taille, aiant « barbe rousse, portant chausses rouges et « ung collet de cuir dechiqueté, » qu'il avait vu à Orléans auprès de l'amiral et qu'il avait retrouvé à Blois au jeu du roi [1].

Catherine fut accablée par ces révélations. L'assassinat du duc de Guise ne se présentait plus comme un forfait isolé ; c'était le premier anneau d'une chaine de crimes qui devait atteindre le roi lui-même. Elle prescrivit des recherches et, sur le signalement décrit par Poltrot, on arrêta « un rousseau » dans la cour du château de Blois [2].

L'interrogatoire s'était fait au logis du duc de Guise. Ni greffier, ni clerc n'avait enregistré les réponses. La séance terminée, la reine commanda à Vialart de rédiger la déposition. Vialart se mit à l'œuvre et, pour fixer ses souvenirs, retourna auprès du prisonnier avec Beaulieu de Losses, le prévost des maréchaux, Dumas, et un autre prévot. Le lendemain Claude de l'Aubespine donna

1. — Déposition de Poltrot de Meré.

2. — Lettre de Catherine du 25 février 1562 (1563) (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 517). — *Lettres de Sainte-Croix*, in-4°, p. 211.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lecture au conseil de la rédaction de Vialart. Plusieurs conseillers prirent la parole et Sébastien de l'Aubespine « feit quelques con- « tradictions. » Toutefois les modifications furent peu importantes. Le lieutenant du prévot de l'hotel et son greffier, Malvaut, portèrent le procès-verbal à Poltrot de Meré qui le signa. Malvaut, qui n'avait pas assisté à l'interrogatoire, le signa aussi et certifia qu'il avait été dressé en présence de la reine et de son conseil.

Le document qui nous raconte une partie de ces faits nouveaux constate que cette procédure était irrégulière, que Vialart appartenait à la maison du duc de Guise, qu'il n'avait aucun mandat pour instruire une affaire criminelle, qu'il s'écoula au moins quelques heures entre les réponses de l'accusé et la rédaction du procès-verbal, et que, en raison de ces vices judiciaires, les premiers aveux de Poltrot pouvaient être frappés de suspicion [1].

Le 23 février, Poltrot de Meré fut conduit à Paris et écroué à la Conciergerie. Il subit un second interrogatoire le 27 février, mais

1. — Discours sur l'examen de Poultrot déjà cité. — Le nonce, Prosper de Sainte-Croix avait su que Poltrot n'avait signé sa déposition que le lendemain (*Lettres de Sainte-Croix*, in-4°, p. 208).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

il ne fit aucune révélation nouvelle. Il confirma seulement sa déposition du 21 précédent et demanda à parler au roi et à la reine. Son insistance, le ton mystérieux avec lequel il annonçait des déclarations importantes, intriguèrent la reine mère. N'osant sans doute conférer avec lui de crainte d'être soupçonnée de lui avoir dicté certaines dénonciations, elle commanda à de Thou de le voir, de l'interroger, de lui arracher son secret. De Thou n'eut pas de peine à pénétrer le mystère. Poltrot de Meré redoutait les tourments de la question, les fureurs du peuple de Paris, la rigueur du supplice qui l'attendait et cherchait à gagner du temps. Il accusa le duc de Guise des désastres de la guerre et prédit de plus grandes calamités. L'Allemagne protestante, disait-il, attend l'heure de fondre sur la France et la mort du duc de Guise sera le signal attendu. Malheur aux capitaines qui ramasseront le bâton de commandement du duc de Guise ; ils auront le même sort que lui. Quant au roi, le dévouement des « associés » est tellement désintéressé qu'ils se résigneront à lui « obéir entièrement, jusques à s'en aller « hors du royaume s'il le leur commande. » En attendant la majorité du roi, ils exigent seulement l'exécution de l'édit de janvier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ces rodomontades étaient débitées avec assurance, mais sur un ton de résignation digne de l'apôtre d'une bonne cause : « Quant à « luy, disait-il, qui n'attend que la mort et « la grâce et miséricorde de Dieu, quand il « ne sera plus en ce monde on cognoistra « qu'il a dit la vérité en tout et partout [1]. »

La gravité des accusations formulées par Poltrot épouvantait les officiers de justice. Le premier président du parlement de Paris, Christophe de Thou, le père du grand historien, catholique ardent, était effrayé de sa responsabilité. Provoquer des révélations qui jetaient à un parti de princes ou de grands dignitaires le plus sanglant des outrages, celui de diriger une bande d'assassins, était une tâche au-dessus de son courage. Aussi ne voulait-il interroger Poltrot de Meré qu'en présence du greffier et seulement à certaines heures, probablement à cause de la présence des conseillers de la chambre criminelle, pour ne pas être accusé de lui avoir suggéré les réponses [2]. Il use d'une autre précaution qui

1. — Seconde déposition de Poltrot de Meré, 27 février 1562 (1563). Voyez aux *Pièces justificatives*.

2. — Lettre de de Thou à la reine, 27 février 1562 (1563). Voyez aux *Pièces justificatives*. La lettre fut confiée à Claude Marcel. (Lettre de Christophe de Thou à la reine, 2 mars 1562 (1563); autographe; f. fr., vol. 6615, f. 8).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

semble puérile : jamais il ne prononce ou n'écrit le nom du coupable. Il le désigne par un vocable indifférent, comme « le person-« nage » ou « le prisonnier ». Le greffier et les autres magistrats montrent la même circonspection.

Le « rousseau » que Poltrot avait dénoncé à la reine comme un des sicaires apostés pour tuer le roi avait été signalé aux prévôts de la cour. On arrêta à Blois un tapissier [1] « de ce poil », nommé Etienne Cueur de Roy, qui avait longtemps servi le connétable et était passé au service de Henri II vers le temps du traité de Cateau-Cambrésis. Conduit à la Conciergerie de Paris le 6 mars, Cueur de Roy fut interrogé le lendemain. Il prouva qu'il était catholique, étranger à toute intrigue et qu'il n'était arrivé à Blois que le jour même de l'assassinat de Guise [2]. Le premier président confronta les deux accusés; ils ne se reconnurent pas [3]. Les dates et l'alibi, dont Cueur de Roy fournissait la preuve, démontraient qu'ils

1. — Sainte-Croix lui donne la qualité de maître de la garde robe du roi. (*Lettres de Sainte-Croix*, in-4°, p. 211).

2. — Interrogatoire de Etienne Cœur de Roy, 7 mars 1562 (1563). Voyez aux *Pièces justificatives*.

3. — Troisième interrogatoire de Poltrot de Meré, 7 mars 1562 (1563). Voyez aux *Pièces justificatives*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

n'avaient pu se rencontrer à Blois. De Thou le fit mettre en liberté [1]. Sa ressemblance avec un prétendu complice de Poltrot était une coïncidence fortuite. Poltrot fut de nouveau pressé de questions. Il confirma pour la seconde fois ses accusations précédentes contre Coligny et contre les autres chefs de la réforme, parla de la nécessité de la paix, des dangers qui menaçaient le royaume et fit grand étalage de confidences qu'il s'engageait à faire, « quand il seroit en liberté », au roi et à la reine.

Les bourgeois et le peuple de Paris, enflammés d'admiration pour le duc de Guise et d'indignation pour le meurtrier, s'étonnaient de la longueur de l'instruction. Aussitôt après le crime, le prévôt des marchands avait lancé une protestation vengeresse « contre le malheureux outrage proditoire- « ment fait à Monseigneur [2]. » L'émotion du peuple augmenta à la nouvelle de la mort du duc, à l'arrivée de l'assassin à la Conciergerie, aux services solennels qui furent célébrés dans toutes les églises en l'honneur de la victime [3]. La populace parisienne faisait

1. — Lettre de de Thou à la reine, 7 mars 1562 (1563). Voyez aux *Pièces justificatives*.

2. — Lettre du prévôt des marchands à la reine, 21 février 1562 (1563); coll. Brienne, vol. 205, f. 317.

3. — L'un de ces services est mentionné dans un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

entendre chaque jour autour de la Conciergerie les plus menaçantes vociférations. Quelques sceptiques, bons juges de la duplicité de Catherine, répandirent le bruit de l'évasion de l'accusé; d'autres racontaient qu'on l'avait égorgé secrètement pour étouffer ses révélations. De Thou s'inquiétait de ces calomnies. « J'ay parlé au geôlier, écrit-il « à la reine, lequel m'a dit qu'il respond sur « sa vie qu'il n'adviendra aucun inconvenient « à la personne du prisonnier. » La santé de ce misérable devint un des soucis du premier président. « Le geôlier m'a dict, ajoute-« t-il, qu'il se porte bien, est sain et dispos[1]. » Poltrot, plein d'illusion, se flattait de prolonger sa détention par des offres de révélation et d'être amnistié à la paix. « Il se « porte mieux que ne faisoit, écrit encore de « Thou, et n'est empiré par la prison. Mais « si luy advenoit quelque chose, comme il « pourrait advenir, je serois en grande « peine[2]. »

L'agitation devint si menaçante que de

arrêt du parlement du 3 mars 1562 (1563). (*Mémoires de Condé*, t. IV, p. 279). Plusieurs autres sont annoncés dans la lettre de de Thou du 6 mars. (Voyez aux *Pièces justificatives*).

1. Lettre de de Thou à la reine, 6 mars 1562 (1563). Voyez aux *Pièces justificatives*.

2. — Lettre de de Thou à la reine, 7 mars 1562 (1563). Voyez aux *Pièces justificatives*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Thou pria la reine d'amener le roi à Paris, « pour obvier à la perte et ruyne de ceste « ville, écrit-il à la reine, que l'on estime « approcher, s'il n'y est promptement se- « couru [1]. » Catherine était en pleine négociation avec le prince de Condé et ne pouvait se déplacer. Cependant les troubles s'aggravaient. Pas de jour qui ne fut marqué par un mouvement dans les rues. Les bourgeois les plus pacifiques s'impatientaient des lenteurs de la justice vis à vis d'un aussi grand coupable. « On crie fort qu'il n'est despeché, « dit de Thou, et que l'on n'en faict prompte « justice. La garde n'en vault rien [2]. » Et le lendemain : « La garde n'en vault pas « beaucoup, comme l'on crye [3]. »

Avant d'autoriser le prononcé de l'arrêt et le supplice, Catherine de Médicis attendait la signature de la paix d'Amboise et la soumission des chefs huguenots. Jusques là la vie de l'assassin, les révélations que l'on pouvait tirer de sa bouche étaient une menace permanente pour les rebelles encore insoumis.

Le premier président n'entrait pas dans

1. — Lettre de de Thou à la reine, 5 mars 1562 (1563) (copie; f. fr., vol. 6621, f. 52).

2. — Lettre de de Thou à la reine, 6 mars 1562 (1563). Voyez aux *Pièces justificatives*.

3. — Lettre de de Thou à la reine, 7 mars 1562 (1563). Voyez aux *Pièces justificatives*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ces considérations. Le 15 mars, il devient plus pressant. D'étranges rumeurs se répandaient dans la ville. « La garde du person-« nage, écrit-il à la reine, ne vault à autre « chose, sinon à faire crier et scandaliser le « peuple jusques à me menacer. » Personnellement mis en cause, le premier président tremble pour lui-même. Il denonce à la reine « les outrages » dont il est abreuvé. On dit, écrit-il, « que l'on le veult garder pour « le faire varrier et desdire. Et si ainsi « estoyt qu'il varriast... je vous laisse à « penser ce que l'on pourra dire[1]. »

Le jour même où de Thou écrivait cette lettre, quelques moments peut-être après qu'il l'eut expédiée, un retour inattendu donnait raison à ses craintes.

L'instruction était terminée. L'assassin avait contesté le crime et révélé les circonstances qui l'avaient accompagné; il avait accusé l'amiral Coligny de lui avoir donné l'idée et les moyens de le commettre; il avait avoué tout ce qu'il savait et peut-être plus encore, puisqu'il avait denoncé un « rous-« seau » qui avait prouvé son innocence par un alibi irréfutable. Deux fois depuis son premier interrogatoire, il avait formellement

1. — Lettre de de Thou à la reine du 15 mars 1562 (1563). Voyez aux *Pièces justificatives*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

confirmé sa déposition, quand, le 15 mars, à la suite d'une visite du premier président de Thou et d'une séance à la chapelle, c'est-à-dire à la chambre de la question, il rétracta ses précédents aveux.

Le 17 mars, deux jours après la rétractation de Poltrot de Meré, peut-être à l'insu du premier président, le greffier du parlement, Jean du Tillet, en informa la reine.

A la royne

Madame, je feroys tort à mon devoir si je vous celloys que, lundy dernier[1], Mons. le premier président et moy cogneusmes que le prisonnier chargé du meurtre de feu Monsieur de Guise a eu coehertion[2] et branle pour se desdire de ce qu'il a confessé devant Vostre Maiesté. C'est ce que la question apporte, laquelle ne peult servir[3], car son crime le rend si responsable que, s'il n'y a aultre tesmoignaige que le sien, ce sera peu.

Madame, je supply le créateur qu'il vous doin et bonne santé et longue vye.

A Paris, le XVII jour de mars 1562[4].

DU TILLET.

1. — *Lundi dernier* était le 15 mars.

2. — *Coehertion*, coercition, terme de pratique judiciaire au XVIe siècle.

3. — Voici comment nous interprétons cette phrase : l'accusé commence à se dédire : c'est ce que la question apporte; mais sa rétractation ne peut servir à rien ; son crime le rend personnellement si responsable que, s'il n'y a pas d'autres témoignages que le sien, on ne peut accuser personne.

4. — Autographe de du Tillet, 17 mars 1562 (1563)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Quels mobiles déterminaient l'accusé à se démentir? D'après les défenseurs de Coligny, Poltrot de Meré n'osa persister dans un faux témoignage qui lui aurait été suggéré, sinon imposé, le lendemain du crime; la vérité lui aurait été arrachée pour la première fois par les rigueurs de la torture. Les accusateurs de Coligny se tiennent dans le vague et la plupart même ignorent ou feignent d'ignorer les variations de Poltrot. Il est certain que la vérité fut peu répandue et que, parmi les contemporains, les seuls initiés aux mystères de la Conciergerie purent la connaître. Seul, Perrenot de Chantonay, représentant de Philippe II, le mieux informé de tous les ambassadeurs étrangers, mais aussi le plus malveillant pour les grands personnages de la cour, présente une explication que nous allons exposer pour la première fois.

La ville de Paris et le gouvernément de l'Isle de France étaient alors administrés par le maréchal François de Montmorency, fils aîné du connétable. Montmorency était catholique, mais il appartenait à la nuance la plus rapprochée du parti réformé[1]. Aussi

(f. fr., vol. 6610, f. 32). On a le droit de s'étonner qu'une nouvelle aussi importante n'ait été transmise à la reine que le 17 mars. Voyez plus loin.

1. — Nous rappellerons seulement ici le fameux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

était-il presque aussi impopulaire à Paris que Coligny lui-même[1]. François de Montmorency, comme tous les seigneurs de sa maison, s'était ligué avec Coligny, son cousin germain, contre l'influence des Lorrains[2]. Depuis la mort du duc de Guise, il avait de nouveaux sujets de haine contre le rival de son père. François II avait dépouillé le connétable de la charge de grand-maître de la maison du roi au profit de l'oncle de Marie Stuart[3]. Le vieux Montmorency se flattait, à la mort de Guise, de faire revenir cette dignité à son fils[4]; mais le premier mot de la reine, après l'attentat de Poltrot, fut d'assurer au prince de Joinville, fils aîné de la victime, toutes les charges de son père[5]. François de Montmorency, frustré

procès des politiques qui faillit lui coûter la vie. Voyez le savant ouvrage de M. Decrue : *Le parti des Politiques*, in-8, 1892.

1. — Lettre de Chantonay du 22 avril 1563. Voyez plus loin.

2. — Voyez *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. II, chap. VI. A la nouvelle de l'assassinat de Guise, il écrivit à la reine une lettre pleine de bons sentiments pour le duc de Guise (21 février 1562 (1563); copie, coll. Brienne, vol. 205, f. 319). Mais on ne peut tirer aucune conséquence des termes d'une lettre officielle.

3. — Marie Stuart était fille de Marie de Lorraine, propre sœur du duc de Guise.

4. — M. Decrue, dans son savant ouvrage sur *Anne de Montmorency*, p. 362, donne des détails.

5. — Lettre de Catherine au Connétable. (*Lettres de*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dans ses espérances, conçut un vif dépit. Il était resté à Paris pendant la guerre civile; on le voit figurer dans une séance du parlement le 5 mars précédent [1]. C'est là que le trouvèrent les graves nouvelles de la fin de février 1563, la mort de Guise, l'échec de ses prétentions à la dignité de grand-maître, les accusations deshonorantes portées contre Coligny, son cousin et son ami. Il conçut alors, d'après l'ambassadeur d'Espagne, un projet romanesque, mais qui n'est pas extraordinaire dans une cour où régnait le machiavélisme des Médicis. Tout puissant à Paris, même à la Conciergerie, en face d'un premier président effrayé de la moindre responsabilité, il s'introduisit en personne ou fit introduire un affidé auprès de Poltrot de Meré et promit de lui sauver la vie, quelque fût l'arrêt du parlement, à la condition qu'il disculperait Coligny, et qu'il persisterait dans sa rétractation « même sur l'échafaud. » Chantonay assure même qu'il signa cette promesse et qu'il la remit, comme

Catherine de Médicis, t. I, p. 513). — Lettre de la même à Saint-Sulpice, ambassadeur en Espagne (ibid., t. II, p. 36). — Chantonay, dans sa lettre du 22 avril 1563, donne d'autres détails. (Arch. nat., K. 1499, n° 56).

1. — Lettre de de Thou à la reine, 5 mars 1562 (1563); copie, f. fr., vol. 6621, f. 52.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

un acte officiel, aux mains de Poltrot[1].

Cette explication paraît avoir été ignorée de tous les contemporains. Elle n'est pas moins acceptable et s'accorde fort bien avec la politique du connétable et particulièrement avec les tendances du maréchal de Montmorency[2]. Comme il n'est pas de feu sans fumée, les habitants de Paris soupçonnaient une intrigue et accusaient le maréchal de la diriger secrètement. L'ancienne impopularité des Montmorency, aiguisée par menées du parti lorrain, s'accrut de la méfiance qu'inspirait le maréchal. Plus d'une fois, en parcourant la ville, il entendit des cris de désapprobation. Appelé par la reine quelques jours après, pendant les négociations du traité d'Amboise, il partit en grand équipage et reçut une « telle conduite » qu'il jura, en passant devant la garde de la porte, de se venger des Parisiens[3].

Le jour même où le greffier du Tillet informe mystérieusement la reine du démenti que Poltrot de Meré inflige à ses propres dépositions, le parlement en corps supplie

1. — Lettre de Chantonay au roi d'Espagne du 22 avril 1563. (Orig. espagnol; Arch. nat., K, 1499, n° 56).

2. — Nous avons exposé ci-dessus qu'il refusa d'assister aux obsèques du duc de Guise.

3. — Lettre de Chantonay du 22 avril 1563 déjà citée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la régente de laisser un libre cours à la justice [1]. De Thou écrit à la reine sans lui parler des variations de l'accusé : « La cryerie « sur ce prisonnier est cent mille foys plus « grande que je ne le pourroys ny dire ni « escripre [2]. Les obsèques du duc de Guise avaient été fixées au 19 mars et le peuple exigeait que le supplice de l'assassin précédât la pompe funèbre. « La présence dudit « corps, écrit le greffier du Tillet à la reine « au nom du parlement, animera si fort ledit « peuple contre le meurtrier, que nous pré- « voyons, par les menaces qu'en a cy-devant « faictes icelluy peuple, qu'il forcera la Con- « ciergerie pour en faire un massacre; et « vous pouvez penser le péril qui sera sur « les autres prisonniers, et après d'une sédi- « tion publique, apportant la ruine de lad. « ville telle ou plus grande que si l'ennemy « la forçoit [3]. »

Les lettres du parlement et du premier président à la reine venaient d'être expédiées au camp de Saint-Mesmin, quand arriva l'ordre de juger et d'exécuter le prisonnier.

1. — *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 308.
2. — Lettre de de Thou à la reine, 17 mars 1562 (1563). Voyez aux *Pièces justificatives*.
3. — Lettre du parlement de Paris, signée du Tillet, 17 mars 1562 (1563). Voyez aux *Pièces justificatives*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'ordre était du 15 mars [1]. A cette date la paix était faite et la reine mère tenait en main depuis trois jours les actes de soumission des chefs du parti réformé. Elle ne connaissait pas encore les variations de Poltrot, mais qu'importaient désormais à sa politique les aveux ou les désaveux de ce misérable. De Thou aurait pu suspendre l'exécution, mais il avait hâte d'en finir. Le fait principal étant mis hors de contestation par les aveux du coupable, l'instruction judiciaire pouvait être close. Le 18 mars, à l'audience du matin, « ledit Jehan Poltrot, soy disant s. de Meré » fut condamné à « estre tenaillé de fer chaud « en quatre endroits de son corps et, apprès, « estre tiré à chevaux jusqu'à ce que mort « naturelle s'en ensuive; ce faict, la teste « dud. Poltrot couppée et mise au bout d'une « lance qui sera plantée devant l'hostel de « ceste ville de Paris; les quatre membres de « son corps mis en quatre potences, qui « seront dressées hors les quatre portes « principales de ceste dite ville et le tronc « de son corps bruslé en ladite place de « Grève [2]. »

1. — Cette lettre de la reine, datée du 15 mars, n'a pu être retrouvée. Nous n'en connaissons l'existence que par la lettre de de Thou du 18 mars. Voyez aux *Pièces justificatives*.

2. — L'arrêt, daté du 18 mars 1562 (1563) est imprimé

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Aussitôt après le prononcé de l'arrêt, le condamné fut soumis à la question extraordinaire « sur le petit traiteau » à l'eau et devant le feu. Interrogé successivement en présence du président Achille de Harlay, de Me Jean Neveu, clerc au greffe criminel, et du premier président, après de longues divagations sur ses relations avec les chefs du parti huguenot, il rétracta expressément les déclarations qu'il avait faites au début de l'instruction, déchargea l'amiral et Théodore de Bèze de l'initiative de l'assassinat et déposa qu'il ne les avait accusés que pour prolonger sa misérable existence. Sommé de révéler le mobile de son crime, il répondit « que ce qu'il avoit fait estoit à cause du « tyran qui persécutoit les enfants de Dieu [1]. » Ainsi l'accusé, renonçant à sa première version, s'en tenait à la seconde, celle qu'il avait produite pour la première fois le 15 mars.

dans les *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 309. La minute officielle de l'arrêt est conservée dans les registres du parlement. (Arch. nat. X² A, 130). L'expédition authentique sur velin, signée du greffier criminel, Malon, est conservée dans le f. fr., vol. 6610, f. 34.

1. — Ces trois interrogatoires sont publiés dans l'*Histoire ecclésiastique*, 1881, t. I, p. 648. On conserve dans les fonds français (vol. 6610, f. 37, 68 et 69) une copie authentique, contresignée Bourdin (procureur général), de ces trois interrogatoires. Cette copie est probablement celle que de Thou adressa à la reine.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'interrogatoire terminé, le premier président et les conseillers assistants se retirèrent et le prisonnier fut remis aux mains du lieutenant criminel, Martin de Bragelonne, assisté de ses greffiers. Poltrot, sentant que sa dernière heure était proche « supplia « qu'on luy baillast patience jusques à « demain afin de penser à plusieurs autres « choses . » Bragelonne, sans tenir compte de sa prière, le fit monter dans un tombereau et le conduisit en place de Grève vers les trois ou quatre heures de l'après-midi [2]. La place était couverte d'une foule immense avide de se repaître des cris de douleur du condamné et de la vue de son supplice [3].

Sur l'échafaud Poltrot de Meré montra une grande fermeté. Son regard assuré défiait la foule et fouillait les rues voisines pour chercher, dit Chantonay, le secours que le maréchal de Montmorency lui avait promis. Un moine l'assistait de ses exhortations. Poltrot lui ferma la bouche en disant qu'il ne serait pas supplicié. Le moine lui représenta

1. — *Histoire ecclésiastique*, 1881, t. I, p. 655.

2. — Pièce du temps dans les *Archives curieuses pour servir à l'histoire de France* de Cimber et Danjou, t. V, p. 213.

3. — Lettre de l'ambassadeur vénitien du 23 mars 1563. (*Despatches of Suriano and Barbaro*, in-4°, 1891, curieux recueil imprimé en Angleterre par les soins de M. Layard pour *the huguenot Society*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'il était environné de gens armés chargés de prêter main-forte à la justice et de l'égorger sur place plutôt que de le laisser échapper. Poltrot hésita, demanda un moment de répit et dénonça, comme instigateurs du crime, « Soubise et quelques autres [1]. » Déshabillé et garrotté au poteau, il fut tenaillé aux quatre membres avec un fer rouge, puis lié par les pieds et les mains à des cordes tirées par quatre chevaux. Mais en vain les chevaux furent excités « pour son « plus grand tourment. » Ils ne purent le démembrer. « Dans sa torture, il supplia « qu'on s'arrêtat, parce que, pour soulager « sa conscience, il voulait révéler de grands « secrets. » Ici, l'ambassadeur vénitien, Barbaro, place un récit d'une importance capitale [2]. Dans une longue narration apologétique, dit-il, Poltrot raconta « l'assassinat « du commencement à la fin. Si je voulais « en redire tous les détails, cela serait trop « long. Mais le résumé est qu'il y a presque « une année que cet acte a été projeté, et « que il (Poltrot) s'est offert à M. de Sou-

1. — Lettre de Chantonay au roi d'Espagne du 22 avril 1563. (Orig. espagnol; Arch. nat., K, 1499, n° 56). Chantonay ne désigne que Soubise et ne nomme pas Coligny.

2. — Lettre de Barbaro au doge de Venise du 23 mars 1563. (*Despatches of Suriano and Barbaro*, in-4°, 1891).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« bise pour l'exécuter; lequel en a écrit à « M. de Chastillon; que, à ce moment Chas- « tillon ne paraissait pas disposé à approuver « cette scélératesse; mais que, depuis la « rupture du camp (la défaite de Dreux), il « avait écrit à Soubise pour lui demander « de lui envoyer l'homme qui s'était offert « pour commettre cet acte. Il y alla et le « remplit d'espérance, et, ayant reçu de « l'argent, des armes et des chevaux, il vint « s'établir dans le camp du roi, prétendant « être mal satisfait de ceux de l'autre parti; « et ainsi il commit l'assassinat [1]. » Ce récit terminé, les bourreaux remirent les chevaux en mouvement. Le condamné demanda grâce encore une fois « parce qu'il voulait dire des « choses d'une plus grande importance, « c'est-à-dire qu'il fallait faire entendre à la « reine qu'elle ait à se bien garder, ainsi « que ses fils, parce qu'il y avait des complots « formés contre eux. Ces révélations furent « mises publiquement en écrit par les offi- « ciers de justice qui étaient présents. Pour « finir la tragédie, les chevaux furent de « nouveau excités; mais comme ils ne purent « lui arracher les membres, il fut ainsi tor-

1. — Il est à remarquer que ces détails s'accordent avec ceux que Poltrot de Meré avait révélés dans son premier interrogatoire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« turé pendant quelque temps. Il vivait « encore quand le bourreau, à coups de « hache, lui détacha les membres, don- « nant ainsi plus de facilité aux chevaux « pour l'achever. Toute la population, pré- « sente à ce spectacle, fit de si grandes « démonstrations de ressentiment de la « mort du duc qu'il est impossible de les « décrire. »

Le registre du conseil du parlement, beaucoup plus sommaire, confirme le récit de Barbaro. Arrivé sur la place de Grève, porte le registre, Poltrot de Meré « deschargea, « en parlant au peuple, ceux qu'il avoit « chargez. » Sans doute le misérable attendait le secours que le maréchal de Montmorency lui avait promis jusques au pied de l'échafaud. « Mais, ayant senti le premier « traict des chevaux, [il] dit que, avant « que mourir, il vouloit dire toute la vérité, « et, devant aucuns capitaines, chargea « les auteurs qu'il avoit premièrement nom- « més et en nomma d'autres qu'il avoit « excusés [1]. » Le grand historien du XVIe siècle, Jacques-Auguste de Thou, était alors enfant [2]; mais il avait pu recueillir de

1. — Registre du conseil du parlement; Arch. nat., X1A, 1604, f. 618 v°.

2. — Jacques Auguste de Thou était né en 1553.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la bouche de son père [1] des révélations importantes. Voici comment il raconte les derniers moments de Poltrot : « Il parut « effrayé et comme hors de lui-même et ne « sachant ce qu'il disait par l'appréhension « du supplice ; il déchargea l'amiral, puis le « chargea de nouveau dans le temps qu'on « l'exécutoit, de mesme que d'Andelot, son « frère. Après avoir soutenu de longs inter- « rogatoires et d'affreux tourments, il « expira [2]. »

Il est inutile de signaler la gravité du récit de l'ambassadeur vénitien. Marc-Antoine Barbaro était catholique, mais il ne se montre jamais, dans sa correspondance, particulièrement hostile à Coligny [3]. Son témoignage des aveux et du supplice de Poltrot est d'autant plus important que le procès-verbal officiel, relevé par les greffiers de Bragelone, est perdu [4]. Et cependant cette pièce a existé ; elle a été envoyée par de

1. — Christophe de Thou ne mourut que le 1er novembre 1582.

2. — *Hist. universelle*, liv. XXIV.

3. — Barbaro, à la suite de sa mission en France, écrivit un rapport général qui a été publié dans les *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. II, p. 1.

4. — Ce procès-verbal devrait se retrouver dans le registre de la Tournelle. Mais le volume de cette date a disparu. Par qui a-t-il été enlevé, probablement par celui qui a fait disparaître le procès-verbal.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Thou à la régente. « Tout ce qu'il (Poltrot) « a dit, tant à la question à la chapelle que « au supplice, écrit de Thou à la reine, jus- « qu'au dernier soupir, a esté fidèlement mis « par escrit. On vous en pourroit escripre « en diverses sortes, mais je vous supplie « n'en vouloir croire autre chose que ce que « vous en verrez par escript[1]. » Le procès-verbal était entre les mains de la duchesse de Guise lorsqu'elle fut sommée par le conseil du roi d'énumérer les pièces qu'elle entendait produire dans son instance contre Coligny[2] : « ..... le procès-verbal de la « question et des confessions par luy (Pol- « trot) faites en icelle depuis l'arrêt contre « luy donné, autres confessions faites par « led. Poltrot après lad. question devant le « premier président et plusieurs conseillers « d'icelle court, *les procès-verbaux de ses con- « fessions faites au supplice*.....[3] ». Le procès-verbal existait encore en 1566, après la réconciliation que, à l'assemblée de Moulins, le roi avait imposée aux Guises et aux Coligny[4]. Il fut probablement enlevé des archives du Parlement en vertu d'une commission du

1. — Lettre de de Thou à la reine du 18 mars. Voyez *Pièces justificatives*.
2. — Voyez le chapitre suivant.
3. — F. fr., vol. 6,610, f. 141.
4. — Voyez le chapitre suivant.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

roi, datée du 16 juillet 1566, adressée à Me Nicolas Halle, s. du Marais, notaire et secrétaire du roi, laquelle portait ordre de se transporter au greffe et de se faire « exhiber les arrets, sentences, jugemens, « informations et procédures..... pour le « faict de la religion et desd. troubles, pour « estre, lesd. arrets et jugemens, rayez, « trassez, effacez sur lesd. registres..... « Et, quant aux dictons, informations et « procédures, estre par vous mises et res- « serrées en un coffre à part pour estre « envoyées par devers nous[1]. »

1. — Coll. Brienne, vol. 206, f. 252.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE SECOND

Le premier président de Thou. — Le duc d'Aumale envoie la déposition de Poltrot au camp de l'amiral (22 février 1563). — Réponse de Coligny (12 mars). — Le duc d'Aumale demande justice de l'assassinat (fin avril). — Seconde apologie de Coligny (5 mai). — Requête de la duchesse de Guise à Meulan (26 septembre). — Assassinat de Charry (31 décembre 1563). — Arrêt du conseil privé qui évoque l'affaire de Coligny et renvoie le jugement à trois ans (5 janvier 1564). — Départ de la cour pour le voyage en France (24 janvier 1564). — Echauffourée du 8 janvier 1565 à Paris. — Catherine résolue à régler la querelle des Guises. — Arrivée de la cour à Moulins (22 décembre 1565). — Première séance du conseil (12 janvier 1566). — Arrêt qui clôt l'instruction (17 janvier). — Arrêt du conseil qui renvoie Coligny des fins de la plainte (29 janvier). — Réconciliation apparente des Guises et des Coligny. — Henri de Lorraine, duc de Guise, en Hongrie. — Seconde et troisième guerre civile. —

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Coligny revient à la cour (12 septembre 1571). — Coligny pousse le roi à envahir les Flandres. — Haine des Guises pour Coligny. — Arrêts du conseil relativement à la réconciliation des deux maisons (27 mars et 1er mai 1572). — Le duc de Guise se soumet à l'arrêt de Moulins (12 mai).

On s'étonne de l'attitude du premier président, Christophe de Thou, dans l'instruction de l'assassinat du duc de Guise. Ce magistrat, qui porte un grand nom, un nom plus illustre par le génie du fils[1] que par l'indépendance du père, appartenait au parti catholique. En 1560, dans le procès du prince de Condé[2], il avait montré de la servilité aux Guises. En 1563, il cherche à accabler Coligny. Récapitulons ses actes.

Le 27 février, il reçoit Poltrot de Meré à la Conciergerie. Les interrogatoires se multiplient, mais toujours en présence du greffier. De ce chef on ne peut l'accuser que de timidité.

Le 15 mars, Poltrot se rétracte. De Thou écrit à la reine que l'accusé maintient ses

1. — Jacques-Auguste de Thou, le plus grand des historiens français s'il eut écrit dans sa langue, était le troisième fils du premier président Christophe de Thou.

2. — Novembre 1560. Voyez *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. II, chap. x.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dépositions précédentes; mais il suppose qu'il « peut varrier et desdire. » Nous admettons, pour l'honneur du premier président, que sa lettre a été expédiée avant la séance de torture.

Le 17 mars, le greffier du Tillet informe la reine des « variations » de Poltrot. Le même jour, de Thou écrit à la reine et ne lui en dit pas un mot.

Le 18 mars, le meurtrier est condamné à mort. Au sortir de la chambre criminelle, il est soumis à la question; il subit successivement trois interrogatoires et trois fois il désavoue les accusations qu'il a fait peser sur Coligny. Cependant de Thou assure à la reine, que, devant le parlement, Poltrot a « confessé le cas et que tout ce qu'il « avoit dit tant en la présence de Vostre « Magesté que par devant moy estoit véri- « table [1]. » Il oublie les quatre démentis que Poltrot, du 15 au 18 mars, s'est infligés à lui-même.

L'alternative se pose : ou les rétractations de Poltrot de Meré sont un mensonge inventé par le parti huguenot pour blanchir Coligny et de Bèze; ou de Thou a essayé de les dissimuler à la reine. La première conjecture

1. — Toutes ces lettres de de Thou sont publiées aux *Pièces justificatives*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pouvait se soutenir autrefois puisque les trois dépositions du 18 mars ne sont connues que par l'*Histoire ecclésiastique* et que l'on pouvait soupçonner l'auteur de les avoir inventées ou gravement falsifiées au profit de la mémoire de ses chefs. Aujourd'hui il n'en est plus de même. Les dernières versions de Poltrot de Meré ou du moins le fait principal qu'elles contiennent, la décharge de Coligny, sont certifiées par des documents que nous avons mis au jour pour la première fois, la lettre de du Tillet du 15 mars, les dépêches détaillées de Barbaro (23 mars) et de Chantonay (22 avril), citées plus haut. Reste la seconde conjecture : de Thou voulait-il cacher la vérité à la reine pour rendre plus certaine la culpabilité de Coligny. C'est la seule explication de sa conduite.

Il est plus difficile de juger le rôle des chefs protestants dans l'instigation du crime[1]. Nous ne parlerons ni de Brion, ni de Feuquières, ni de Soubise[2], ni de Théodore de

1. — Nous ne mentionnons que pour mémoire un article, très ingénieux mais sans fondement, de M. Marcks (*Bulletin de la Soc. du Prot. français*, 1891, p. 144) aux termes duquel ce serait peut-être Catherine de Médicis qui aurait armé le bras de l'assassin. Cependant une note de l'ambassadeur d'Angleterre rapporte que ce bruit courait dans le camp des réformés. (*Calendars*, 1563, p. 162).

2. — Soubise, dans ses *Mémoires*, repousse l'accusation en termes vraisemblables et donne des détails

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Bèze[1], personnages secondaires. L'intérêt ne se porte que sur l'amiral Coligny.

D'après l'ambassadeur d'Espagne, le duc de Guise et soixante seigneurs ou magistrats avaient été condamnés à mort, l'année précédente, dans une assemblée de sectaires tenue à Heidelberg au palais de l'électeur palatin. Seul, le duc de Wurtemberg se serait élevé contre cette fanfaronnade criminelle[2]. Que cet arrêt ait été rendu; rien n'est plus incertain. Mais que le bruit s'en soit répandu dans les rangs du parti, rien n'est plus vraisemblable. Les grandes commotions politiques ou religieuses donnent toujours naissance à de sombres rumeurs, souvent sans fondement, qui prédisent des catastrophes ou des forfaits. Barbaro raconte que le prince de Condé avait prié son frère, le cardinal de Bourbon, d'inviter le duc de Guise à se tenir sur ses gardes, et, le jour même de l'assassinat, arriva de Guyenne une lettre de Blaise de Monluc qui portait les

sur les antécédents de Poltrot. (*Mémoires de Soubise*, publiés par M. Bonnet, 1870, p. 70).

1. — Théodore de Bèze est le plus incriminé de tous (lettre de l'ambassadeur d'Angleterre citée dans l'avant-dernière note; — lettre de Barbaro du 2 mars; — lettre de Chantonay du 2 mars. — Nous avons cité ces documents plus haut).

2. — Lettre de Chantonay au roi d'Espagne, 22 avril 1563 (orig. espagnol; Arch. nat., K. 1499, n° 56).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mêmes avertissements. Le duc de Guise ne put la lire qu'en revenant du Portereau[1]. Ici se place une coïncidence qui donnerait à penser que Condé était informé de la date du crime. Après avoir mis sa conscience en repos par ses avis, il aurait pris ses mesures pour profiter de la mort de son rival. Le 18 au soir, déguisé en paysan, il tenta une évasion. Déjà il avait passé devant le front du premier et du second corps de garde, quand il fut reconnu au troisième. Montmorency-Damville, son gardien, fit exécuter les complices du prisonnier, et la reine le transféra du château d'Onzain au château d'Amboise[2].

Le 12 et le 13 février, le parlement de Paris avait déchargé le duc de Guise de toute responsabilité dans le massacre de Vassy[3]. Cet arrêt porta au comble l'irritation du parti réformé. Est-ce dans un mouvement de colère que les meneurs résolurent de se faire justice eux-mêmes? Poltrot de Meré n'était pas à Orléans, mais, à la courte

1. — Lettre de Barbaro du 2 mars 1563, citée plus haut. — Lettre de Chantonay du 2 mars (id.).

2. — Lettre de Chantonay du 22 et du 24 février 1563 au roi d'Espagne (orig. espagnol; Arch. nat., K. 1500, n° 50). Voyez *Jeanne d'Albret et la guerre civile*, t. I, p. 389.

3. — Ces arrêts sont imprimés dans les *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 230.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

distance où il se trouvait, il était facile à ses chefs de lui envoyer un message.

On a lu le récit de l'assassinat et l'analyse des aveux de l'assassin. Le 21, le 27 février et le 7 mars, il accuse Coligny de lui avoir conseillé le crime. Le 15 et le 18 mars, il rétracte ses dépositions. Le 18, à l'heure du supplice, il renouvelle ses premiers aveux.

Quelles conclusions peut-on tirer de ces variations?

L'imputation portée par Poltrot de Meré contre Coligny ne supporterait pas la discussion si elle ne reposait que sur le témoignage de l'assassin. Outre l'indignité du témoin, son inconstance enlève tout crédit à sa parole. D'ailleurs quelle confiance accorder à des déclarations arrachées par la crainte d'être égorgé sur place, par la torture, par les affres du supplice. La question semble donc absolument indécise, mais l'amiral se défendit mal, presque en coupable. Oubliant l'adage *Is fecit cui profecit*, il crut s'abaisser en discutant des allégations moins invraisemblables qu'il ne semblait le croire. Condamné par les apparences, il chercha des circonstances atténuantes en inventant des complots dirigés contre sa vie par les chefs du parti catholique. Il se trahit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

par son attitude; ainsi il montra une joie au moins déplacée et applaudit à l'assassinat comme à un bienfait de la Providence. Il n'en fallait pas davantage pour donner du corps à l'accusation.

Le lendemain de l'interrogatoire de Poltrot de Meré, présidé par la reine-mère au camp de Saint-Hilaire, le 22 février, Claude de Lorraine, duc d'Aumale, frère du duc de Guise, avait proposé au conseil d'envoyer une copie authentique du procès-verbal aux reitres de Coligny, dans l'espoir que « l'in-« dignité d'un tel fait pratiqué par M. l'ad-« miral les mutineroit tous et les feroit tous « révolter, et si (aussi) promectoit qui (qu'ils) « se saisiroient de la personne de mond. s. « l'admiral et le mectroient entre les mains « de la royne pour en faire justice. » D'Aumale avait fait prisonnier à la bataille de Dreux et gardé à son service un reître qui paraissait propre à cette mission [1]. Les princes allemands se disaient les alliés du roi et prétendaient n'avoir envoyé leurs troupes que pour délivrer le roi de ses oppresseurs. Déjà, un mois auparavant, une protestation du roi, de la reine et de tous les princes du sang [2], y compris le prince de

1. — Discours sur l'examen de Poltrot déjà cité.
2. — Cette pièce, datée du 24 janvier 1562 (1563),

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Navarre [1], contre l'entrée des reîtres en France avait ébranlé la fidélité de ces troupes. Que ne pouvait-on espérer en convainquant d'assassinat le chef du parti huguenot? Le serviteur du duc d'Aumale, nanti de plusieurs copies de la pièce accusatrice, partit pour la Normandie et alla trouver Jean de Nogaret de la Valette, qui guerroyait contre l'arrière-garde de l'amiral [2]. De là il passa au camp huguenot [3].

Coligny lut la déposition de Poltrot [4] et y répondit sur le champ, article par article. Sa réponse fut probablement rédigée par Théodore de Bèze, « le rhétoricien » du parti, dont elle porte la signature à côté de celle de François de la Rochefoucauld [5]. On y trouve des démentis, des protestations inutiles et des aveux graves. Il reconnaît qu'il a vu Poltrot de Meré, qu'il l'a envoyé comme

est imprimée dans les *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 205.

1. — Le prince de Navarre, Henri de Béarn, était élevé, presque retenu prisonnier, à la cour de France.

2. — Lettre de Robertet au duc de Nemours, 4 février 1562 (1563). (Orig., f. fr., vol. 3180, f. 51).

3. — Lettre de Coligny à la reine, Caen, 12 mars 1562 (1563), imprimée avec la réponse de Coligny. Voyez la note 1 de la page 93.

4. — Coligny avait déjà reçu, le 28 février, une lettre de d'Andelot qui lui annonçait la mort du duc de Guise. (*Calendars*, 1563, p. 170).

5. — L'original est conservé dans le f. fr., vol. 6610, f. 13.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

espion au camp royal, qu'il lui a donné 20 écus, puis 100 écus pour se monter, qu'il a reçu, « sans insister sur ce propos, d'au- « tant qu'il l'estimoit pour chose du tout « frivole », la confidence des intentions criminelles de l'assassin. Il avoue que, depuis le commencement des troubles, il a été informé de plusieurs conjurations contre la vie de Guise; il assure qu'il a toujours blâmé ce crime, mais que, ayant appris que sa propre vie était menacée par les sicaires du duc et du maréchal Saint-André (ce dont il ne peut donner aucune preuve), « quand il a « ouy dire à quelqu'un que, s'il pouvoit, il « tueroit le duc de Guise jusques en son « camp, il ne l'en a destourné. » Jamais, dit-il par deux fois, « sur sa vie et sur son « honneur, il ne se trouvera que jamais il « ait recherché, induit ni sollicité quelqu'un « à le faire, ni de paroles ni d'argent, par « soy ni par autruy, directement ni indi- « rectement [1]; » mais il a encouragé les sicaires qui voulaient frapper le nouvel

1. — *Réponse à l'interrogatoire fait à Jean Poltrot sur la mort du duc de Guise*, Caen, 12 mars 1562 (1563). Pièce très souvent imprimée. (Du Bouchet, *Hist. de la maison de Coligny*, in-fol., p. 523. — *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 285. — *Hist. eccl.*, 1881. t. I, p. 638). Cette réponse avait paru pour la première fois en 1563, in-4°, puis dans les petits *Mémoires de Condé*, 1565, t. II, p. 725.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Holopherne. « Il n'a practiqué personne pour « cet effect », mais « il estime que ce soit « le plus grand bien qui pouvoit arriver à ce « royaume [1]. » Poltrot lui représente « qu'il « seroit aisé de tuer led. s. de Guise »; aussitôt Coligny lui donne cent écus pour se monter. Cet acte de générosité ressemble à un conseil. Il nie avoir soudoyé l'assassin, mais il avoue avoir approuvé le crime et fourni les moyens de le commettre. La nuance n'est pas assez tranchée pour l'honneur de sa mémoire.

Ce n'est pas ainsi que pensait Jeanne d'Albret; elle traite la mort de Guise de « piteux « événement [2]. » Le prince de Condé est aussi formel. Le 25 février il parle à la duchesse de Guise de son mari « qui a esté « fort misérablement blessé [3]; » et après la mort « ..... qui a esté si misérablement « tué. » Ces généreux sentiments sont cer-

1. — Lettre de l'amiral à la reine en lui envoyant la protestation cy-dessus, 12 mars 1562 (1563); *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 303. Cette lettre est toujours publiée avec la protestation. (Voyez la note précédente).

2. — Voyez la lettre de Jeanne d'Albret que nous avons publiée dans *Jeanne d'Albret et la guerre civile*, t. I, p. 348. La modération sereine avec laquelle elle parle de l'assassinat de Guise est d'autant plus digne d'être remarquée qu'elle avait de plus grands griefs contre ce prince. Voyez les *Mémoires de Jeanne d'Albret*.

3. — Delaborde, *Eléonore de Roye*, p. 177.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tifiés par le prince de la Roche-sur-Yon : M. le prince, dit-il, a « autant pris à cueur « la mort de M. de Guise que de son propre « frère, estant mort son amy, et qu'à son « fils ils ne le pardonneroit, désirant sa « punition, où n'y espargnera sa propre vye « au chastiment de si meschant acte [1]. » L'ambassadeur d'Espagne, l'ennemi né du parti réformé, porte un témoignage inattendu de la noblesse de cœur du prince. Condé, écrit-il à son maître, a dit « que cet acte « était tellement criminel que, s'il savait que « la princesse [2] y eut consenti, il ne pourrait « plus jamais la voir [3]. »

En terminant son apologie, Coligny demande à la reine à être confronté avec l'accusé et jugé « par devant juges non sus- « pects », à l'exclusion de tous les parlements. La confrontation n'était pas un moyen d'arriver à la connaissance de la vérité. Il y avait trop d'inégalité entre un aventurier, inconscient de son forfait, et un grand dignitaire de France. Elle était d'ailleurs impos-

1. — Duc d'Aumale, *Histoire des Condé*, t. I, p. 398 et 399.

2. — Eléonore de Roye, princesse de Condé, était alors à Orléans.

3. — Lettre de Chantonay au roi d'Espagne, 22 et 24 février 1563. (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1500, nº 50).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sible. Poltrot de Meré était sous les verroux et l'amiral à la tête de son armée en Normandie. Pour mettre les deux accusés face à face, il fallait donc attendre de longs jours et suspendre le cours de la justice jusqu'à la paix. La paix même ne rendait pas la confrontation plus efficace puisqu'elle devait entraîner, selon les mœurs des temps, une amnistie générale, et que l'on savait bien que la reine, pour éclaircir une question de complicité sans sanction possible, ne rouvrirait pas les dangereuses querelles de la veille. Ces difficultés étaient connues de l'amiral, mais il n'en demandait pas moins la confrontation avec d'autant plus d'insistance qu'il la savait impraticable.

Catherine de Médicis ne doutait pas de la culpabilité de Coligny. Poltrot de Meré, écrit-elle à sa belle-sœur, Marguerite de France, duchesse de Savoie, « m'a dist, san « qu'il est aysté menacé, que l'amiral luy a « donné sant ayceu (écus) pour fayre set « meschant coup..... » Plus loin, elle rapporte, avec plus de précision que le procès-verbal du 21 février, les complots de l'amiral contre la vie du roi et conclut en ces termes : « Velà, Madame, come set homme de bien, « qui dist qu'i ne fest ryen que pour la reli- « gion, y nous veult despêcher; néanmoins

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« cela, je suis après à reguarder de fayre « heunne pays, car je voy bien que, durant « sesy, y me teuret à la fin mes enfans [1]. » Tel est le premier mouvement de Catherine de Médicis, celui qu'elle laisse échapper dans les angoisses de la première heure. Si l'amiral Coligny avait été fait prisonnier, il aurait payé cher ses dons à Poltrot. Mais il se passa quelques jours. La paix fut signée le 12 mars, et promulguée le 19. Condé ne contenait pas sa joie de rentrer à la cour, de reprendre son rôle de premier prince du sang et peut-être de recevoir la lieutenance générale à laquelle il se croyait des droits ; les simples capitaines se félicitaient de terminer une campagne aussi pénible, aussi sanglante que les guerres d'Italie. Coligny se soumettait, il est vrai, de mauvaise grâce et comme par contrainte ; il gardait l'attitude d'un combattant qui attend de meilleurs jours pour reprendre la guerre ; mais la reine se flattait de le retenir par la crainte d'un procès. On voit poindre cette évolution dans une lettre autographe et sans date qu'elle écrit à Philippe II vers le 15 mars [2]. Elle y déplore la mort du duc de

1. — *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 517. Lettre de la reine à Marguerite de France, duchesse de Savoie, du 25 février 1562 (1563).

2. — Cette lettre fut reçue le 23 mars. (Note de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Guise; elle ne parle plus de Coligny [1]. Et cependant nulle part l'annonce d'un procès criminel, une parole de plainte ou de menace contre l'amiral n'auraient été accueillies avec plus d'approbation.

Il n'y eut pas d'instruction judiciaire officiellement dirigée contre l'amiral Coligny. La paix d'Amboise (19 mars 1563) amnistiait légalement les crimes et les forfaits les plus odieux. C'eut été déchirer le traité que de rechercher Coligny. Le parlement était donc désarmé, mais non pas la maison de Guise. Il restait aux Lorrains le droit de recours à titre privé, le droit de citer, en leur nom personnel, les meurtriers du chef de leur maison et de poursuivre les coupables. Ils n'y manquèrent pas. Ni le supplice de Poltrot, ni le traité d'Amboise, ni le temps, ni la guerre, ni les ordres du roi n'étouffèrent leurs requêtes. A la fin d'avril, le duc d'Aumale [2] vint à Paris et annonça publiquement qu'il allait traduire l'amiral devant le parle-

chancellerie jointe à la lettre). Elle fut donc écrite environ huit jours auparavant.

1. — *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 520.

2. — Chantonay mentionne ces démarches, et constate que le duc d'Aumale était généralement considéré, depuis la mort du duc de Guise, comme le chef du parti catholique. (Lettre au roi d'Espagne, 22 avril 1563, déjà citée). Voyez aussi la lettre de Chantonay du 24 avril dans les *Mémoires de Condé*, t. II, p. 153.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ment comme tuteur de Henri de Lorraine, fils aîné de la victime. Il attendait la duchesse de Guise encore retenue par son grand deuil. La citation fut lancée suivant les formes légales [1] le 26 avril 1563. Elle devait être appuyée, dit Chantonay, par un mouvement militaire du duc de Lorraine et des seigneurs catholiques. Coligny s'était retiré à Chastillon avec ses amis et s'y fortifiait publiquement. Mais le duc d'Aumale exerçant les fonctions de gouverneur titulaire de la Bourgogne et de gouverneur intérimaire de la Champagne pendant la minorité de son neveu, le parti catholique espérait forcer « le re-« paire du coupable [2]. »

L'amiral résolut de prendre l'initiative. Il fit imprimer une nouvelle apologie [3], plus habile, plus vraisemblable, plus modérée que la première, corrigée des paroles haineuses qui déparaient sa première défense. Il demanda à la reine l'autorisation de la lire au conseil, et, sans attendre la réponse, il se mit en route avec une compagnie de 300 chevaux, qu'il devait grossir en route. A cette nouvelle, Catherine fut frappée de

1. — *Cabinet historique*, t. III, p. 53, première partie.

2. — Lettre de Chantonay du 22 avril déjà citée.

3. — Cette pièce, datée du 5 mai 1563, est imprimée dans les *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 339.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

terreur. Nul doute que Coligny ne se présentât avec une puissante suite et que la maison de Guise, alors à la cour, ne convoquât le ban et l'arrière ban de ses partisans. Un combat pouvait s'engager et la guerre civile se rallumer sous les yeux du roi. La cour était à Saint-Germain. Catherine rappela les Suisses, qui se préparaient à regagner leurs montagnes, et, dans la nuit du 7 au 8 mai et les jours suivants, le château fut occupé comme en temps de guerre. La reine envoya chercher le prince de Condé et le supplia de détourner l'amiral d'un dessein si redoutable. Cependant Coligny s'avançait à petites journées. Beaucoup de capitaines armés le suivaient. Le 11, François d'Andelot le rejoignit avec une troupe de 200 cavaliers. Le 12, ils rencontrèrent le prince de Condé à Essonne et entrèrent en conférence. Condé représenta que la reine redoutait leur arrivée à la cour, que leur vie serait peut-être en danger et la paix générale certainement compromise [1]. Il avait même pour mission, écrit Catherine à d'Hebrard de Saint-Suplice, de faire entendre à l'amiral qu'elle « ne trouvoit bonne ceste grande « compagnie et que, s'il venoit plus avant,

1. — Occurences de France. (*Calendars*, 1563, p. 340).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« elle feroit approcher une si bonne force « que le roy demeureroit le plus fort et se « feroit obéir par amour ou par force [1]. » Quelles promesses, quels accords secrets furent la contre partie de ces menaces? les documents ne les revèlent pas.

Les trois chefs huguenots couchèrent à Essonne. Coligny voulait marcher en avant, mais la nuit lui porta conseil. Le lendemain, 13 mai, Condé et d'Andelot partirent pour Saint-Germain et Coligny reprit la route de Chastillon-sur-Loing. Deux jours après, le 15 mai, la reine réunit les membres de son conseil. Le secrétaire d'état Bourdin donna lecture d'une déclaration hautaine, par laquelle Coligny offrait de prouver son innocence par « voie de justice par devant juges « toutesfois non suspects. » Condé se porta garant de son oncle [2]; François de Montmorency, garant de son cousin germain; François d'Andelot, de son frère [3].

La reine avait probablement connu d'a-

1. — *Lettres de Catherine de Médicis* (mai 1563), t. II, p. 35.

2. — Eléonore de Roye, princesse de Condé, était la nièce de Coligny; François de Montmorency, son cousin-germain.

3. — Le récit de cette séance du conseil est imprimé dans les *Mémoires de Condé*, t. V, p. 17. Il avait été publié en 1563, in-8° de 8 p. Il fut envoyé au roi d'Espagne. (Arch. nat., K. 1500, n° 65).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vance et approuvé le texte de ce manifeste. Le lendemain, le roi, sur avis conforme du conseil privé, défendit « tant à ceux de la « maison de Guyse que de Chastillon, de ne « s'offencer ni faire offencer les uns les « autres, par voye de fait ou de force » sous peine de désobéissance au roi [1]. Le connétable allait assiéger le Havre, que l'Angleterre retenait depuis le mois de septembre de l'année précédente, et il importait à la reine de ne pas compliquer une guerre étrangère d'une guerre intestine.

Le débat recommença après la prise du Havre (28 juillet 1563), mais la reine inventa de nouveaux moyens dilatoires. Elle fit entendre aux Guises que le roi aurait plus d'autorité que sa mère pour imposer aux parties un arrêt équitable, que l'heure de sa majorité était proche, qu'il était donc de l'intérêt des deux maisons de laisser dormir leur querelle [2]. Charles IX avait treize ans accomplis. A cet âge, suivant les traditions de l'ancienne monarchie, la majorité des rois pouvait être prononcée. Le jeune prince fit

1. — L'arrêt est imprimé par du Bouchet, *Hist. de la maison de Coligny*, p. 537. L'ordonnance d'exécution est conservée en copie dans le f. fr., vol. 3320, f. 37.

2. — Discours sur l'instruction du faict de la mort de M. de Guise; f. fr., vol. 6610, f. 80.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

une entrée solennelle à Rouen, le 12 août [1], et, le 17, dans un lit de justice tenu au parlement, il se déclara majeur [2]. Le même jour il inaugura « son métier de roi » par une lettre à Damville en faveur de la paix [3].

La duchesse de Guise se préparait à entamer une action judiciaire, quand un accident arriva à la reine. A la suite d'une partie de chasse, à Mantes [4], « sa haquenée en beau « chemin tomba assez lourdement sous « elle. » Catherine se blessa à la tête et au bras [5]. Le mal empira et elle subit une incision à la tête. Déjà le bruit de sa mort se répandait à Paris et les partis se disposaient à conquérir le pouvoir de haute lutte. La reine-mère avait été transportée à Meulan. Le duc d'Aumale y accourut avec les fidèles de la maison de Guise, décidés à enlever le roi de gré ou de force et à le ramener à Paris [6].

1. — Récit de l'entrée solennelle conservé dans le f. fr., vol. 4318, f. 131.

2. — La déclaration de majorité a été souvent imprimée. On la trouve notamment dans les *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 574.

3. — Cette lettre est conservée dans le f. fr., vol. 3191, f. 68.

4. — La chute eut lieu entre le 10 et 14 septembre 1563, dates extrêmes du séjour de la cour à Mantes.

5. — *Lettres de Catherine de Médicis*, t. II, p. 98.

6. — Pièce du temps dans les *Mémoires de Condé*, t. V, p. 23.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La reine s'était déjà remise et avait repris le gouvernement.

L'heure n'était pas favorable aux revendications des Guises. Catherine ne pouvait pardonner au duc d'Aumale son empressement à se rendre à Meulan. Fidèle au système qui lui avait cependant si mal réussi avant la guerre, elle s'efforçait de plaire à tout le monde et passait, suivant les circonstances, de l'un à l'autre parti. Chacun prenait à son tour le premier rang dans sa faveur. Au mois de mars, elle soutient les Guises; au mois de septembre, elle se livre aux conseils du prince de Condé et du cardinal de Chastillon [1]. Elle en était là quand les Guises furent convoqués à la cour. Un ajournement qui eût coïncidé avec un retour de crédit eût convenu aux impétrants; mais ils ne pouvaient l'attendre. L'occasion s'offrait; il fallait la saisir. Le dimanche, 26 septembre, à l'issue des vêpres, la vieille duchesse de Guise, Antoinette de Bourbon, la veuve de François de Lorraine, Anne d'Este, accompagnées des enfants et des frères du héros catholique, en grand deuil, se jetèrent aux pieds du roi et lui demandèrent

1. — Lettre de Chantonay à Grandvelle, 17 août 1563, publiée dans les *Lettres de Catherine de Médicis*, t. II, p. 84, note.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'autorisation « de faire poursuite du meurtre « commis [1]. » Le roi convoqua le conseil privé et un arrêt ouvrit l'instance. Aussitôt, le cardinal de Chastillon demanda au conseil la récusation du Parlement de Paris. Catherine ne se souciait pas, plus que le cardinal, de livrer une affaire politique, autour de laquelle gravitaient la paix et la guerre, à des magistrats civils, capables « de faire tel esclandre « qu'on ne le seauroit aisément réparer. » Elle prétexta que l'instance était contraire à l'édit de pacification [2]; la requête du cardinal « fut trouvée si raisonnable » que la cause « fut évoquée à la personne du roy et ren- « voyée au grand conseil [3]. »

Le parti des Guises, arrêté dans son droit, protesta solennellement contre l'évocation. Le 30 septembre, à sept heures du matin, les deux duchesses, escortées de leurs enfants, de tous les princes de la maison de Lorraine

1. — Cette requête est imprimée dans les *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 667. — La réponse des trois Coligny, datée du 8 octobre 1563, est imprimée dans les *Lettres de Catherine de Médicis*,, t. II, p. 101.

2. — Ces arguments sont reproduits dans un mémoire remis à la reine probablement par le chancelier de L'Hospital. (*Mémoires de Condé*, t. IV, p. 493).

3. — Les lettres d'évocation datées du 28 septembre 1563, sont reproduites dans une pièce du temps; f. fr., vol. 6610, f. 108. — Le 18 octobre, le roi raconta au s. de Saint-Suplice, son ambassadeur à Madrid, toute cette procédure pour en informer Philippe II (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. II, p. 105, note).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et de 200 gentilshommes, se présentèrent inopinément au palais de justice. L'audience n'était pas ouverte. Les dames attendirent l'heure à la Sainte-Chapelle et les seigneurs dans le jardin. A huit heures, ils furent appelés à la grand'chambre, et leurs avocats, Saint-Meloir et Versoris, présentèrent à la cour une demande d'information contre les assassins du duc de Guise. Coligny n'était point désigné et il n'était fait aucune allusion aux dépositions de Poltrot [1]. C'était une requête tout autre que celle de Meulan, et qui réservait à l'instruction la découverte des coupables. A Meulan, les Guises avaient porté plainte contre Coligny; à Paris, ils imploraient seulement justice sans accuser personne. Par cet artifice de procédure, Versoris échappait aux lettres d'évocation du roi et pouvait engager l'instance. Il plaida longuement et prononça un éloquent éloge de la victime [2]. La « chiquanerie » réussit. Le parlement, sans entendre les gens du roi, retint l'affaire et nomma deux conseillers pour l'instruire [3].

1. — Ce moyen est exposé dans un récit de la procédure (f. fr., vol. 6610, f. 80).

2. — Ce mémoire est conservé dans la coll. Dupuy, vol. 500.

3. — Récit du temps, f. fr., vol. 6610, f. 80. Voyez aussi la lettre de Chantonay dans les *Mémoires de*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Alors s'engagea une interminable procédure, au grand profit des « chicanous » que de si illustres plaideurs traînaient avec eux. La duchesse de Guise supplie le roi d'annuler les lettres d'évocation. Un procès s'engage d'abord sur la validité de la signification, puis sur la communication de l'arrêt de Meulan [1]. Requête de la duchesse de Guise pour obtenir que l'instance soit portée devant le parlement de Toulouse, ou de Bordeaux, ou de Rouen, ou de Dijon (27 octobre 1563) [2]. Le roi décide de soumettre ce choix à Coligny. La duchesse de Guise signifie qu'elle n'entend point se porter partie contre l'amiral (23 novembre) [3]. L'amiral déclare que, puisque la duchesse renonce à se porter partie, il n'a plus besoin de répondre à sa requête (24 novembre) [4]. Arrêt du conseil privé qui autorise le parlement à retenir l'action judiciaire, mais qui maintient l'évocation en ce

Condé, t. II, p. 180, et le journal du chanoine Bruslard (*ibid.*, t. I, p. 136).

1. — Ce procès, qui n'apprend rien de nouveau, est raconté dans une pièce du temps; f. fr., vol. 6610, f. 108.

2. — Cette pièce est conservée en copie du temps dans le f. fr., vol. 6610, f. 78.

3. — Récit du temps, f. fr., vol. 6610, f. 80. La protestation de la duchesse de Guise y est reproduite intégralement.

4. — Pièce originale signée *de Couligny*, f. fr., vol. 6610, f. 124.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui concerne Coligny (25 novembre) [1]. La cour, se jugeant trop liée, se désaisit (3 décembre) [2]. La duchesse représente au roi que les lettres d'évocation empêchent la cour d'en connaître. L'amiral riposte que, pour ce qui le regarde, il s'en tient à ces lettres. Protestation de la duchesse. Le roi propose aux parties de reconnaître la compétence de l'un des quatre parlements, précédemment nommés, auxquels se joindront les membres du conseil privé. L'amiral ne renonce pas aux lettres et ajoute que, si la duchesse « est « recevable en sad. accusation », il prétend aussi introduire une instance « contre la « mémoire du feu s. de Guise. » Dans cette pièce, Coligny fait allusion aux complots dont il avait accusé son rival [3].

L'agitation du parti catholique, malheureusement justifiée par les requêtes, protestations, surtout par les denis de justice vis à vis des enfants de Guise, et habilement entretenue par les meneurs, avait franchi l'enceinte du parlement. Le 13 août 1563,

1. — Copie du temps; f. fr., vol. 6610, f. 126.

2. — Copie du temps, f. fr., vol. 6610, f. 128.

3. — Pièces des 8, 18 et 28 décembre (Orig. et copies, f. fr., vol. 6610, f. 130 et 94). — Autres pièces non datées mais analysées, dans les deux énoncés de procédure (f. fr., vol. 6610, f. 80 et 164). — Le récit contenu dans les *Mémoires de Condé*, t. V, p. 17 est beaucoup plus abrégé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le premier président de Thou s'applaudit de « quinze jours de tranquillité [1]. » Ces quinze jours furent les derniers. Bien que la grand'chambre, à chaque audience, ordonnât le huis-clos, la salle était envahie par une foule tumultueuse qui accueillait de ses vociférations les actes de défense de Coligny [2]. Les séjours du roi n'étaient pas plus paisibles. Pendant les trois mois que dura l'instance, les Guises allaient et venaient à la cour, toujours avec une troupe qui ressemblait à une armée. Les Coligny gardaient la retraite à Chastillon, mais ils y faisaient de telles levées que le roi leur adressa des reproches [3]. Il était impossible que la paix publique résistât longtemps à de telles secousses. Ordres et défenses, promesses et menaces n'offrant plus de garantie, le roi fit signer aux deux parties l'engagement de n'employer, dans leur différend, que les voies judiciaires [4].

1. — Lettre autographe de de Thou à la reine de cette date (f. fr., vol. 6615, f. 36).

2. — Pièce du temps, f. fr., vol, 22429, f. 192.

3. — Lettre du roi du 5 octobre 1563 publiée par le comte Delaborde. (*Gaspard de Coligny*, t. II, p. 593).

4. — L'engagement des Guises, signé de presque tous les princes de cette Maison et daté du 5 octobre, est conservé en copie du temps dans le volume 20461 du fonds français, f. 73. — L'engagement des trois Coligny est publié avec d'autres pièces sur le même

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Au milieu de novembre, le roi vint à Fontainebleau; Coligny monta à cheval pour aller le saluer. Aussitôt la reine lui manda de retourner à Chastillon. Coligny lui répondit « qu'il ne pouvait rebrousser chemin « qu'il n'eut baisé les mains du roy; autre- « ment ce luy seroit faire un grand tort et « déshonneur et pour la seconde foys. » Catherine, terrifiée de l'approche d'un visiteur si menaçant, partit en hâte pour Paris. Coligny rattrapa le cortège royal à Chailly. L'entrevue fut aussi amicale que le permettaient les souvenirs de la guerre civile et vainqueurs et vaincus feignirent d'avoir tout oublié [1]. La cour arriva à Paris le 20 novembre, à l'improviste, et s'installa sans ordre, mais à couvert des surprises que le roi pouvait redouter hors de sa capitale. L'amiral reprit avec empressement son service de gentilhomme de la chambre, comme s'il eut toujours été un fidèle serviteur du roi, et logea au Louvre. La jalousie des Guises fut telle que le duc d'Aumale déserta ses fonctions de grand maître et se retira à l'hôtel

sujet par le comte Delaborde. *Coligny*, t. II, p. 295. — Voyez aussi un ordre du roi aux Guises et aux Coligny qui nous parait se rapporter à la même période (minute sans date; f. fr., vol. 6610, f. 104).

1. — Pièce du temps dans dans les *Mémoires de Condé*, t. V, p. 27.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de Guise avec tous les siens. Sa retraite donnait tout à craindre. Le roi se fit remettre le rôle des suivants des deux rivaux, en réduisit le nombre et chassa de la ville ceux qui n'y étaient point domiciliés [1]. Le 28 novembre, il convoqua au Louvre tous les gentilshommes présents à Paris, et, dans une allocution solennelle, sans désigner personne, il leur commanda de restreindre leur suite à « leur train ordinaire..... » Les contrevenants, dit le roi, ceux qui prendraient les armes les uns contre les autres seront « chastiés si vivement que l'on « cognoistra que je veux estre aussi bien « obéy en l'aage où je suis que si j'avois « cinquante ans [2]. »

Cette allocution ne produisit pas plus d'effet que les innombrables ordonnances qui, depuis trois ans, s'entassaient dans les archives de la chancellerie. Le 31 décem-

1. — Lettre de la reine à Saint-Suplice, 23 novembre 1563 (*Lettres de Catherine*, t, II, p. 108). — *Registres du bureau de la ville de Paris*, t. V, p. 329.

2. — *Le sommaire des propos que le roy a tenus à sa noblesse qu'il a faict assembler en la salle de son château du Louvre à Paris, le dimanche 28 novembre 1563.* Placard in folio destiné à être affiché, imprimé chez Robert Etienne s. l. n. d. Nous n'en connaissons qu'un seul exemplaire, qui est conservé aux Archives, K. 1500, nº 99. Il s'en trouve une copie dans la coll. Dupuy, vol. 755, f. 136.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bre 1563, un nouveau crime faillit donner le signal de la guerre.

Parmi les capitaines de la maison du roi, aucun ne montrait plus de haine aux réformés que Jacques Prévost de Charry. Créature des Guises [1], il s'était si bien distingué par sa bravoure que Catherine le choisit pour le commandement de la garde du roi. Dès ce jour Charry « parla un peu trop haut. » D'Andelot était colonel général de l'infanterie. Charry refusait de lui obéir. Ils eurent de graves disputes à la cour, presque jusqu'à se défier. Charry « bravoit toujours. » Le 31 décembre 1563, entre 8 et 9 heures du matin, Charry, accompagné d'un capitaine et d'un soldat, allait prendre son service au Louvre, quand, en passant devant le pont Saint-Michel, il fut assailli par trois hommes d'armes, embusqués chez un armurier. L'un d'eux, Chastelier Portaut, se précipite sur Charry : « Te souvient-il du « tort que tu me tiens? Mets la main à « l'épée. » Avant que Charry fut en garde, il reçut deux coups de pointe et un troisième que l'assassin « lui tortilla par deux « fois dans le corps. » Charry tomba mort à côté de ses deux compagnons. Les assassins

1. — Journal de Bruslard dans les *Mémoires de Condé*, t. I, p. 140.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

s'enfuirent par le faubourg Saint-Germain et sortirent de Paris avant que la nouvelle du crime arrivât au Louvre.

La reine était en conférence avec les Chastillons, et d'autres seigneurs. Avertie par un page, elle se tourna vers d'Andelot et son premier mouvement fut de l'accuser. La présence de l'un des assassins, nommé Constantin, semblait le compromettre. Il fit « un peu la mine d'estre esmeu » et répondit : « Madame, Constantin estoit ast'heure « icy et est entré dans la salle avec moy. » Il feignit de l'appeler et l'envoya chercher par un archer. Coligny lui-même n'était pas moins compromis. Chastelier Portaut était de sa compagnie, son favori et son commensal. Le matin du crime, il avait eu avec son chef un entretien secret de deux heures. Devant ces charges, qui s'accumulaient de minute en minute, les Chastillons « firent « bonne mine, car de leur naturel, ils « estoyent si posez que malaisément s'émou- « voient-ils. » L'un d'eux raconta à la reine, que, quatorze ans auparavant, en Italie, Charry avait eu une affaire d'honneur avec un des frères de Chastelier Portaut. La querelle, réglée depuis longtemps, était oubliée à la cour; le parti des Chastillons s'efforçait de la réveiller pour justifier le meurtre de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

veille. La reine affecta de se laisser tromper. Tous les courtisans l'imitèrent, mais chacun garda ses soupçons [1].

La régente avait décidé un grand voyage en France, qui dans sa pensée devait relever le prestige de la royauté au milieu des provinces les plus troublées par la guerre civile, en Provence, en Languedoc, en Guyenne et se terminer par une entrevue avec Philippe II à Bayonne. Elle avait besoin de paix, de tranquillité au moins apparente, et redoutait d'engager, même par une simple instruction judiciaire, un procès qui pourrait découvrir de trop puissants coupables. Le crédit des trois Chastillons ne fut même pas ébranlé par l'assassinat de Charry. « Chaque soir, écrit Chantonay, quand les « courtisans se retirent de la chambre de la « reine, les Chastillons y demeurent jusqu'à « ce qu'elle commence à se dévêtir. De là « ils entrent à la chambre du roi et y restent « jusqu'à ce que le roi se couche et que les « rideaux soient tirés pour dormir [2]. » Le

1. — Brantôme, t. V, p. 341 et suivantes. — Le laboureur, *Mémoires de Castelnau*, t. II, p. 284 et 628. — La Popelinière, 1581, t. I, p. 374, v. — Lettre de Chantonay à Philippe II, 3 janvier 1564. (Arch. nat., K. 1501, n° 5).

2. — Lettre de Chantonay au roi d'Espagne, 3 janvier 1564. (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1501, n° 5).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

roi combla de bienfaits les chefs du parti réformé. Condé reçut une assignation de 50 mille écus sur le trésor de l'épargne; Coligny, d'Andelot et La Rochefoucauld un don de 60 mille livres [1].

Mais il était dangereux de traiter avec la même indifférence l'assassinat du duc de Guise. Catherine imagina une combinaison qui, sans blesser personne, assurerait au roi trois ans de repos.

Quatre jours après la mort de Charry, le 4 janvier 1564, la duchesse de Guise présente une nouvelle requête. D'accord avec la reine, elle soumet au roi la querelle de ses fils contre Coligny et s'engage à reconnaître l'arrêt [2]. Le lendemain, au conseil privé, le roi déclare que « l'affaire « requiert le sage conseil d'un prince plus « expérimenté et de plus grand âge que le « sien » et ajourne sa décision à trois ans [3]. Le même jour, Coligny et d'Andelot signent la promesse de n'attenter à « la vie et hon- « neur de MM. les ducs de Guise, d'Aumale,

1. — Lettre de Chantonay au roi d'Espagne, 27 janvier 1564. (Orig. espag., Arch. nat., K. 1501, n° 40).

2. — L'original de cette requête est conservé dans le fonds français, vol. 6610, f. 97,

3. — Imprimé dans les *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 495. Voyez la lettre de Catherine du 12 janvier 1564 à l'évêque de Rennes, ambassadeur à Vienne (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. II, p. 137).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« leurs frères, neveux et parents [1] ». Les ducs de Guise et d'Aumale souscrivent le même engagement [2]. Le marquis d'Elbœuf, alors absent, signe quelques jours plus tard [3]. Satisfaite d'avoir assoupi une affaire aussi périlleuse, la reine mère pressa les apprêts du départ.

Catherine de Médicis comptait sur le temps, qu'un autre personnage, de race italienne comme elle, le cardinal Mazarin, mettait au premier rang de ses collaborateurs pour la résolution des affaires embarrassantes. Mais le temps ne lui rendit pas les services qu'elle attendait. La cour partit de Paris le 24 janvier 1564 et visita successivement les provinces de l'Est et du Midi. Au commencement de janvier 1565 elle était en Languedoc. Elle fut surprise à Carcassonne par de menaçantes nouvelles.

Le cardinal Charles de Lorraine était le prélat de France le plus haï des huguenots. La science, l'éloquence, dont il avait donné des preuves dans la lutte théologique avec

1. — Original; f. fr., vol. 6610, f. 91. Il est à remarquer que les deux frères ont signé *de Coulligny*. Cette pièce est imprimée dans le *Cabinet historique*, t. III, 1re partie, p. 61.

2. — Copie moderne, f. fr., vol. 6610, f. 101. — Imprimé dans le *Cabinet historique*, t. III, 1re partie, p. 61.

3. — Original; f. fr., vol. 6610, f. 88.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Théodore de Bèze au colloque de Poissy, et plus tard au concile de Trente [1], son âpreté à l'intrigue avaient fait échouer leurs tentatives pacifiques, comme l'habileté du duc de Guise avait fait échouer leurs efforts militaires. En 1564 ils avaient contre lui de nouveaux griefs. Le cardinal avait cru deviner la jalousie de Condé contre Coligny. Armé de ce secret, il s'efforçait de détacher le prince de la faction huguenote [2]. Condé était veuf depuis le 23 juillet 1564. Au mois de décembre, le cardinal le visita à Soissons et lui proposa d'abandonner les réformés, les Montmorency, le parti des mécontents et d'épouser une des filles du duc de Guise. La charge de lieutenant général du royaume devait être le prix de cette évolution [3].

Condé refusa, mais la négociation s'ébruita. Coligny accourut à Chantilly. Vers la fin du mois de décembre, un jour de chasse,

1. — Le cardinal de Lorraine était au concile de Trente lorsque le duc de Guise fut assassiné. Voyez un beau passage des *Essais de Montaigne*, liv. I, chap. II.

2. — Un long récit du temps, conservé dans le fonds français, vol. 5791, raconte les efforts du parti catholique pour détacher Condé de la cause protestante.

3. — Lettre de Francès de Alava, ambassadeur d'Espagne à Philippe II, 18 janvier, 7 février, 2 mars 1565. (Orig. espag., Arch. nat. K 1503, nº 33, 46 et 53).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la maréchale de Montmorency lui donna rendez-vous dans les bois. L'amiral monta dans le coche de sa cousine et vint secrètement à Paris. Logé à l'hôtel de Montmorency, il eut des conférences avec le maréchal, le prince de Porcian et quelques capitaines du tiers parti [1]. Là, furent arrêtées de graves décisions pour humilier le plénipotentiaire mitré du parti catholique.

Après la négociation secrète de Soissons, le cardinal résolut de faire une entrée solennelle à Paris. Dans quel but? on l'ignore. Peut-être obéissait-il simplement à un sentiment de vanité qui lui était ordinaire. Il partit de Soissons vers la fin de décembre (1564), s'arrêta à l'abbaye de Saint-Denis et y convoqua de nombreux amis de sa maison, les s. de Lignières, le dénonciateur de la conjuration d'Amboise, de Crenay, le compagnon du duc de Guise aux Vaslins et une foule d'autres. Une ordonnance royale toute récente, du 13 décembre 1564, défendait aux seigneurs de se montrer à Paris avec un cortège armé [2]. Le cardinal ne l'ignorait pas,

1. — Lettre de Francès de Alava au roi d'Espagne, 23 janvier 1565. (Orig. espag., Arch. nat. K 1503, n° 35). La lettre est écrite de Toulouse, ce qui explique le retard de certains détails.

2. — Rapport à l'ambassadeur d'Espagne, 9 janvier 1565. (Orig. espag., Arch. nat., K. 1505, n° 31).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mais il n'en tint compte ou se crut dans son droit, car il avait obtenu, quelques années auparavant, l'autorisation d'entretenir une garde de cinquante arquebusiers [1]. Le lundi 8 janvier 1565, il se préparait à paraître triomphalement à Paris. Le gouverneur de Paris, François de Montmorency, son ennemi, informé de ses desseins, lui signifia à Saint-Denis l'ordonnance du 13 décembre précédent. Le prélat méprisa le message, et, pour marquer sa supériorité sur les lieutenants de roi, refusa de communiquer son exemption au messager [2]. C'était un vrai défi. Le gouverneur se rendit au parlement à l'ouverture de l'audience et déclara à la cour qu'il ne « comporteroit pas que le cardinal de Lor- « raine entrat à Paris avec sa garde d'har- « quebusiers [3]. »

Déjà l'orgueilleux Lorrain était aux portes de la ville. Sommé par un prévôt de faire déposer les armes à ses arquebusiers, il

1. — De Thou, liv. XXVIII. — Felibien, *Hist. de Paris*, t. II, p. 1092.

2. — Lettre de Suriano, ambassadeur Vénitien, au doge de Venise, 2 février 1564 (1565). Suriano n'était pas à Paris mais il suivait la cour et y recueillait ses informations. Son récit est d'autant plus intéressant qu'il est inspiré par le cardinal d'Armagnac. (Bibl. nat., f. ital., vol. 1724, f. 247).

3. — Lettre du maréchal de Montmorency à Jeanne d'Albret, 11 janvier 1565. (Copie du temps, Arch. nat. K. 1503, nº 2).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dédaigne de répondre. Les sergents de justice essaient de procéder au désarmement. Ils sont battus et mis en fuite. Le maréchal les rallie au Louvre et les renvoie au-devant du cardinal avec une compagnie de quinze arquebusiers. Les deux troupes se choquent dans la rue Saint-Denis et les gens du maréchal sont enfoncés. Montmorency accourt avec une nombreuse garde « de l'une et de « l'autre religion » et rencontre le cortège au coin de la rue Saint-Honoré. D'après les récits officiel qu'il envoya au roi, il adresse une dernière sommation au cardinal; les soldats du prélat y répondent par une arquebusade qui tue un des gentilshommes du prince de Porcian [1]. D'après les narrateurs du parti catholique, Montmorency, de prime abord, commande une décharge. Charles de Lorraine défend la riposte à ses gens. Le cortège se disperse et s'enfuit au galop. Le cardinal se réfugie avec ses neveux dans une boutique entrouverte. Un serviteur, en repoussant la porte, reçoit une arquebusade et tombe mort à ses pieds. L'ambassadeur espagnol raconte que Montmorency lui-même s'élance sur les fuyards,

1. — Lettre de François de Montmorency à la reine publiée par nous dans le tome VI des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Isle de France.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

arrête de sa main un seigneur qui ressemblait au cardinal : « Tu vas mourir, « cardinal, meurs, dit-il. » Et il le tue d'un coup de pistolet. Le jeune duc de Guise, l'épée à la main, voulait continuer le combat et charmait par son attitude martiale les partisans de sa maison. Il s'attaque au maréchal et Montmorency ne réussit à lui échapper qu'en se jetant à bas de son cheval [1].

La nuit venue, le cardinal sortit de sa retraite et se retira à l'hôtel de Cluny. Il y trouva le duc d'Aumale qui, averti de la mésaventure de son frère, était entré secrètement par la porte du Louvre. Les deux Lorrains passèrent la nuit dans l'angoisse. Le lendemain le cardinal communiqua au maréchal les lettres du roi qui l'autorisaient à avoir une garde. Que ne l'avait-il fait la veille ! Le mercredi, 11 janvier, à deux heures du matin, les deux frères, en petit équipage, armés seulement de lanternes, se retirèrent

1. — Tous les historiens protestants présentent cette affaire dans un sens favorable à Montmorency. — De Thou, qui détestait les Guises, donne à son récit la même couleur (liv. XXXVIII). — Journal de Bruslard dans les *Mémoires de Condé*, t. I, p. 151. — Rapport adressé à l'ambassadeur d'Espagne et communiqué à Philippe II. (Arch. nat. K. 1503, nº 28 et 35). Nous avons publié dans le tome VI des *Mémoires de la Soc. de l'Hist. de Paris* les parties les plus saillantes de cette pièce.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à Meudon et, bientôt le cardinal à Reims et le duc à Saint-Denis.

Après le combat, Montmorency se rendit au parlement et présenta les événements du jour comme une exécution de justice. La cour, en majorité composée de magistrats dévoués aux Lorrains, n'osa protester. Le premier président répondit que « ce n'estoit « rien..... mais qu'ils désiroient pour la « continuation du repos..... qu'on n'en vint « plus avant..... » Christophe de Thou, s'il en avait eu le courage, aurait pu ajouter que le maréchal avait durement abusé de son droit; *Summum jus, summa injuria.*

Le soir même, François de Montmorency écrivit à la reine, puis à Jeanne d'Albret, au duc de Montpensier, probablement à tous les princes, pour atténuer la gravité du combat [1]. Catherine fut consternée. Elle apprit bientôt que le duc d'Aumale, escorté de quelques aventuriers, faisait, aux environs de Paris, des courses plus dangereuses pour les bourgeois de l'Isle de France que pour le gouverneur de la province, que le maréchal avait massé autour de Paris les compagnies de Charles de Montmorency-Meru et

1. — Ces trois lettres, la base principale du récit de cette affaire, ont été publiées dans le tome VI des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de Coligny, que l'amiral lui-même était venu à Paris, le 22 janvier, que le maréchal avait tenu en sa présence un conseil de guerre [1], que le prince de Condé s'était rapproché de Paris et avait engagé aux portes de la ville une lutte où le prévôt avait été tué [2], que le duc d'Aumale se faisait le promoteur d'une ligue catholique destinée à combattre les huguenots [3]. Ces nouvelles aggravaient la situation au moment même où la paix était plus nécessaire à la reine, à la veille de son entrevue avec le roi d'Espagne. Catherine crut la guerre ouverte dans l'Isle de France. Son premier mouvement fut de l'empêcher de s'étendre en province [4], son second d'éloigner de Paris Condé et l'amiral [5]. Le

1. — Lettre d'Alava à Philippe II, 4 février 1565. (Arch. nat., K. 1503, n° 44). — *Papiers d'estat de Granvelle*, t. VIII, p. 656. — Lettre de Suriano au doge, 11 février 1564 (1565) (f. ital., vol. 1724, f. 251). — De Thou, liv. XXXVIII. — Discours du voyage fait à Paris par M. l'admiral du mois de janvier dernier, petit in-8°, s. l. n. d., pièce du temps fort rare, écrite au point de vue protestant, presque textuellement reproduite par de Thou.

2. — Lettre d'Alava au roi d'Espagne, 4 février 1565. (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1503 n° 44). — Autre du 26 avril (ibid., n° 76).

3. — Lettre du duc d'Aumale au marquis d'Elbeuf, 24 février 1565. (*Mémoires de Condé*, t. V, p. 272).

4. — Circulaire du roi à tous les lieutenants de roi, 17 janvier 1565. (Minute; f. fr., vol. 15880, f. 99).

5. — Lettre du roi au maréchal de Montmorency, 2 février 1565. (Orig., f. fr., vol. 3204, f. 71). — L'ordre fut renouvelé au mois de mai.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

prince désobéit et vint à Paris le 7 mai. Sa présence fut encore une fois la cause de quelques désordres [1]. Aussitôt le roi lui commanda de sortir de la ville, et, pour éviter tout conflit ou tout accord avec une population impressionnable et fanatique, il étendit la défense d'y entrer aux ducs de Guise, d'Aumale, de Nevers, à tous les chefs de l'une et de l'autre faction dont l'arrivée pouvait remuer le peuple [2].

Ces troubles, ces allées et venues en armes, qui sonnaient le tocsin de la guerre, rappelaient à la reine que l'assassinat du duc de Guise n'avait pas reçu de répression. On se querellait à la cour [3], on se battait dans les rues de Paris pour ou contre l'honneur de Coligny. Dans un pays, où les chefs arrivent si rapidement à incarner les principes, où les questions de personnes passionnent plus profondément les partis que les idées abs-

1. — Journal de Bruslard dans les *Mémoires de Condé*, t. I, p. 155 et suiv.

2. — Lettre du roi à François de Montmorency, Mont-de-Marsan, 21 mai 1565. (Orig., f. fr., vol. 3194, f° 60). — Roole particulier de ceulx que le roi ne veult entrer en sa ville de Paris jusques à son retour en lad. ville. (Deux pièces, orig., f. fr., vol. 3194, f. 49 et 51).

3. — Un espion espagnol, don Juan Martinez Descurra parle au secrétaire d'état Erasso d'une grave querelle à la cour entre Condé et Nemours au sujet de la mort de Guise (Lettre du 19 juillet 1563; Arch. nat., K. 1499, n° 81).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

traites, catholiques et protestants faisaient bon marché de leurs disputes religieuses et se partageaient entre accusateurs et défenseurs de l'amiral. Le procès ne pouvait rester éternellement en suspens et servir éternellement de plate-forme à la lutte. Des trois années de délai que le roi avait imposées aux demandeurs par son arrêt du 5 janvier 1564, les deux premières touchaient à leur fin. Catherine résolut d'utiliser la troisième à rendre un arrêt définitif et à le faire accepter par les deux maisons ennemies.

Après avoir visité la Provence, le Languedoc, la Guyenne, après l'entrevue de Bayonne, la cour avait lentement traversé les Landes, l'Angoumois, le Poitou, l'Anjou, la Touraine, le Berry et était arrivée le 22 décembre à Moulins [1]. C'est là qu'allait se jouer la comédie dont la reine espérait tirer un dénouement si avantageux à sa politique.

Le roi convoqua à Moulins les Guises et les Coligny, et, le 7 janvier 1566, il édicta un règlement minutieux sur l'ordre qui devait être gardé pendant le séjour de la cour [2];

1. — Journal d'Abel Jouan dans le tome I des *Pièces fugitives* du marquis d'Aubais.

2. — Original daté du 7 janvier 1566, contresigné par Claude de l'Aubespine; f. fr., vol. 3207, f. 5.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

défense aux seigneurs calvinistes de célébrer les cérémonies de leur culte, de s'armer, de s'entourer de gardes, etc. La sévérité de ces ordres souleva quelques soupçons. Soubise craignait que la reine mère eut attiré ses compagnons d'armes dans un piège [1]. Il connaissait bien peu la politique de la reine à cette date. L'amiral arriva le premier au rendez-vous [2]. Le cardinal de Lorraine entra à Moulins le 11 janvier escorté d'une foule de seigneurs que la reine mère avait envoyés au devant de lui, le duc de Montpensier et son fils, le prince de Condé et son fils, le maréchal de Bourdillon, le duc de Longueville et d'autres. Le roi et la reine le reçurent avec tout l'honneur qu'il eut su « désirer [3]. » La duchesse de Guise était à la cour; le jeune duc ne vint pas [4].

1. — *Mémoires de Soubise*, 1879, p. 93. Le comte de la Ferrière a refuté ces soupçons. (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. II, introduction, p. 105).

2. — Lettre de Coligny, du 11 janvier, publiée par le comte Delaborde, *Coligny*, t. II, p. 396.

3. — Propos d'accomodement fait par la reine au cardinal de Lorraine et ses réponses touchant la mort de son frère. Cette pièce, dont il existe de nombreuses copies à la Bibliothèque nationale, a été imprimée par du Bouchet, *Hist. de la maison de Coligny*, p. 538.

4. — L'absence du duc de Guise est constatée par la relation que nous signalons dans la note précédente, ainsi que par Castelnau, *Mémoires*, liv. VI, chap. II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Aussitôt commencèrent de sourdes intrigues. Le connétable tenait résolument le parti de son neveu de Coligny. En crédit auprès du roi et de la reine, plus qu'on ne le croyait à la cour [1], il ne cessait de rappeler son dévouement éprouvé sous quatre rois et de l'opposer à la courtisanerie récente de ces petits princes lorrains, qui n'avaient pris du service en France que pour exploiter les faveurs royales. Les Guises étaient puissants, peut-être plus puissants que le connétable, à cause de l'appui que prêtait à leur cause l'unanimité des catholiques, mais ils n'étaient pas absolument d'accord entre eux. Les ducs d'Aumale et d'Elbeuf, esclaves de leur propre fortune, avaient des ambitions étrangères et souvent même opposées aux intérêts du chef de leur maison. Le cardinal de Lorraine travaillait à se rapprocher du prince de Condé par haine des Montmorency. Au milieu de ces menées, la reine mère, fidèle à son système, flattait les uns et les autres et s'efforçait de convaincre chaque seigneur qu'elle était de cœur avec lui. L'ambassadeur d'Espagne, qui se croyait tout puissant à la cour depuis l'entrevue de Bayonne, blâmait très

1. — Lettre d'Alava à Philippe II, Moulins, 19 janvier 1566. (Arch. nat., K. 1505, nº 67).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

haut les tergiversations de la reine. Un jour il l'accusa de diviser pour régner. Catherine lui répondit que le désir d'éviter la guerre était le secret de sa politique, et, comme l'ambassadeur citait les faveurs accordées à l'amiral, « elle se mit, dit-il, à me rire au nez « d'une manière telle qu'il me sembla qu'elle « traitait de sottise ce que je lui disais. » Blessé de la raillerie, Françès de Alava répondit aigrement. Catherine riposta plus aigrement encore qu'elle connaissait mieux qu'un étranger les affaires de sa maison [1].

Le lendemain de l'arrivée du cardinal de Lorraine, après dîner, le roi tint un grand conseil. Tous les seigneurs étaient présents, excepté le chancelier de l'Hospital, « qui le « matin avait pris médecine. » La reine parla la première, et, dans un discours étudié, représenta au cardinal que « on ne pouvoit « pourvoir aux affaires du royaume ne au « repos public des sujets d'iceluy, que, pre- « mièrement, on n'eut apaisé les querelles « particulières, et qu'il y en avoit deux prin- « cipales qui le concernoient; l'une en sa « propre personne contre le maréchal de « Montmorency, l'autre pour l'homicide « commis en la personne de feu M. de Guise,

1. — Lettres d'Alava à Philippe II, 19 janvier et 3 février 1566. (Arch. nat., K, 1505, nos 67 et 71).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« que le roy et elle et toute la compagnie le « prioient d'adviser de leur estre aydant à « trouver quelque moyen d'en faire bon « accord..... » Ce discours était habile. Il élevait le cardinal à la dignité d'arbitre; il soumettait à sa décision la question de la paix et de la guerre. La comparaison de l'assasinat de Guise avec l'échauffourée du 8 janvier n'était pas moins flatteuse. Quelle importance la reine attribuait-elle au cardinal puisqu'elle comparait l'attaque de Montmorency, une simple offense, avec le crime de Poltrot, un forfait qui avait décapité le parti catholique.

A ce début, bien propre à caresser l'amour-propre du cardinal, la reine mère ajouta l'énumération des moyens de défense de l'amiral. Coligny se soumettait « à toute « bonne raison »; il proposait de jurer « qu'il n'est aucunement coupable de cet « homicide »; il vouait le coupable aux « gémonies; il appelait ses accusateurs en champ clos. La démonstration de l'amiral n'était pas péremptoire; moins de protestations et plus d'arguments eussent mieux démontré son innocence; il demandait à être jugé, mais par des juges de son choix; il n'offrait réellement que son serment et son démenti l'épée à la main.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le cardinal de Lorraine répondit à la reine que « tels accords ne se jetoient au « moule », que sa dignité ecclésiastique lui défendait de tirer l'épée, qu'il subirait les volontés du roi relativement à Coligny, mais que, si le châtiment des coupables était refusé à la mémoire du chef de sa maison, « avec le temps, tels accords, « dit-il, ne garderoient point que mes « frères et nepveux et, à faulte d'eux, ceulx « qui m'attouchent de quelque parenté, ne « fissent mourir l'admiral. » Ce discours donnait tout à craindre. Il contenait en germe de sanglantes luttes, des représailles acharnées, le massacre de la Saint-Barthélémy, toutes les horreurs de la guerre civile. La querelle était plus menaçante que la reine ne l'avait jugée puisque l'hostilité des deux maisons résistait aux tentatives les plus conciliantes. Le roi décida que le duc de Guise ne serait convoqué à la cour qu'après le prononcé de l'arrêt, que la duchesse de Guise enverrait chercher à Paris les pièces du procès, et prit délai jusqu'aux fêtes de Pâques (14 avril) pour étudier le dossier. La reine mère espérait que trois mois lui suffiraient pour nouer un accord définitif[1].

1. — Propos d'accomodement fait par la reine..... pièce citée dans l'avant-dernière note.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Après cette déclaration le roi leva la séance et rentra dans son cabinet. Il commanda immédiatement certaines mesures de prudence; il renouvela l'acte d'évocation au conseil privé [1]; il défendit aux deux parties « de se provoquer, insulter, ne mesdire de « faict ni de parole... et à ceste fin les met et « baille en garde les ungs aux autres... [2]. » Il fit signer cet engagement par le cardinal de Lorraine et la duchesse de Guise [3], et par Coligny [4]. Le duc d'Aumale et François d'Andelot étaient absents; le roi leur envoya un messager et exigea leur assentiment sans réserve [5].

L'affaire devait être solennellement plaidée. Le cardinal de Lorraine et la duchesse de Guise se préparaient à présenter les témoignages qu'ils avaient rassemblés et s'efforçaient d'en trouver de nouveaux. Ils obtinrent

1. — Une copie moderne de cet acte, datée du 12 janvier 1566, est conservée dans f. fr., vol, 6621, f. 119.

2. — Original sur parchemin, daté du 12 janvier 1566, contresigné de l'Aubespine; f. fr., vol. 6610, f. 139.

3. — Original signé du cardinal de Lorraine et de Anne d'Est, 12 janvier 1566; f. fr., vol. 6610, f. 135.

4. — Copie du temps, 12 janvier 1566; f. fr., vol. 20461, f. 49.

5. — La promesse du duc d'Aumale est datée d'Anet et du 19 janvier 1566 (Orig., f. fr., vol. 6610, f. 146). Celle de d'Andelot porte la même date, s. l. (Orig, ibid., f. 150).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

un répit pour la production des pièces [1]. L'amiral se tenait sur la réserve, ne faisait aucune recherche et gardait l'attitude d'un innocent injustement poursuivi. La cour s'attendait à des enquêtes, contre enquêtes, citations et dépositions de témoins, interrogatoires de l'accusé, aux incidents d'instruction que la procédure du XVIe siècle, plus verbeuse encore que la nôtre, entassait dans les instances criminelles.

Tout d'un coup le roi changea de dessein. Au lieu d'apporter à l'information la lenteur et le soin que comportait un si grave débat, il brusqua la solution [2]. Le délai accordé aux « plaignants » fut supprimé et la duchesse sommée de produire sur l'heure les pièces dont elle entendait se servir. La duchesse obéit et le roi lui répondit, le 17 janvier, que l'instruction était close [3]. Quel intérêt avait la reine à abréger le délai de trois mois? Avait-elle été frappée des dangers qu'une longue instance pouvait faire courir à la paix

1. — Voyez le texte de l'arrêt dans du Bouchet, *Hist. de la maison de Coligny*, p. 542.

2. — Une lettre du roi à du Ferrier, ambassadeur à Venise, nous apprend combien il avait hâte de terminer cette affaire. (Copie du temps, 27 janvier 1566; f. fr., vol. 10735, f. 128).

3. — Original ou copie authentiquée sur parchemin, 17 janvier 1566, signée de l'Aubespine; f. fr., vol. 6610, f. 141.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

publique et prétendait-elle remplacer par un jugement précipité, par une mesure incomplète sans doute, mais immédiate, une solution judiciaire qu'aucune puissance humaine n'aurait la force de maintenir?

Après l'arrêt du 17 janvier, le procès pouvait être considéré comme jugé. En vain la duchesse de Guise souleva un interlocutoire pour gagner du temps. Elle demanda au roi l'autorisation de poursuivre devant le Parlement les auteurs du meurtre sans les désigner [1]. La compétence de la cour de Paris avait été plusieurs fois repoussée et tout récemment par l'acte d'évocation du 12 janvier. Le roi répondit le 26 janvier par un arrêt qui réservait l'affaire à son conseil [2].

Trois jours après, le 29 janvier, le roi réunit le conseil privé. Etaient présents : Henri de Valois, duc d'Anjou, plus tard Henri III, le cardinal Charles de Bourbon, le prince de Condé, le duc de Montpensier et son fils, les ducs de Longueville et de Nevers, le connétable de Montmorency, le chancelier de l'Hospital, les maréchaux de

1. — Cette requête est imprimée dans le *Cabinet historique*, t. III, p. 64, 1re partie.

2. — La requête de la duchesse est sans date. L'arrêt du roi est du 26 janvier. (Orig. ou expéditon authentique, signée de l'Aubespine, f. fr., vol. 6610 f. 154).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Vieilleville et de Bourdillon, Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans, et Jean de Monluc, évêque de Valence, Antoine de Crussol d'Uzès, Artus de Cossé Gonnor, Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges, Louis de Saint-Gelais Lansac, le s. de Chaulnes, le baron Escalin de La Garde, Christophe de Thou et Pierre Seguier, du parlement de Paris, Claude de l'Aubespine, secrétaire d'Etat, Jacques du Faur, abbé de la Cazedieu, Baptiste du Mesnil, avocat général au Parlement de Paris [1], et plusieurs autres [2]. Sur cette longue liste ne figure aucun magistrat indépendant. Le duc d'Anjou était un enfant de quatorze ans; le cardinal de Bourbon, le duc de Montpensier et son fils, les ducs de Longueville et de Nevers, les maréchaux de Vieilleville et de Bourdillon, dépendaient trop directement du roi pour conserver leur liberté. Condé était protestant; le connétable et le chancelier, du tiers parti. Les autres étaient des agents de la reine mère. Les trois membres du parlement auraient pu éclairer leurs collègues, mais ils manquaient de cette fermeté qui porte un juge à

1. — Cette liste figure à la suite de l'arrêt. Voyez l'arrêt dans du Bouchet, p. 542.

2. — Une lettre de l'ambassadeur d'Espagne, que nous analysons plus loin, cite plusieurs magistrats dont la signature ne figure pas au procès-verbal.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rendre des arrêts plutôt que des services.

Le chancelier donna lecture des actes de la procédure depuis la requête présentée par la duchesse de Guise le 26 septembre 1563, et Coligny fut introduit. Interrogé par le roi, il « affirma et déclara devant Sa Majesté « comme devant Dieu qu'il n'avoit faict ni « faict faire ni approuvé ledit homicide. »

Les parties furent admises à exercer leur droit de récusation. Le représentant de la duchesse de Guise [1], probablement l'avocat Versoris, récusa le connétable, le chancelier, plusieurs autres conseillers, et enfin le prince de Condé, qui, malgré une maladie grave, s'était fait porter dans la chambre du conseil. Coligny, plus fier et plus habile, ne récusa personne. L'avocat général, Baptiste du Mesnil, prit la parole et requit l'acquittement de l'amiral. Puis commença le défilé des votes individuels. Le premier président du Parlement de Paris, Christophe de Thou, engagé par ses déclarations précédentes, exposa timidement « qu'il ne trou- « vait rien dans le procès de l'amiral qui « permit de le proclamer innocent » et conseilla d'instruire l'accusation. Dix-neuf conseillers, princes, seigneurs ou magis-

1. — Alava, le seul narrateur de cette séance, ne le nomme pas.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

trats, inféodés à la politique de la reine, se prononcèrent pour l'acquittement. Le maréchal de Bourdillon dit que les questions de droit lui étaient étrangères et supplia le roi de le dispenser de rendre un arrêt, prétexte mal fondé mais ingénieux dans la bouche d'un vieux capitaine. Le duc de Nemours allégua « l'amitié qu'il professait « pour M. de Guise et toute sa maison [1]» afin de ne point opiner. Le cardinal de Bourbon et le duc de Montpensier représentèrent « qu'ils chargeraient leurs cons- « ciences en adoptant les conclusions des « autres juges et demandèrent au roi « l'autorisation de s'excuser. » En résumé, dit l'ambassadeur d'Espagne, le seul narrateur de cette audience mémorable, sur 24 conseillers présents, 19 s'étaient prononcés pour l'acquittement, un pour l'instruction judiciaire, quatre s'étaient récusés [2]. Le chancelier compta les voix et le roi déclara l'amiral « purgé et deschargé et

1. — Le duc de Nemours courtisait ouvertement la duchesse de Guise et l'épousa quelques semaines après.

2. — Lettre d'Alava à Philippe II, Moulins, 3 février 1566 (Arch. nat., K. 1505, nº 71). — Suriano, ordinairement très bien informé, ne paraît pas avoir connu le détail de l'assemblée de Moulins aussi complètement que son collègue d'Espagne. Il est vrai qu'il était à Bourbon l'Archambault. (Lettre de Suriano du 30 janvier 1566, f. ital., vol. 1724, f. 316).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« innocent du fait dud. homicide » et commanda aux parties « de vivre en amitié « sous son obéissance, » sous peine de crime de lèse-majesté[1].

Restait à imposer une obéissance au moins apparente aux parties. Le roi et la reine firent venir la duchesse de Guise, et, dans le cours d'une longue conférence, mêlée de caresses et de menaces, ils s'efforcèrent d'obtenir son assentiment sans réserves à l'arrêt du 29 janvier. Mais en vain ils la pressèrent; la duchesse, sous les dehors d'une femme faible, cachait une force de résistance invincible. Le roi et la reine, dit Alava, ne « parvinrent qu'à la faire pleurer. » Elle supplia le roi de se contenter de sa soumission sans lui imposer, pour l'avenir, d'engagements au sujet « de la vengeance « que réclamait un si grand crime. » Le cardinal de Lorraine se montra aussi ferme. Un jour, la reine le rencontra dans un jardin. « Sur votre vie, lui dit-elle, prenez « en bonne part ce qui s'est fait en voyant « que cela nous convient ainsi, et avec le « temps vous verrez des choses qui vous « satisferont beaucoup. » Le cardinal répli-

1. — Arrêt du 29 janvier 1566 dans du Bouchet, p. 542. L'original de cet acte, sur parchemin; signé de Gilles Bourdin, est conservé dans le f. fr., vol. 5610, f. 158.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qua sèchement qu'il n'avait pas à s'expliquer sur l'arrêt, mais qu'il devait à la mémoire de son frère d'informer les souverains catholiques de la partialité des juges, et des dangers qu'elle faisait courir à la foi orthodoxe en France. Cette allusion à l'intervention de Philippe II en France, troubla la reine. « Vous ne devez point faire une telle démarche », dit-elle. Le cardinal insista et présenta des excuses qui laissèrent la reine sans réponse [1].

Coligny se montra de plus facile composition; il n'avait pas grand mérite puisque le roi était son défenseur. Le roi l'appela dans son cabinet avec la duchesse de Guise et le cardinal; il leur commanda de sacrifier leurs ressentiments à sa volonté et de vivre ensemble pacifiquement, en serviteurs fidèles, sinon en amis, à la suite de la cour. Le cardinal de Lorraine répondit qu'il obéirait toujours aux ordres de son maître. Coligny remercia Dieu et le roi d'avoir fait éclater son innocence, et ajouta « qu'il avait toujours ouy « dire que la cause pour laquelle le cardinal « de Lorraine et les siens luy vouloient mal, « c'estoit qu'ils avoient opinion qu'il fut « cause de la mort de M. de Guise; que

1. — Lettre d'Alava à Philippe II, 3 février 1566 (Arc. nat., K, 1505, n° 71).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« maintenant le contraire leur apparaissoit;
« et que, s'il pouvoit prendre seureté qu'ils
« eussent perdu leur mauvaise volonté et
« qu'ils ne luy voulussent plus de mal, il
« leur voudroit faire service [1] ».

Coligny avait été accusé et acquitté; il n'avait pas été jugé. C'est le sort des crimes politiques d'être réprimés, amnistiés ou glorifiés au nom de la politique. Quelquefois même, suivant les passions dominantes, ils passent par ces trois phases et sont glorifiés après avoir été justement punis. Qui de nous n'a vu les plus odieux forfaits qualifiés d'actes héroïques? Cependant l'assassinat du duc de Guise ne trouva d'apologistes que chez les plus fanatiques chansonniers du temps [2]. Parmi les historiens, les mémorialistes, les pamphlétaires même du parti réformé (et les bibliophiles seuls en connaissent le nombre) pas un écrivain n'a tenté la justification de Poltrot de Méré.

L'innocence ou la culpabilité de l'amiral Coligny est une de ces questions obscures qui rallument périodiquement d'ardentes

1. — Pièce ajoutée à l'arrêt dans du Bouchet, *Histoire de la maison de Coligny*, p. 545. Plusieurs historiens ajoutent que le cardinal et la duchesse, sur la demande du roi, s'embrassèrent. Du Bouchet n'en dit rien.

2. — Tarbé, *Recueil de poésies calvinistes*, in-8°, 1866, d'après le recueil de Rasse des Nœuds.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

querelles historiques. Beaucoup de démonstrations ont été tentées; beaucoup d'autres le seront encore sans éclaircir le mystère [1]. Il est certain que l'innocence n'est pas évidente, mais la culpabilité n'est pas prouvée. Coligny est accusé par certaines circonstances; il n'est convaincu par aucune. Dans le doute, aux termes du droit criminel, s'impose l'acquittement de l'inculpé. Le grand de Thou ne se prononça pas [2]. Estienne Pasquier, témoin intègre et sérieux, Brantome, courtisan sagace et pénétrant, tous deux catholiques modérés, hommes d'esprit et très bien informés, ont rendu peut-être un arrêt sans appel. — Pasquier : « Il (l'amiral) n'advoue pas franchement « avoir consenty à ceste mort, mais aussy « s'en défend-il si froidement que ceux qui « luy veulent du bien souhaiteroient ou que « du tout il se fust teu ou qu'il se fust « mieux défendu [3]. » — Brantome : « Un « mot luy (à l'amiral) nuisit fort, quand il « disoit souvent : Je n'en suis l'autheur

1. — Nous avons mentionné cy-dessus (p. 86) un mémoire de M. Erich Marckz qui attribuait à Catherine de Médicis l'initiative du crime. Le même érudit a publié dans *Historiche Zeitschrift, neue folge*, t. XVI, p. 42, une habile apologie de Coligny.

2. — *Histoire universelle*, liv. XXXIX.

3. — Lettre de Estienne Pasquier à M. de Foussomme (*Œuvres complètes*, 1723, t. II, col. 108).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« nullement et ne l'ay point faict faire et « pour beaucoup ne le voudrois avoir faict « faire; mais je suis pourtant fort aise de sa « mort. » Et ailleurs : « Pour fin, jamais « ne se peut-il tant purger qu'il n'en fust « fort accusé et soupconné. » Et Brantome ajoute avec un sens rare : «..... ce qui luy « cousta la vie par amprès [1]. » Allusion transparente au massacre de la Saint-Barthélemy.

Dans la préparation d'un crime, il y a un genre de complicité que les juges ne peuvent peser, c'est la complicité par suggestion. Coligny avait une immense autorité sur les soldats. Ce n'était pas du dévouement, c'était du fanatisme qu'il inspirait à ses fidèles. De son propre aveu il avait dit et probablement souvent répété que le duc de Guise était le plus redoutable adversaire du parti réformé et que le hardi soldat qui le frapperait de mort serait un héros. Quel effet devaient faire de telles excitations, tombant de la bouche d'un chef vénéré, sur une âme mystique, peu clairvoyante, sans discernement du bien ou du mal, mais animée du plus grand courage et passionnée pour les entreprises extraordinaires. De l'excita-

1. — Brantome, t. IV, p. 253.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tion à l'exhortation il y a peu de distance. Un esprit faible peut confondre ces nuances. Depuis le commencement de la guerre, Poltrot disait qu'il assassinerait le duc de Guise [1]. S'il est vrai qu'il eut ce dessein, les anathèmes de Coligny contre l'ennemi commun devaient lui paraître des encouragements venus du ciel « à faire la chose la « plus belle qui fust oncques faite [2]. »

Le jeune Henri de Lorraine, duc de Guise, n'était pas venu à Moulins [3]. Son absence était préméditée. Prévoyant que le roi forcerait la main à son oncle et à sa mère, il se réservait et gardait le droit, suivant les circonstances, d'accepter ou de repousser la réconciliation des deux maisons. Le roi avait décidé que tous les Guises souscriraient les mêmes engagements. Mais divers événements retardèrent cette conclusion. Le 5 mai 1566, le duc de Nemours épousa la duchesse de Guise au mépris des serments jurés à Françoise de Rohan, qui lui avait donné un fils [4]. Françoise de Rohan était

1. — Soubise, qui avait eu Poltrot à son service, cite ce mot dans ses *Mémoires*, avec de nombreux traits d'audace de Poltrot de Meré, in-8°, 1879, p. 72.

2. — Premier interrogatoire de Poltrot.

3. — Voyez cy-dessus, p. 125.

4. — Nous avons publié un volume sur cet incident galant de la cour des Valois, *Jacques de Savoie et Françoise de Rohan*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

protestante et cousine-germaine de Jeanne d'Albret. Ses droits et la félonie de Nemours avaient passionné la cour en sens divers et avivé la haine qui divisait les deux partis. L'occasion n'était pas favorable à la reprise des négociations de Moulins. L'affaire fut ajournée. Catherine n'avait que trop de dispositions à attendre. Mais, au mois de mai 1566, elle fut bien inspirée.

Au mois de juillet le duc de Guise partit pour la Hongrie avec une foule de gentilshommes français. Soliman s'avançait avec une armée de quatre-vingt mille hommes. Incapable de lui tenir tête, l'empereur Maximilien reculait à chaque marche des Turcs. Heureusement pour le Saint Empire, Soliman mourut d'une attaque d'apoplexie. L'hiver approchait. Le nouveau sultan, Selim, rentra à Constantinople et le duc de Guise en France au commencement de 1567.

Son retour fut fêté par le parti catholique comme le retour d'un héros. Bien qu'il n'eût guère remporté que des succès personnels à la cour de Vienne, ses partisans feignirent de croire qu'il avait repoussé les Turcs. On publia des récits, des mémoires où le fils de François de Lorraine était représenté en sauveur de la Chrétienté [1].

1. — Voyez le Père Lelong, ann. 1566 et 1567.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les souvenirs du moyen-âge donnaient au jeune prince l'auréole d'un croisé. Catherine sentit qu'elle devait compter avec le nouveau chef du parti catholique. Le roi s'efforça de lui inspirer des sentiments pacifiques à l'égard des ennemis de son père. La paix, toujours précaire, régnait en France, mais la moindre étincelle pouvait rallumer la guerre. « Vous ne voudriez, écrit le roi, « estre cause de la ruyne de mon royaume, « laquelle dépend de l'accord d'entre vous « et M. l'admiral... [1]. » Cette lettre plongea le duc de Guise dans une profonde perplexité. Il manquait de conseils. Son beau-père, le duc de Nemours, était un exalté; son oncle, le duc d'Aumale, un soldat borné; tous les deux incapables de le guider; le cardinal de Lorraine, un conseiller habile, mais prisonnier de ses propres intrigues. Il s'adressa à Louis de Gonzague, duc de Nevers, personnage modéré, fidèle au roi et très circonspect. Nevers lui répondit que, s'il voulait s'en tenir au contrat de Moulins, il fallait expliquer sa conduite, afin « que la Chrétienté « ne pensat pas, dit-il, que eussiez le cueur « si lasche que de endurer telle injure. » Si, au contraire, le duc de Guise croyait à la

1. — Voyez la lettre du duc de Nevers citée dans la note suivante.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

complicité de l'amiral, « j'estimerois, écrit « Nevers, bien difficile que l'on peult « embrasser un tel personnage et, de « mesme, que l'on n'en feist la vengeance « ou se mettre en devoir de le faire [1]. » Ces deux alternatives laissaient le jeune Guise dans le même embarras.

La seconde guerre civile (septembre 1567) le dispensa de prendre une décision. La paix fut signée le 25 mars 1568, mais l'abîme se creusait tous les jours davantage entre les deux partis. L'amiral ne venait plus à la cour, même dans les intervalles de tranquillité relative que les historiens décorent du nom de paix de Longjumeau. Retiré à Chastillon, entouré de gentilshommes plus ardents que lui, il attendait, il espérait, il pressait l'heure de reprendre les hostilités. Survinrent la troisième guerre civile, les batailles de Jarnac et de Moncontour. La reine ne pouvait commander au duc de Guise, à un de ses plus fidèles serviteurs, de sacrifier sa vengeance, de se réconcilier avec le chef des ennemis du roi, de signer avec celui qu'il considérait comme le meurtrier de son père une paix que le roi lui-même ne pouvait obtenir. La fortune de la guerre pouvait

1. — Minute de lettre du duc de Nevers au duc de Guise, s. l. n. d.; f. fr., vol. 3353, f. 74.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

amener ces deux seigneurs en face l'un de l'autre sur le champ de bataille et la querelle des deux maisons se dénouer par les armes. L'hypothèse ne déplaisait pas à l'esprit aventureux de la reine mère.

Ce ne fut qu'après le traité de Saint-Germain (8 août 1570) que les pourparlers entre les maisons de Lorraine et de Chastillon furent sérieusement repris. Le roi liait le succès de la réconciliation à un traité encore plus important, celui d'une paix générale et durable avec les réformés, dont le mariage du prince du Béarn avec Marguerite de Valois, la sœur du roi, devait être le gage. François de Montmorency, le chef des Politiques, avait proposé cette union, et le maréchal de Cossé s'employait activement à la faire réussir. De longues négociations, traversées par les hésitations des intéressés, retardèrent la conclusion. Enfin le mariage fut arrêté et Coligny invité à revenir à la cour.

Un secrétaire d'Etat, Claude Pinart, homme lige de la reine mère, nanti de pouvoirs illimités, s'était mis en campagne en faveur de « l'appointement » des deux maisons rivales. Avec une fertilité d'esprit digne de plus de succès, il rédigeait projets sur projets et multipliait les correspondances avec le duc

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de Guise. Un gentilhomme, François de Casillac de Cessac, était le porte parole de Pinart auprès du chef des catholiques. Mais le premier élément de toute convention, la sincérité, la bonne foi manquait à l'une des parties. Le duc de Guise n'était pas décidé à capituler, même devant les ordres du roi. Il cherchait, il trouvait des prétextes pour ne rien signer et se dérobait habilement quand il n'avait plus de prétextes. Michel de la Huguerye, secrétaire de François de Bricquemault, tenait l'amiral au courant des péripéties. Coligny était à Chastillon. Sans crainte sur sa destinée et pressentant que le retour de son crédit était proche, il ne montrait ni empressement ni mauvaise volonté. « Il ne recula jamais de sa part de dire, « écrit la Huguerye, qu'encore que les « armes luy eussent acquis ce droit, pratiqué « de tout temps entre ennemys, de se servir « de tous moyens pour parvenir à une vic- « toire, si est-ce qu'il ne l'a jamais pratiqué « et ne le vouldroit avoir jamays faict ni « faict faire [1]. » Remarquons la gravité de cette déclaration. Si l'on doit prendre au pied de la lettre le récit de la Huguerye, l'amiral affirme qu'il avait le droit de faire

1. — *Mémoires de la Huguerye*, t. I, p. 35 et suiv. et surtout p. 90.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

assassiner le duc de Guise, mais qu'il ne l'a fait ni fait faire.

Lassé des subterfuges de son ennemi, Coligny se mit en route pour Blois. Aussitôt le duc de Guise quitta la cour [1]. L'amiral entra à Blois le 12 septembre 1571 et reçut du roi, de la reine, des ducs d'Anjou et d'Alençon, l'accueil le plus flatteur. Le roi lui donna 200 mille livres par une traite sur Lyon, 50 mille livres sur l'arriéré de ses appointements et une pension de 20 mille. « On lui « fait tant de régal, écrit l'ambassadeur « d'Espagne, on lui accorde tant de faveurs « qu'il semble vraiment qu'on veuille lui « créer des engagements. Du moins il y a de « quoi le soupçonner [2]. » L'amiral répondait à ces avances par une raideur inflexible. Il entra un jour dans la chambre de la reine sans demander audience. Un prêtre disait la messe. Il s'accouda sur un bahut, le chapeau sur la tête, sans se découvrir, même à l'élévation. Après la cérémonie la reine lui dit en riant : « Vous êtes attentif à « notre messe. — Madame, répondit-il, la « messe ne me fait point de mal. » Cette

1. — *Mémoires de l'Estat de France sous Charles neuf*, t. I, p. 85.

2. — Lettre d'Alava au duc d'Albe, 3 octobre 1571. (Espagnol; Arch. nat., K. 1522, n° 41).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

réponse, dictée par l'indifférence, fut autrement interprétée, et, à quelques jours de là, le roi l'invita à assister à sa messe. Il y alla et affecta, pendant la durée de l'office, de rester couvert comme pour braver les catholiques [1].

Malgré ces rudesses, malgré le refus de rendre la Rochelle au roi [2], Coligny, logé au château, prit rapidement de l'influence sur l'esprit de Charles IX. Il assistait à tous les conseils et les présida plusieurs fois en l'absence du roi. Alors commence la plus belle partie de sa vie, celle qu'il faut louer sans réserve, celle qui l'élève au rang des plus grands politiques. Averti par le spectacle des passions qui s'enflammaient au moindre incident, il avait reconnu que le maintien de la paix intérieure était impossible, à moins d'offrir un puissant dérivatif aux sectaires, aux capitaines, aux soldats qui ne pouvaient vivre que les armes à la main. Les Flandres, en 1572, frémissaient sous la domination de Philippe II. Plusieurs tentatives de révolte avaient été noyées dans le sang, mais le feu couvait sous la

1. — Lettre d'Alava au duc d'Albe, 5 octobre 1571. (Espag., Arch. nat., K. 1522, n° 22).

2. — Grands détails sur cette affaire dans la lettre d'Alava à Philippe II, 6 novembre 1571. (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1522, n° 68).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cendre, et il paraissait évident que la moindre intervention française serait la ruine des armées espagnoles. Rejeter sur les Flandres, prêtes à se soulever, cette tourbe de gens de guerre sans emploi, les détourner de leurs querelles religieuses, de leurs rancunes passionnées par une campagne patriotique entre toutes, était un dessein de génie qui sauvait la France et doublait ses richesses [1].

Le roi hésitait à rompre sans motifs avec son « fidèle allié » d'Espagne. La reine qui ne comprenait les œuvres de la grande politique que pour faire monter ses enfants sur des trônes étrangers [2], hésitait plus encore que son fils. Avant de s'engager dans une campagne aventureuse, qui pouvait aussi bien mener la dynastie des Valois à une victoire, comme celle de Cérisoles, qu'à un désastre, comme celui de Saint-Quentin, le roi voulut mettre fin à la querelle de Guise et de Coligny.

1. — Tous les historiens sont unanimes à attribuer cette politique à Coligny. La Popelinière lui prête une harangue au roi (1581, t. III, f. 41). On en conserve une autre dans le fonds français, vol. 23335, pièce 3.

2. — La reine songeait même à faire du duc d'Anjou un roi d'Alger sous la suprématie du Sultan. Voyez un article de M. le comte Fremy dans la *Revue diplomatique*, 1888, p. 593.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le prince lorrain ne respirait que la vengeance. Le roi lui commanda de venir à Blois et de se réconcilier avec son rival [1]. Le duc ne vint pas. Il arma ses partisans pour surprendre l'amiral. Celui-ci, retiré à Chastillon, arma les siens, et chaque parti se tint sur ses gardes [2]. Guise continuait à bouder loin de la cour et guettait son ennemi [3]. Le 14 janvier 1572, il demanda au roi, de concert avec son oncle, le duc d'Aumale, et son frère, le marquis du Maine [4], ou l'autorisation de provoquer Coligny en duel, « en « chemise, l'épée au poing » ou celle de faire appel à l'arbitrage d'un conseil composé des frères du roi et des maréchaux de France [5]. La demande était peu réfléchie. Une rencontre entre un jeune homme alerte de 21 ans et un vieux capitaine de 55 ans [6],

1. — Sommaire de chancellerie des lettres d'Aguilon, avant le 27 novembre 1571. (Copie espag., Arch. nat., K. 1524, n° 44).

2. — Lettres publiées par le comte Delaborde, *Coligny*, t. III, p. 364 et suiv.

3. — Lettre du secrétaire Aquilon au duc d'Albe, 17 décembre 1571. (Orig. espagnol; Arch. nat., K, 1524, n° 55).

4. — Plus tard duc de Mayenne.

5. — Lettre de l'ambassadeur espagnol citée et traduite par M. Henri Martin, *Histoire de France*, t. IX, p. 288, note (édit. de 1858). — Lettre de l'ambassadeur du duc de Savoie. (La Ferrière, *Le XVIe siècle et les Valois*, p. 318).

6. — Le duc de Guise était né le 31 décembre 1550 et Coligny le 16 février 1517.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

perclus de goutte, n'avait rien de chevaleresque. Quant à l'arbitrage, il impliquait la nullité de l'arrêt de Moulins, et le roi ne pouvait désavouer un de ses actes judiciaires les plus importants.

Cependant l'ambition de régner sur les Flandres, le pays le plus riche de l'Europe au XVIe siècle, mordait le cœur du roi. Il autorisa secrètement un corps de volontaires à franchir la frontière, et les villes de Mons et de Valenciennes furent prises sans coup férir. Il fit des armements considérables ; il signa un traité avec la reine d'Angleterre. Avant de se mettre en campagne, il fallait en finir avec les Guises. Le 27 mars 1572, il déclara par lettres closes que l'honneur de la veuve et des enfants du duc de Guise n'était point attaché aux poursuites dirigées contre Coligny [1]. La déclaration était sans portée ; la veuve et les enfants de Guise auraient pu répondre qu'ils étaient seuls juges de leur honneur. Le 1er mai il confirma les dispositions de l'arrêt de Moulins [2] et chargea un seigneur de la cour, Gaspard de la Chastre de Nançay, de signifier aux deux parties la défense de se poursuivre mutuellement. Nançay se mit en route le 6 mai et

1. — Coll. Brienne, vol 206, f. 516.
2. — Coll, Brienne, vol. 206, f. 518.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

visita d'abord les Guises à Reims, puis Coligny à Chastillon. Les ordres du roi étaient si formels que personne n'osa résister ouvertement [1]. Mais avant de signer, les Guises essayèrent d'un subterfuge qui leur avait réussi à Moulins. A la première nouvelle de l'arrêt du 1er mai, le marquis du Maine, frère cadet du duc de Guise, partit précipitamment pour l'Italie sans prendre l'autorisation du roi. Aussitôt le roi se plaignit au cardinal de Lorraine de la désobéissance de son neveu et expédia au duc de Nemours, à Lyon, un courrier chargé de retenir le voyageur [2]. Celui-ci n'était pas éloigné et rebroussa chemin.

Quelques jours après, Nancay rapporta au roi une série de pièces qui semblaient clore le débat : les procès-verbaux de la signification du mandement du premier mai aux princes de la maison de Lorraine, à Coligny et au cardinal de Lorraine [3], et enfin l'acte d'assentiment des Guises à l'arrêt de Moulins.

« Nous, enffans, frères et nepveus de feu

1. — Lettre de Nancay au s. du Bouchage, Blois, 5 mai 1572. (Orig., f. fr., vol. 3188, f. 27).

2. — Lettre du roi au cardinal de Lorraine, 8 mai 1572. (Minute originale; f. fr., vol. 15554, f. 123).

3. — Actes datés du 12 mai 1572; coll. Brienne, vol. 206, f. 520.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« Monsieur le duc de Guise, soubsignés,
« certifions que l'arrest donné par le roy en
« son conseil privé à Moulins, le XXIVe jour
« de janvier mil-cinq-cent-soixante-six, sur
« le malheureux acte advenu de la mort
« dudict deffunct, nostre père, frère et oncle,
« à la descharge de Monsieur l'admiral,
« nous a esté ce jourd'huy signiffié, et sem-
« blablement la déclaration de Sa Majesté
« pour l'observation d'icelluy, faicte à Bloys,
« estant en son dit conseil privé, le XXVIIe jour
« de mars passé; et de tout baillé copie,
« signée Pinart; et ce par le sieur de Nan-
« çay, chevalier de l'ordre et cappitayne des
« gardes de sa dicte Majesté. A laquelle
« promectons de jamais ne contrevenir aux-
« dits arrest et déclaration, directement ou
« indirectement, sur les peines y contenus.
« En tesmoing de ce, nous avons signé ces
« présentes de nos mains et fait sceller des
« cachets de nos armes. A Reims le dou-
« ziesme jour de may, l'an mil-cinq-cent-
« soixante-douze [1]. »

« C. car. de Lorrraine. — Henry de

1. — L'original de cette pièce, muni de tous les sceaux des princes lorrains, était conservé à la Bibliothèque du Louvre dans le fonds français, vol. 209, f. 37, et a péri dans l'incendie de cette bibliothèque. Il avait été imprimé dans le *Cabinet historique*, t. III, 1re partie, p, 68.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« Lorraine. — Claude de Lorraine. —
« Charles de Lorraine. — Loys de Lorraine.
« — Charles de Lorraine. — Charles de
« Lorraine [1]. »

Le roi montra sa satisfaction à la cour, aux ambassadeurs étrangers, à ses propres représentants [2]. Il feignait de croire, il croyait peut-être en effet que la paix était assurée. D'un côté la guerre des Flandres détournait sur l'Espagnol les passions religieuses; de l'autre le mariage du prince de Navarre avec Marguerite de Valois était un gage pacifique assez important pour assurer la paix. Le roi pouvait se faire illusion de bonne foi. Mais les témoins clairvoyants ne s'abusaient pas. Le duc de Guise et l'amiral revinrent à la cour, le premier au mois de mai, le second au mois de juin, et, dès les premiers jours, leur attitude réciproque permit de prévoir l'avenir. Le 21 juin 1572, l'ambassadeur du duc de Savoie écrit à son maître : « L'amiral et le duc de Guise se

1. — Charles, cardinal de Lorraine, frère du duc de Guise. — Henri de Lorraine, duc de Guise. — Claude de Lorraine, duc d'Aumale. — Charles de Lorraine, marquis du Maine. — Louis de Lorraine, cardinal de Guise. — Charles de Lorraine, fils du duc d'Aumale.

2. — Lettre du roi à Noailles, évêque de Dax, 11 mai 1572, Chambord. (Copie du XVIIe siècle; f. fr., vol. 21009, f. 233).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« voient, mais ne se parlent pas; l'amiral se
« trouble de ce qu'il lui semble que Mon-
« sieur, frère du roy, porte le duc de Guise.
« Tout n'est pas encore bien rapaisé [1]. »

1. — Fragment rapporté des Archives de Turin par M. le comte de la Ferrière, *Le XVI*e *siècle et les Valois*, p. 318.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ÉPILOGUE

Coligny et la guerre des Flandres. — Attentat de Maurevel (22 août 1572). — Massacre de la Saint-Barthélemy (24 août) [1].

Catherine de Médicis s'était toujours opposée à la guerre des Flandres. Déjà jalouse du crédit de l'amiral, elle n'entrevoyait dans une campagne, même victorieuse, qu'une diminution d'influence pour elle et pas un avantage pour le duc d'Anjou, son fils préféré. A force de reproches et de plaintes, de prières et de larmes, elle sut jeter le roi dans l'incertitude. Alors intervinrent les mauvais conseillers, les courtisans vendus au roi d'Espagne, et bientôt la cour apprit que la campagne des Flandres était indéfinitivement ajournée. Coligny éprouva un vif dépit. Habitué à ne point trouver de contradicteurs autour de

1. — Nous n'annotons pas ce récit qui fera l'objet d'une publication beaucoup plus développée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lui, il ne sut modérer son humeur. Son insistance devint insupportable au roi, sa présence odieuse à la reine et au duc d'Anjou. C'est le moment que les Guises attendaient pour assouvir leur vengeance.

Le vendredi, 22 août, quatre jours après le mariage du roi de Navarre, vers onze heures du matin, Coligny sortait du Louvre et rentrait à son logis de la rue de Béthisy. En passant le long des murs de l'hôtel de Bourbon, il reçut une arquebusade à la main droite et au bras gauche. Il désigna froidement la fenêtre d'où le coup était parti et dit à ses compagnons : « Voyez quel est celui qui « a tiré. » La maison, une masure inhabitée, était fermée. La porte fut forcée, mais l'assassin avait disparu par une seconde issue sur le cloître Saint-Germain-l'Auxerrois. Le roi jouait à la paume avec le duc de Guise quand on lui apporta la nouvelle. Vivement ému, il jeta sa raquette et remonta dans ses appartements. Le duc de Guise, bientôt après la reine mère et le duc d'Anjou, plusieurs seigneurs de la cour le rejoignirent pour l'arracher aux conseils de leurs adversaires. Le roi ne savait encore sur qui jeter ses soupçons et personne n'osait prononcer un nom. On découvrit que la maison suspecte appartenait au s. de Chailly, intendant du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

duc de Guise, que le coupable, François Louviers, dit Maurevel, un assasin à gages, y avait passé trois jours en embuscade et qu'il s'était enfui sur un cheval qu'on lui tenait à la main depuis le matin. Des gentilshommes huguenots, qui avaient poursuivi le meurtrier sans l'atteindre, rapportèrent qu'il avait changé deux fois de monture, à la porte Saint-Antoine et au pont de Charenton. Là, ils avaient perdu ses traces, mais ils avaient retrouvé les deux premiers chevaux et reconnu qu'ils sortaient des écuries du duc de Guise.

Le soir le roi visita l'amiral, en compagnie de ses frères et de sa mère. Tandis qu'il examinait la balle de Maurevel, Catherine observa froidement : « Devant Orléans, « on n'avait pas pu extraire la balle de « M. de Guise. » Le roi avait juré de venger l'amiral, mais Catherine de Médicis connaissait les moyens de retourner cette âme tour à tour molle et violente. Le lendemain, elle et ses familiers, le duc d'Anjou, Tavannes, Retz, Birague, le chevalier d'Angoulême, assaillirent le faible prince de plaintes et de rapports alarmants. Les capitaines réformés, rassemblés à Paris pour le mariage du roi de Navarre, étaient en force aux portes du Louvre ; les conseils se succédaient au che-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vet de Coligny; l'amiral prétendait disposer de la couronne de France en faveur du roi de Navarre; déjà Mongonmery rassemblait des compagnies dans le faubourg Saint-Germain; il était dangereux de laisser aux conjurés le temps de combiner leurs desseins; il fallait les prévenir par une détermination hardie; le salut du roi justifiait leur mort; le succès était assuré à celui qui prendrait l'avance. Vaincu par les larmes de sa mère, par les objurgations de son frère, par les prétendues informations de ses conseillers, le roi donna, puis révoqua et enfin renouvela les ordres de massacrer les réformés jusqu'au dernier.

Dans la nuit du 23 au 24 août, avant le lever du jour, le tocsin de Saint-Germain-l'Auxerrois donne le signal. Le duc de Guise, le marquis du Maine, le duc d'Aumale et plusieurs seigneurs de leur parti arrivent à cheval à l'hôtel de la rue de Bethisy. L'un des assassins frappe au nom du roi; la porte s'ouvre et le suisse de garde est égorgé. Les portes intérieures étaient barricadées et un combat s'engage. Les assaillants descellent la grille d'une fenêtre et pénètrent dans l'hôtel. Les Suisses du roi de Navarre se font tuer sur les marches de l'escalier. Un Allemand, nommé Besme, au service du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

duc de Guise, suivi de deux Italiens et de quelques soldats de la garde du roi, force la porte de la chambre de l'amiral. Coligny était en prière. Les assassins le saisissent pour le jeter par la fenêtre. Comme il résistait, l'un d'eux lui tire un coup de pistolet; les autres le lardent de coups d'épée et le précipitent dans la cour aux pieds du duc de Guise. Le duc s'approche de sa victime, fait étancher le sang qui couvrait le visage et, suivant quelques relations, le frappe du pied. La foule, attirée par le bruit du combat, remplit la cour. Le corps est lié par les pieds sur une claye, et traîné dans les rues de la ville. Un bourreau lui coupe la tête et des cavaliers promènent le sinistre trophée au bout d'une épée, aux applaudissements de cette lâche multitude que la vengeance des Guises avait ameutée contre le chef du parti réformé.

Ainsi se termina la querelle des Guises et des Coligny, si toutefois on peut considérer comme terminée une lutte qui devait engendrer d'autres forfaits. Les réformés accusaient le duc de Guise d'avoir ouvert les hostilités au commencement de 1562 par le massacre de Vassy; moins d'un an après, Poltrot de Meré venge les victimes de Vassy. Les Guises accusent l'amiral de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

complicité dans l'attentat de Poltrot et la reine refuse de laisser juger le procès; ils se vengent eux-mêmes à la Saint-Barthélemy. La série criminelle ne s'arrête pas en 1572. Le 23 décembre 1588, à Blois, Henri de Guise est assassiné par ordre de Henri III. Le 1er août suivant, Henri III est poignardé par un sectaire du parti lorrain. L'histoire est une chaîne dont les anneaux se tiennent par une soudure infrangible. Les violences amènent des violences; les crimes appellent les crimes; le sang attire le sang. C'est la loi du talion. Plaise au ciel que ce récit rappelle cette loi inéluctable aux Français du XIXe siècle, qui vivent dans un temps aussi troublé que la seconde moitié du XVIe siècle.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

ETAT DE MAISON DU DUC DE GUISE

1er janvier 1560 (1561) au 31 décembre 1561

Chambellans : François de Biencourt, s. de Potrincourt, aux gages de	300 livres.
Bastien de Neufchastel, s. de Plancy	300 —
François des Boues, s. du Mesnil	200 —
Maîtres d'hôtel : Gaucher de Foissy, s. de Creney.	300 —
Jehan de Beaufils, s. de Vulpian	300 —
Franç. de Villiers, s. de Chailly	300 —
Gentilshommes de la chambre :	
Charles de Hangest, s. de Mardilly.	200 —
Bertrand de Foissy, s. de Creney	200 —
Simon de Grammont.	200 —
Ecuyers : Charles du Tissier, s. de Maisons	200 —
Hector de Montenar, s. de Talaru.	200 —

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Huit gentilshommes servants aux gages de.	160	livres.
Huit gentilshommes pensionnaires à.	100	—
Deux maréchaux des logis à. . .	160	—
Un aumônier (Nicole de Chanterayne)	150	—
Un trésorier (Guillaume de Champagne)	1200	—
Quatre secrétaires à.	120	—
Deux contrôleurs à.	160	—
Médecins : Louis de Mandreville	120	—
Simon Balangier.	120	—
Chirurgien : Pierre Aubert, chirurgien	200	—
Nicolas Grison, apothicaire. .	200	—

Dix valets de chambres, à différents gages.
Trois valets de garde-robe.
Huit officiers pensionnaires, dont un organiste et un géographe.
Trois fouriers.
Un maître de fourière.
Trois sommeliers de panneterie.
Quatre sommeliers d'échansonnerie.
Deux écuyers de cuisine.
Six maître-queux, dont trois galopins.
Quatre gardes-vaiselle.
Deux muletiers.
Un maréchal de la petite écurie.
Deux palefreniers.
Quatre aides d'écurie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Trois charretiers.
Un valet des pages.
Un lavendier.
Deux huissiers de salle.
Deux portiers.
Un fourbisseur.
Huit autres officiers pensionnaires.

(Copie du XVIIe siècle; f. fr., vol. 22429, f. 161).

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

II

Le tumulte de Vassy

1er mars 1562 (1563)

Après le crime de la Saint-Barthélemy, il n'est pas d'évènement, dans l'histoire du XVIe siècle, qui ait été le sujet de discussions plus passionnées que le massacre de Vassy. Le parti huguenot avait tant d'intérêt à grossir le massacre pour justifier sa prise d'armes, le parti catholique tant d'intérêt à le pallier pour aggraver la culpabilité de ses ennemis que l'histoire a été dénaturée. La polémique dure encore et se prolongera, suivant toute vraisemblance, tant que soufflera le feu des passions religieuses. Nous allons examiner les témoignages et les récits contemporains.

Les ambassadeurs étrangers ne sont pas des témoins impartiaux; ils obéissent toujours aux passions de leur cour; cependant leurs rares appréciations méritent d'être enregistrées. — Le cardinal de Ferrare ne mentionne le massacre de Vassy qu'à l'occasion de la plainte que de Beze porta à la reine et ne donne point de détail (*Negoc. du card. de Ferrare*, in-4°, p. 112). — Le nonce, cardinal de Sainte-Croix, n'y avait d'abord attaché aucune gravité. Lorsque le prince de Condé s'en fit une arme, le cardinal écrivit à Rome : « Je vous dirai qu'il a été beaucoup « plus grand qu'on ne l'avait dit. Les huguenots « de ce pays en font de grosses plaintes et sont « allés demander justice à la reine, qui a envoyé

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« un commissaire pour faire des enquêtes. Ceux « de la famille de M. de Guise se justifient en « disant que les autres ont été les aggresseurs et « qu'ils ont tellement blessé M. de la Brosse qu'il « faut le trépaner. » (Correspondances du nonce Prosper de Sainte-Croix, *Archives curieuses pour servir à l'Hist. de France*, t. VI, p. 46).

Tornabuoni, ambassadeur de Toscane (*Négoc. de la France avec la Toscane*, t. III), Michel Suriano et Marc-Antoine Barbaro, ambassadeurs vénitiens (*Despatches of Michele Suriano and Marc-Antonio Barbaro*, Lymington, in-4°, 1891), Throckmorton (*Calendars of state papers*, 1562), Perrenot de Chantonay (Arch. nat., K. 1496 et 1497), les uns pour cause d'absence, les autres par indifférence, sont muets ou presque muets sur la journée de Vassy.

Les dépositions de l'accusé principal, le duc de Guise, sont intéressantes à relever. Dans les derniers jours de février il avait écrit à La Motte Gondrin son lieutenant en Dauphiné. Il ajouta un post-scriptum à sa lettre le lendemain de son passage à Vassy : « De mes voisins et sujets m'ont « voulu depuis trois jours faire une braverie, où « ils m'ont blessé une douzaine de gentils-« hommes, de quoy ils se sont trouvés marchands. « Voilà leurs belles évangiles. » La lettre est publiée par l'*Histoire ecclésiastique*, 1882, t. II, p. 402. Que le duc de Guise ait été insulté et « bravé » à Vassy, ce n'est pas extraordinaire; mais qu'il ait été attaqué, c'est plus difficile à croire. Le prince lorrain gâte sa défense en voulant trop prouver. Le duc de Wurtemberg l'avait accusé (Lettre sans date; *Mémoires de Condé*,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

t. III, p. 372). Le duc lui répondit le 10 avril : « J'espère, avec l'aide de Dieu justifier toutes mes « actions. Vous avez vu par ma lettre ce que je « vous ay mandé qui est advenu à mon gran « regret, en quelque façon que l'on my ait forcé. « Mais vous jugerez, s'il vous plest, et tous prinses « vertueux et bien nez, que d'offendre il est blamé « et permis de se deffendre. » (Lettre publiée d'après les originaux conservés dans les Archives de Stuttgard; *Bull. de la Soc. de l'hist. du Prot. francais*, t. XXIV, p. 501). La déclaration du duc à l'article de la mort (voyez cy-dessus, p. 46) nous inspire plus de confiance que l'agression des paysans de Vassy ne nous parait vraisemblable.

Le lendemain du jour où il signe cette lettre, le 11 avril, le duc de Guise, cité au parlement, produit un argument qui a plus de valeur. « Il passa « à Vassy, portent les analyses des registres de la « cour, ayant avec luy M. le cardinal de Guise, « son frère cadet, sa femme grosse et ung aultre « sien fils de sept ans. » Ce n'est pas l'équipage d'un capitaine qui vient mettre une ville à feu et à sang. Aussi le greffier est-il fondé à ajouter que le duc « n'avait volunté ne compaignie pour « offenser personne. » (*Mémoires-journaux de Guise*, p. 490).

Les correspondances du temps aident ordinairement à éclaircir les mystères historiques, mais ici elles manquent absolument. Ce silence ne peut surprendre. Le massacre de Vassy est un événement qui s'est passé loin de la cour, sans témoins autorisés. Dans les premiers jours il fut considéré comme une échauffourée sans conséquence et ne prit de l'importance que lorsque le prince de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Condé se mit en campagne pour venger les victimes. La seule lettre que nous puissions citer contient un témoignage de Renée de France en faveur du duc de Guise. « L'on sait bien, écrit-elle « à Calvin, qu'il s'estoit retiré en sa maison, d'où « il ne vouloit bouger, et les lettres et messages « qu'il eut pour l'en faire partir... » (*Lettres de Calvin*, t. II, p. 550, note).

Le silence des correspondances nous oblige à étudier les récits historiques. Les relations originales du massacre de Vassy sont toutes également suspectes. Les écrivains du parti réformé s'efforcent de démontrer que le massacre était premédité et que le duc de Guise y prit une part active; ceux du parti catholique, que la lutte fut engagée par les huguenots et que le duc fit de vains efforts pour l'arrêter.

Historiens protestants. — I. — Très peu de jours après le massacre, dans le courant du mois de mars (cette date est certifiée par une lettre publiée dans les *Mémoires de Condé*, in-4°, t. III, p. 220) parut à Caen un récit abrégé qui a servi de thème à tous les autres. C'est un de ces nombreux « pasquils » sans signature que les huguenots publièrent dans le cours de l'année 1562. L'auteur représente le duc de Guise arrivant à Vassy avec l'idée préconcue d'égorger les calvinistes et excitant lui-même, l'épée à la main, ses gens au meurtre des fidèles. Ce récit est sans mouvement, mais semble avoir été dressé par un témoin oculaire. Il se termine par une liste des morts et des blessés. Il a été reproduit dans l'édition in-4° des *Mémoires de Condé* (t. III, p. 111), dans les *Archives curieuses*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pour servir à l'Histoire de France de Cimber et Danjon (t. IV, p. 105), dans les *Mémoires de Guise* (coll. Michaud et Poujoulat, p. 471). Théodore de Bèze alla à Caen vers le 10 mars (Lettre de Bèze à sir Cecil du 10 mars; *Bull. de la Soc. de l'hist. du Prot. francais*, t. VIII, p. 510). Cependant nous n'osons lui attribuer la rédaction de ce libelle; il est trop inférieur à son talent.

II. — La seconde relation du massacre de Vassy semble un développement du précédent. Il parut sans nom d'auteur, avec quelques autres pièces au service de la même cause, dans un *Recueil de divers mémoires* (Paris, 1562, in-8°). C'est une histoire complète de l'église de Vassy depuis sa fondation. Le chroniqueur raconte longuement la visite de l'évêque de Châlons à Vassy, quelques mois avant le 1er mars. Il accuse le duc de Guise d'avoir prémédité l'attaque et d'y avoir pris part lui-même de sang-froid. La duchesse de Guise au contraire aurait cherché à sauver les victimes. Déjà, à l'occasion de la répression de la conjuration d'Ambroise, Régnier de la Planche avait signalé les sentiments d'humanité de la duchesse. Cette idée avait cours dans le parti réformé, peut-être parce que Anne d'Est était la fille de Renée de France. L'auteur de cette pièce est inconnu. La complaisance avec laquelle il raconte les tristes aventures du ministre de Vassy, Leonard Morel, permet de supposer que l'auteur est Léonard Morel lui-même ou qu'il a écrit sous l'inspiration de ce ministre. Ce récit, le plus développé, le mieux déduit de tous les récits protestants, a été réimprimé dans l'édition de 1565 des *Mémoires de Condé* (t. II, p. 118), dans le *Martyrologe* de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Crespin (in-fol. 1582, f. 563 et suiv.), dans l'édition des *Mémoires de Condé*, de Secousse (t. III, p. 124), dans les *Archives curieuses pour servir à l'Histoire de France* de Cimber et Daujon (t. IV, p. 122), dans les *Mémoires-journaux de Guise* (coll. Michaud et Poujoulat, p. 477).

III. — Relation en latin et en allemand imprimé en 1562 sans nom d'auteur, reproduit dans l'édition in-4° des *Mémoires de Condé* (t. III, p. 122) dans les *Mémoires de Guise*, p. 476, et par Mayer, *Galerie philosoph. du XVIe siècle*, t. I, p. 184. Ce récit est fort abrégé. Il a été écrit, dit Secousse dans une note, pour être envoyé aux princes d'Allemagne. Peut être est-il de Hubert Languet, alors à Paris, correspondant en titre de l'électeur de Saxe.

IV. — Jean de Serres, le premier en date des grands historiens protestants du règne de Charles IX, présente dans *De statu religionis*, IIme partie, f. 14 et suiv., une narration qui contient quelques circonstances nouvelles. Jean de Serres était à Lausanne et pouvait avoir recueilli des témoignages oculaires. L'édition originale de son livre est si rare que l'exemplaire de notre bibliothèque passe pour unique. (Voir la biographie de Jean de Serres écrite par M. Dardier dans la *Revue historique*, juillet 1883). Cette considération, jointe à l'autorité de l'écrivain, nous engage à présenter ici la traduction du passage où il raconte le massacre de Vassy.

Le premier jour de mars se trouvait un dimanche. Le duc de Guise sachant que ce

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

jour-là les fidèles se réunissaient en plus grand nombre, se rendit, à la première aube, au bourg de Dammartin, d'où il prit, après avoir entendu la messe, le chemin de Vassy. A peine entré dans la ville, il apprend que les huguenots sont assemblés : aussitôt il se rend au lieu de la réunion. Plus de quinze cents fidèles, en effet, occupaient déjà l'enceinte, et le ministre, après les prières d'usage, inaugurait la séance. — Le duc de Guise, suivi de son frère, le cardinal de Guise, appelle quelques habitants, le prieur, appelé prêtre, et aussi le capitaine de la ville, et il entre avec eux dans l'église catholique, non loin duquel était le lieu de réunion des fidèles. Il les entretient alors de ses projets, et, ce fait, leur ordonne de se rendre en toute hâte à l'assemblée des huguenots. Les soldats entrent et jettent des traits dans la foule. Les fidèles de s'étonner d'abord de la nouveauté du fait. Quelques uns sont tués incontinent. Alors les partisans de Guise se jettent en nombre sur les assistants à la réunion. Le duc de Guise lui-même, ayant fait fermer toutes les issues, se tient à la porte l'épée à la main, remplit l'air de cris menaçants, et excite ses soldats au carnage. Ceux-ci, encouragés de la sorte, s'élancent sur cette foule tremblante, parcourent en divers sens le lieu de la réunion, massacrent ceux qui s'y trouvent, tirent au plus épais

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de la foule, et abattent de la même manière ceux qui, placés dans les tribunes, essaient de fuir par le toît. Hommes, femmes, sans distinction ni d'âge ni de sexe, sont impitoyablement massacrés. Toutes les issues avaient été fermées et ainsi toute voie de salut enlevée aux membres de l'assemblée. On entendait les cris de ceux qui essayaient de fuir, les soupirs des mourants, à travers les sons de la trompette retentissant au loin pendant le massacre.

A ce moment, la duchesse de Guise, épouse du duc de Guise, passait sous les murs de la ville. Effrayée par les cris, elle dépêche un messager auprès de son époux et lui fait demander en grâce de cesser le massacre de ces infortunés, d'épargner les femmes en état de grossesse et de ne leur faire subir aucune violence. Aussitôt le duc de Guise, en réalité troublé par un tel crime, fait cesser le meurtre. Le ministre est amené devant lui. On lui fait subir plusieurs tourments; Guise lui-même l'accable d'injures, et le commet à la garde d'un soldat. Les gens de Guise n'avaient pu dans leur fureur achever le carnage. Les rues de la ville devinrent le théâtre de meurtres nombreux dont le souvenir remplit d'horreur.

Le carnage terminé, on se livre au pillage du lieu. Les sièges sont mis en pièces; les livres sont arrachés des bibliothèques et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

foulés aux pieds par les soldats, qui estiment la parole de Dieu être d'une moindre importance (c'est le texte même de leurs paroles) que les hardes et l'argent. Il n'est pas possible de dire de quels blasphèmes l'Evangile est l'objet. Le cardinal de Guise avait entre les mains la Bible qui avait été trouvée dans la chaire. Le duc de Guise lui demande quel était ce livre. « La Sainte-Ecriture » répond le cardinal. « Cette Sainte-Ecriture, dit le duc, en regardant la première page, a été faite, je crois, il y a deux ans à peine? » Il donnait la mesure de ses connaissances en matière de religion.

(*De statu religionis*, 1571, 2e partie, f. 14 et suiv.)

V. — L'*Histoire ecclésiastique* (1882, t. II, p. 391) fond ensemble en les abrégeant le second récit et celui de Jean de Serres. La préméditation du massacre reprochée au duc de Guise, la fureur des assassins, la résignation des victimes y sont présentées avec une abondance de détails romanesques. A la fin figure une liste des morts et des blessés qui diffère de la liste contenue dans les autres pièces.

La Popelinière (*Hist. de France*, 1581, in-fol., t. I, p. 284). L'histoire dite des quatre rois (*Recueil des choses mémorables avenues en France sous les règnes de Henri II, François II, Charles IX et Henri III*, 1595, f. 68). *Le véritable inventaire de l'Histoire de France* par Jean de Serres, (1648, t. I, p. 692), D'Aubigné (*Histoire universelle*,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

t. II, p. 6, édit. de la Soc. de l'Hist. de France), racontent l'événement sans détail. La Noue, avant tout homme d'honneur, se rapproche de la vérité plus qu'aucun autre historien de son parti. Il qualifie le massacre de « le désordre de Vassy ». Il est vrai qu'il dit plus loin « l'exécution de Vassy ». (*Mémoires*, édit. Petitot, t. XXXIV, p. 122).

Historiens catholiques. Au premier récit que nous avons analysé plus haut, la maison de Lorraine riposta par une prétendue lettre du duc de Guise, dans laquelle l'auteur, s'adressant à un de ses partisans, raconte les provocations dont ses gens, ses soldats et lui-même avaient été l'objet de la part des réformés de Vassy. A l'appui de la non préméditation du massacre, le duc fait valoir qu'il voyageait en famille, avec sa femme, son frère, le cardinal de Guise, et ses petits enfants. Il affirme qu'il fit de grands efforts pour arrêter la colère de ses gens et que sa blessure lui enleva les moyens de se faire écouter. Cet écrit apologétique, imprimé à Paris chez Guillaume Morel en 1562, fut répandu à profusion. Il a été réimprimé dans les *Mémoires de Condé* (édit. Secousse, t. III, p. 115), dans les *Archives curieuses* de Cimber et Danjou (t. IV, p. 111) et dans les *Mémoires de Guise* (p. 473) et fut envoyé au duc de Wurtemberg avec une lettre du duc de Guise (*Bulletin de la Soc. de l'hist. du Prot. français*, t. XXIV, p. 213).

Il n'existe pas d'autre récit original, écrit dans le sens catholique, de la journée de Vassy. M. le pasteur Gourjon a cru trouver une relation nouvelle, mais M. Bonnet a établi (*Bulletin de la Soc.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de l'Hist. du Prot. français, t. XXXIII, p. 143) que cette relation n'est que l'abrégé du récit de Crespin.

Le chanoine Bruslard reproduit les principaux traits du récit de Guise (*Mémoires de Condé*, in-4°, t. I, p. 74). — Claude Haton pousse le soin de l'apologie du duc jusqu'à l'invraisemblance (*Mémoire de Claude Haton*, t. I, p. 204). — Le Frère de Laval accuse les réformés d'avoir engagé la lutte « en injuriant vilainement la suite » du prince lorrain (*La vraye et entière histoire des troubles*, in-8°, 1578, f. 111, v°). — Piguerre a littéralement copié ce passage (*Histoire françoise de nostre temps*, in-fol., 1581, f. 403). — Davila est le plus modéré des historiens catholiques (in-fol., t. I, p. 101).

Nous pourrions citer plusieurs autres auteurs. Etienne Pasquier (Lettres dans les *Œuvres complètes*, in-fol., t. II, col 95), Brantome, historien plus exact qu'on ne le dit (t. IV, p. 235, édit. de la Soc. de l'hist. de France), Belleforest (*Les grandes Annales*, in-fol., 1579, t. II, f. 1627, v°), Jacques de Charron (*Hist. univ.*, 1621, p. 1232), Pierre Mathieu (*Hist. de France*, in-fol., 1631, t. I, p. 254), Dupleix (*Hist. de France*, in-fol., t. III, p. 651), sont trop éloignés de l'événement ou ne nous apprennent rien de nouveau.

De grandes autorités historiques du XVIe siècle nous autorisent à conclure en faveur de l'accusé. De Thou, d'autant plus digne de créance qu'il est moins bien disposé pour les Lorrains, repousse toute préméditation de la part du duc de Guise (*Hist. univ.* liv. XXIX, 1740, t. III, p. 129). — Castelnau, autre catholique indépendant et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

modéré, qualifie le massacre de « un accident » (*Mémoires*, t. I, p. 81 et 82, 1731, in-fol.). — Enfin, un modeste mémorialiste du parti réformé, Jean de Mergey, dit aussi « l'accident de Vassy » (*Mémoires de Mergey*, coll. Petitot, t. XXXIV, p. 40). Le mot nous paraît juste. Le duc de Guise arrivait à Vassy sans dessein, mais depuis longtemps le fanatisme des deux partis avait préparé la lutte; une simple rixe entre les soldats de l'escorte et les fidèles du prêche donna le signal.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

III

La bataille de Dreux

19 décembre 1562

La bataille de Dreux, par son effet moral et par ses conséquences, est un si grand événement qu'il est utile d'étudier les relations contemporaines de ce fait d'armes. Elles appartiennent à deux sources, les récits des vainqueurs et les récits des vaincus.

Il faut reléguer dans le domaine de la fantaisie les harangues que la Popelinière prête au connétable, à Condé, au duc de Guise et à Coligny (*Hist. de France*, in-fol., t. I, f. 344, v°, et suiv.).

Le recueil de Tortorel et Perissin contient six gravures qui représentent en perspective cavalière les diverses phases de la bataille. Un ancien officier de notre armée, le commandant de Coynart, les a étudiées sur les lieux, et certifie la parfaite concordance des six gravures et des récits originaux. Il les a reproduites dans une intéressante brochure *L'année 1562 et la bataille de Dreux*, in-8°, 1894. On trouve dans les *Mémoires de Condé*, t. IV. p. 178 et 687 deux autres dessins de ce combat, qu'il faut comparer avec les planches 19 et 20 du tome V des *Monuments de la monarchie française* de Montfaucon.

Les deux récits les plus importants sont ceux du duc de Guise et de l'amiral Coligny. Le premier passe pour avoir été écrit par le vainqueur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lui-même et n'est pas indigne de lui être attribué. Il prend les événements au début de la campagne de Condé, mais il ne s'étend que sur la bataille. Il dût être publié vers 1563; cependant nous n'en avons pas vu d'édition antérieure à 1576. Il a été reproduit dans les *Mémoires de Condé* (t. IV, p. 685), dans les *Archives curieuses* de Cimber et Danjou (t. V, p. 97), dans les *Mémoires journaux de Guise* (p. 496). On en trouve, parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale, au moins deux copies du temps; l'une dans le vol. 704, f. 16 du fonds français, l'autre dans le vol. 21491, f. 1, du même fonds.

La relation de Coligny ne contredit guères celle du duc de Guise, mais elle est beaucoup plus abrégée. L'amiral accuse de la défaite l'infanterie française et allemande, « qui s'y porta laschement. » Il énumère avec complaisance les grandes pertes des vainqueurs et parle même de la mort probable du duc de Guise, que les soldats croyaient avoir tué en tuant le malheureux Spagny. Le récit, adressé à la reine d'Angleterre, a pour objet d'obtenir des secours et présente le parti réformé comme prêt à prendre sa revanche. Il a d'abord été publié dans l'ancienne édition des *Mémoires de Condé* (t. II, p. 619), puis dans la nouvelle publiée par Secousse (t. IV, p. 178), dans les *Archives curieuses* (t. V, p. 75). M. le comte de La Ferrière a trouvé en Angleterre l'original signé et a ainsi prouvé la paternité de l'auteur. Il l'a réimprimé avec d'autres documents, notamment deux importantes lettres de Coligny, dans *Le XVIe siècle et les Valois* (p. 89). M. Buet (*L'amiral Coligny*, p. 389) et le comte Delaborde (*Coligny*, t. II, p. 178), ont reproduit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

quelques-unes de ces pièces, qui complètent le rapport officiel de l'amiral.

Le lendemain et le surlendemain de la bataille, le roi écrivit à ses officiers, à ses alliés à l'étranger, pour les associer au triomphe de l'armée royale. Ces lettres se ressemblent et paraissent inspirées par le récit du duc de Guise. Plusieurs ont été publiées : lettre du roi à Saint-Suplice, ambassadeur en Espagne (notes des *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 453; lettre adressée à la République Helvétique (*Histoire militaire des Suisses*, par Zurlauben, t. VII, p. 384). Dans l'une d'elles, adressée à Burie et qui fut officiellement communiquée au parlement de Bordeaux et à la reine de Navarre, le roi formule l'espérance que le combat de Dreux amènera la paix (Minute sans date; f. fr., vol. 15877, f. 439). (Autre lettre du roi, f. fr., nouv. acquis., vol. 1235, f. 189). Catherine, de son côté, informa l'ambassadeur de France à Vienne (*Mémoires de Castelnau*, t. II, p. 66).

Divers personnages écrivirent des relations qui toutes ajoutent quelques traits au récit : deux capitaines espagnols, Juan de Ayala et Hernando de Campo (*Mémoires de Condé*, t. IV, p. 183 et 186, et *Archives curieuses*, t. V, p. 84); le s. de Chaulnes (*Mémoires de Condé*, t. IV, p. 189, et *Archives curieuses*, t. V, p. 94). Les deux premières, assez étendues, sont consacrées à faire valoir les services que les compagnies espagnoles rendirent à la cause catholique; la troisième est très abrégée. — Le cardinal de Lorraine à l'évêque de Rennes (*Mémoires de Castelnau*, t. II, p. 70); — Florimond Robertet, secrétaire d'état, peut-être le rédacteur de la relation attribuée au duc de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Guise (lettre très curieuse; *Cabinet historique*, 1re partie, t. VIII, p. 140).

Plusieurs mémorialistes sont également dignes d'être signalés.

Le récit de Théodore de Bèze dans le livre IV de l'*Histoire ecclésiastique* offre d'autant plus d'intérêt que l'auteur faisait partie de tous les conseils du prince de Condé et assistait à la bataille. On sait que l'*Histoire ecclésiastique* est une sorte de mosaïque composée avec d'autres ouvrages, mais, de l'avis de plusieurs critiques, le tableau de la campagne de 1562 appartient à de Bèze lui-même. Il n'en présente que plus d'autorité. L'auteur y montre une impartialité rare au XVIe siècle. De Thou lui a donné créance dans le livre 34 de son *Histoire universelle* et le suit pas à pas.

François de La Noue (*Mémoires*, chap. X), consacre un chapitre entier à la bataille, mais il l'emploie plutôt à signaler les fautes stratégiques des deux chefs d'armée qu'à raconter la défaite de son parti.

Les *Mémoires* de Jean de Mergey contiennent peu de détails.

Michel de Castelnau (*Mémoires*, liv. IV, chap. V), capitaine catholique, confirme presque en tous points Théodore de Bèze.

La Noue, Mergey et Castelnau faisaient tous trois partie, les deux premiers de l'armée réformée, l'autre de l'armée catholique.

Gaspard de Saulx Tavannes (*Mémoires*, coll. Petitot, t. XXIV, p. 377), n'était pas présent. Cependant, les combattants étant tous ses compa-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gnons d'armes, il a dû recueillir les témoignages les plus authentiques.

Presque toutes les relations ou mémoires que nous avons cités énumèrent les capitaines morts ou blessés. La liste la plus complète figure dans le journal du chanoine Bruslard (*Mémoires de Condé*, t. I, p. 106).

Nous ne mentionnons aucun auteur de seconde main, non plus que les modernes. Nous devons cependant nommer trois généraux, MM. Favé, Ambert, Monseigneur le duc d'Aumale, un commandant, M. de Coynart, un capitaine, M. Hardy, qui ont raconté la bataille de Dreux avec une compétence professionnelle.

Aux analyses ci-dessus nous ajouterons une relation inédite, qui contient quelques détails nouveaux sur la bataille, les déplacements de la cour, les intrigues, les négociations qui précédèrent la paix d'Amboise.

La bataille feust donnée en la plaine de Mesunes près Dreux le sabmedy xixe de décembre *1562*.

L'armée de Monsieur le Prince estoyt environ six milles cinq cens chevaux et huict milles hommes de pied ou trente et trois enseignes : à savoir, douze d'Allemans, unze de Gascons et dix de Provenceaux.

Celle de Monsieur de Guyse estoyt de cent deux enseignes de gens de pied, qui faisoient nombre de dix sept milles hommes; savoir est : vingt et deux enseignes de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Suysses, dix d'Allemans, quatorze de Bretons, quatorze d'Hespaignolz et de Gascons, dix sept des légionaires de Picardie et Champaigne, et le reste des compaignies francoises qui ont suyvi dès le commencement des guerres.

Oultre ce il avoyt trente neuf compaignies de gendarmerie et quelques compaignies de chevaux légiers. Faisoit en tout nombre de troys milles chevaux et davantaige, avec vingt huict pièces d'artillerie.

Les escarmouches attachées, la bataille s'esmeust, où Monsieur l'Admiral, avec sa cornette et quelques autres gentilhommes, donnèrent au flanc de la bataille de l'ennemy, sur un squadron de six compaignies de gendarmerie conduict par le Sieur de Sansac, qui fust soudain rompu et mis en route et une partie occis. Puis porsuivit la force dedans la bataille des Suisses ou i fist rue et passaige, auquel les reistres qui le suyvoient accoruz, les Suysses furent soudain ralliés, puys rompus, puys ralliés. Les Bretons et une partie des Francois qui estoient avec eux furent rompus. Et en fin tout ce qui estoit en la bataille fust mis en routte, les uns occis et les aultres ayans pris la fuitte jusques à Paris, Montfort, Rennes et autres lieux.

L'avant garde, conduicte par Monsieur de Guyse, estoit demeurée entière, qui chargea

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les gens de pied de mondict seigneur le prince, qui furent tous mis en route. La nuict survint, qui empescha que la mort et occision ne fust plus grande d'une part et d'aultre.

Une partie des reistres se desbandèrent après le pillaige du bagaige du camp du dict sieur de Guise, qu'ilz ont gaigné ou la plus-part; qui fust cause que leur artillerie qui estoit gaignée fust laissée et quatre pièces de campaignes de mondict sieur le prince perdues.

En ceste bataille sont mortz d'une part et d'autre cinq mil hommes : ascavoir, du costé de mondict sieur le Prince soixante reistres perduz et environ vingt cinq chevaux francois, quatre cens Francois, gens de pied, mortz, et environ quatre cens lansquenetz; sans en ce comprendre treze cens qui furent prisonniers après qu'ils eurent levé leur bois, et mis leurs armes par terre sans vouloir combatre; lesquelz ledict sieur de Guyse a fait renvoyer sans armes en leur pays, leur faisant dresser estappes par le pays du Roy.

Du costé dudict sieur de Guyse sont mortz environ huyct cens chevaux, en plus de sept ou huict cens qui prindrent la fuitte, plus de deux mil Suysses mortz, et bien six cens Bretons et de Francoys; Gascons, Allemans, Espaignolz environ pareil nombre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Du costé de mondict sieur le prince sont prisonniers :

La personne de mondict seigneur,

Monsieur de Mouy,

Monsieur de la Curée,

La Claiette,

Chandieu, mort ou prisonnier.

De Ligneres, mort ou prisonnier.

Mortz.

Monsieur d'Arpajon,

Capitaine Bouchaison,

Et ne scait on le nombre des autres.

Monsieur Perrocely, prédicant de Monsieur le Prince, prisonnier; lequel ledict sieur de Guise a offert rendre en luy rendant son cheval.

Du costé du sieur de Guyse, prisonniers :

Monsieur le Connestable, chevalier de l'ordre,

Monsieur de Rochefort, chevalier de l'ordre,

Monsieur de Beauvays, chevalier de l'ordre,

L'un des seigneurs d'Achon,

Et jusques au nombre de six vingt quatre gentilhommes francois ayans tous casaques de veloux.

Les reistres ont tué les autres.

Mortz.

Le maréchal Saint-André, chevalier de l'ordre,

La Brosse, chevalier de l'ordre.

Annebault, chevalier de l'ordre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Gyvry, frère de Monsieur de Beaumesnil, chevalier de l'ordre.

Monsieur de Nevers blessé à la cuisse, duquel il ne s'espère vie.

Mombron, quatriesme filz du connestable,

Des Bordes, lieutenant de Monsieur de Nevers.

Vauvillier, lieutenant de Monsieur d'Aumalle,

Boullan Vitry, enseigne de Monsieur de Guise,

Espaigny, son escuyer,

Et le bon cheval de Monsieur de Guyse, sur lequel ledict escuyer estoyt monté, pris et achepté des reistres par Monsieur de la Rochefoucault trois cens escuz.

Seize cappitaines des Suysses mortz et une infinité d'autres dont on ne scait les noms.

Le jour mesmes de la bataille, Monsieur l'admiral coucha à demie lieue, près du lieu où la bataille s'estoit donnée. Et le lendemain présenta la bataille audict sieur de Guise, mays il ne voulust l'accepter pour aultant, disoit l'on, qu'il n'avoit pas mille chevaux avec luy; et pour ce que les gens de pied estoient en route, il estoit impossible de l'assaillir dedans son fort.

Les reistres ont remonstré à mondict sieur l'Admiral le debvoir auquel ils s'estoient mys le jour de la bataille et le refuz que faisoit ledict sieur de Guyse de combattre,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avec ce que il i avoyt trois moys qu'ils estoient sortis de leur maison sans avoir un seul jour de rafraischissement; prierent ledict sieur d'avoir quelque temps pour se reposer et panser les hommes et chevaux blessés, ce qu'il leur a accordé; et les meine pour refraischir à Romorantin en Berry et aux environs.

Mondict sieur l'Admiral a continué les premières capitulations avec eux pour tout le moys de janvier; attendant qu'il ayt nouvelles de mondict sieur le Prince, avec la promesse qu'il a desdits reistres qu'ilz iront trouver l'ennemy par tout là où il sera. Et n'eust esté ledict refreischissement, l'on eust bien empesché que ledict sieur de Guyse n'eust approché Estampes comme il a faict. Monsieur de Duraz estoit dedans, auquel on a mandé de l'abandonner par ce que c'est une grande ville qui n'est aulcunement forte et ne peust estre gardée que par un camp.

Il i a aujourd'huy en l'armée dudict sieur de Guyse environ douze mil hommes de pied, deux mil chevaux, compris deux cens chevaux italiens, qui sont arrivés depuys la bataille, et environ troys cens aultres chevaux que Monsieur de Montpencier avoyt levés en Poictou et en Anjou.

Il est sorty de Parys deux mil hommes de pied Parisiens et encor quatre cens chevaux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pour conduire quelques munitions au camp dudict sieur de Guyse.

Monsieur le Prince est prisonnier à un chasteau qui est à une lieue de Chartres, ayant pour garde Monsieur de Damville, avec le reste de sa compaignie et trois cens arquebuziers.

La Royne est à Chartres avec le premier président de Thou et quelques conseilliers. L'on dict que c'est pour traicter quelque appoinctement. Elle n'a point encor veu mondict sieur le Prince. Le Roy partit de Paris le mardy cinquiesme de Janvier et alla coucher à Trapes, pour aller trouver la Royne à Chartres.

Mondict sieur le Prince insiste qu'il ne peust estre prisonnier en France par ceux qui se disent serviteurs du Roy, d'aultant qu'il est son lieutenant général, représentant sa personne; et a donné plus d'estonement à ses ennemys en sa prison qu'il n'avoit fait en sa liberté. Il a parlé à Monsieur le cardinal de Bourbon, son frère, qui n'a sceu rien dire de qui il estoit prisonnier. Monsieur l'Admiral luy a faict entendre comme, dès le moys de may ou de juin, l'on publia soubz le nom du Roy une lettre patente, contenant que l'armée que Sa Majesté mectoit, sinon estoit pour délivrer son très cher et aymé cousin le prince de Condé, qui estoit retenu par force à Orléans, et que, se ladicte

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

armée estoit levée pour le délivrer, l'on ne debvoit aujourd'huy le tenir prisonnier, ains le mectre en liberté.

Le lieutenant du gouverneur de la citadelle de Dieppe a tué ledict gouverneur, nommé Riguarville. Ceux de la ville ont chassé les soldatz papistes. Monsieur le comte de Montgomeri i est entré avec quelques forces. Monsieur de Vielleville i a esté envoié sans forces pour parlementer avec eux. L'on ne scait encor quelle responce il a eue.

Les Anglais ont pris le chasteau de Tancreville et fortifié Quillebœuf. Monsieur l'Admiral a receu lettres de la Royne d'Angleterre, par lesquelles luy faict entendre comme aussi il est bien asseuré qu'il i a par deçà six mil Anglois, gens de pied, et huict cens chevaux. Oultre cela elle a mande à mondict sieur l'Admiral qu'elle faisoit embarquer aultres dix mille hommes avec de l'argent, et qu'elle donneroit secours à mondict sieur le Prince jusques au dernier de ses hommes et dernier escu de ses finances. La Royne a proveu aux estats vacquans, un jour ou deux après la bataille, sans attendre ledict sieur de Guyse, qui luy avoit mandé qu'elle attendit leur première veue. *Lon dict qu'elle a estée sollicitée de ce fayre; et approuvera aux estatz aussi.* Monsieur de Bordillon et Monsieur de Vielleville sont faictz mareschaux de France, qui n'est pas

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sans grand mescontentement de Monsieur de Tavanes, qui pensoit bien que cela ne luy deust manquer si ledict sieur de Guyse en eust eu la nomination.

Monsieur le prince de la Roche-sur-Ion a le gouvernement du Lionnois tout ainsi que l'avoit le mareschal de Saint-André. Monsieur de Nemours celuy d'Orléans et de Berry, qu'avoit Monsieur de la Roche-sur-Ion. Monsieur le Prince de Navarre celuy de Guyenne, et pour son lieutenant, durant sa minorité, Monsieur de Montpencier. Monsieur le mareschal de Brissac a la réserve de celuy de Champaigne advenant la mort de Monsieur de Nevers.

Copie du temps sans nom d'auteur; coll. Moreau, vol. 740, f. 141).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

IV

Première déposition de Poltrot de Méré

21 février 1562 (1563)

Nous avions résolu de joindre cette pièce aux *Pièces justificatives*, mais elle a été si souvent imprimée qu'il parait inutile de la reproduire encore une fois. Elle a été publiée d'abord en 1563 en une plaquette de quelques pages, puis dans la réponse de l'amiral du 12 mars que nous citons plus loin, puis dans la *Germania illustrata*, t. III, f. 2116 (ad. 2133), puis dans l'*Histoire de la monarchie française* de Guillaume Marcel (t. IV, p. 517), et enfin dans le tome VIII des *Variétés historiques et littéraires* de la Bibl. elzev., p. 5. — L'original ou une expédition authentiquée par la signature du greffier Malon est conservé dans le fonds français, vol. 6610, f. 62.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

V

Seconde déposition de Poltrot de Méré

27 février 1562 (1563)

Du samedi vingt-septième et pénultième jour de février mil cinq cent soixante deux après disner.

Par devant Messire Christofle de Thou, chevallier, premier président de la cour du parlement de Paris, au cabinet du greffe civil du dit parlement, a été admené Jean de Poltrot, soy disant s. de Méré, natif d'Angoulême, prisonnier, et, après serment par luy fait de dire vérité, luy a esté lue, par mondit s. le premier président, sa confession faite par devant la Royne, au camp de Saint-Hilaire près Sainct-Mesmyn; en laquelle il a persisté et dit qu'elle contenait vérité. Après a esté enquis s'il savoit aultre chose et admonesté de n'en rien céler pour sa descharge; et luy a esté remonstré qu'il avoit déclaré à un des gens du s. de Losse que, si la Royne luy vouloit donner audience, il luy diroit plus qu'il n'avoit confessé. Pour ce, elle avoit mandé au dit sieur premier président parler à luy et scavoir que c'estoit.

A respondu que ce qu'il vouloit dire à la dite dame estoit qu'elle fit de bref une paix et qu'il estoit très nécessaire; autrement il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

estoit à craindre qu'il advint grande ruine en ce royaume. Quand la dite paix seroit faite, icelle dame entendroit toutes autres choses au vrai et par le menu. A adjousté que les associés n'en veulent au Roy et à elle, mais au s. de Guise et aux siens, estimant qu'il empeschoit que la paix ne feust faite, et pour ce qu'il avoit pris la charge principale de l'armée contre eux; que quiconque la prendroit après luy se devra bien garder, car s'ils peuvent ils luy en feront faire autant qu'ils ont fait faire au dit s. de Guise; ont résolu que, quand le Roy sera devenu majeur, ils luy obéiront entièrement jusques à s'en aller hors du Royaume s'il le leur commande. Jusques là veulent que l'édit de Janvier tienne, et, qui ne leur accordera n'y aura paix. Les Allemagnes sont à leur dévotion et preste en seront secourus pour donner une bataille. Quoiqu'il advienne, sera peuple et Royaume destruit. Par quoy ladite paix est très nécessaire. A demandé à mon dit s. le premier président qu'il feust moyen qu'il puisse parler au Roy et la Royne; lequel luy a accordé que sa dite requeste fut escrite afin que leurs Majestés la lussent.

Davantage a dit que le dit s. de Guise estant mort, ils trouveront soixante Allemands au lieu d'un qu'ils avoient, et que les juges qui condamnent pour la religion se

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

doivent bien tenir sur leurs gardes, car il les a ouï fortement menacer. Quant luy, qui n'attend que la mort et la grâce et miséricorde de Dieu, ne sera plus en ce monde, on connaîtra qu'il a dit vérité en tout et partout.

Aussi a dit qu'ils en veulent fort à ceux de ceste ville; toutefois pense que, si la dite paix se fait, tout se portera bien; et qu'il a protesté devant Dieu et ses anges, que, s'il advenoit qu'il feust constitué prisonnier comme il est, qu'il ne diroit ce qu'il a sur le cœur que au Roy et à la Royne; mais dira bien à ses juges ce qui touche le fait, bien et repos du Royaume.

Et encore dit qu'il estoit présent quand l'on excusoit devant Monsieur l'Admiral mon dit sieur le premier président des jugements donnés pour la Religion sur les menaces que la populace luy avoit faites. Sans cela ne fut maintenant en vie.

Admonesté derechef de bien penser et tout déclarer, a respondu qu'il y penseroit volontiers, et s'il luy souvenoit de quelque autre chose il la diroit, si elle concernoit le repos et le bien du Royaume.

A tant a esté renvoyé en sa maison.

Ainsi signé Méré.

Signé Du Tillet.

(F. fr., vol. 6610, f. 4; autographe de du Tillet).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

VI

Lettre de Christophe de Thou a la reine

27 février 1562 (1563)

Madame, je vous ay escript comme le personnage estoyt logé au lieu où les présens porteurs l'ont veu mettre. Je n'ay fally à le bien recommander et le recommande tous les jours pour en faire seure guarde. Présentement, j'ay parlé au personnage, présent Mons. le greffier du Tillet, car seul ne le povoys faire, et ce à heure extraordinaire. Il désyre fort parler au Roy et à vous et craint infiniment la rigeur de la justice et sur toutes choses la furie du peuple. Ce que j'ay plus apris de luy c'est qu'il fault faire une paix et qu'elle sera maintenant aisée à faire. Dieu la nous veuille donner bien bonne en l'honneur de luy premièrement et pour le bien du Roy et de ses pauvres subjects. Je vous envoyray ce qu'il nous a dict si tost qu'il sera mis au nect pour, l'ayant veu, commander ce qu'il vous plaira.

Madame, je prieray nostre créateur vous donner sa grâce et en parfaite santé très bonne, très longue, très heureuse vie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

A Paris, ce 27 jour de Janvier 1562.

Vostre très humble et très obéissant serviteur et subject.

Christofle de Thou.

(Autographe; f. fr., vol. 6615, f. 6).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

VII

Lettre de Christophe de Thou a la reine

6 mars 1562 (1563)

Madame, pour responce à vostre lettre du 4 de ce moys, j'ay parlé présentement au geollier, lequel m'a dict qu'il respont sur sa vie qu'il n'adviendra aucun inconvenient à la personne du prisonnier et qu'il se porte bien, est sain et dispos. Je suys délibéré de le veoir cejourd'huy pour savoir s'il s'est advisé de quelque chose, dont ne fauldray vous advertir incontinent; sans oublier à vous escripre que l'on crye fort qu'il n'est despèché et que l'on n'en faict prompte justice; et dict l'on que la garde n'en vault rien. J'ay faict participans ceux de nostre compaignie du surplus du contenu en vostre lettre et les suys allé trouver particulièrement en leurs chambres, dont ils m'ont faict signification d'estre fort joyeux et contents. Dieu par sa grâce nous veuille donner une bonne paix, si non à telles conditions que nous pourrions désirer, pour le moins à conditions tolérables eu esgard à la calamité du temps, plus tost que de veoir, ce qu'est à craindre sur les grands préparatifs qui se font et l'envye que l'on nous porte, mesmes à ceste ville, la totalle destructi et éversion de ce royaume. Sur toutes chose

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nous désyrons pardeçà la présence du Roy et la vostre. Et si d'adventure nous vous en escripvons souvent, comme nous ferons, vous donnerez cela, s'il vous plaist, à une affection singulière que nous avons, et laquelle ne nous pourra jamais estre ostée. Ceux de l'esglise de Paris font ung service pour feu Mons. de Guise lundy prochain; ceux de la Saincte Chapelle mardy. La court a délibéré de s'y trouver pour honorer la mémoire du défunct, qui ne sera jamais assez honorée.

Madame, je prieray nostre Créateur vous donner sa grace et en parfaite santé très bonne, très longue et très heureuse vye.

A Paris, ce 6e jour de mars 1562.

Vostre très humble et très obeissant serviteur et subject,

Christofle de Thou.

(Autographe; f. fr., vol. 6615, f. 10).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

VIII

Troisième déposition de Poltrot de Meré

7 mars 1562 (1563)

Du Dimanche 7e jour de mars 1562, du matin.

Par devant Messire Christofe de Thou, chevalier, premier président de la cour de Parlement de Paris, au cabinet du greffe civil a esté amené Jean de Poltrot, soi-disant s. de Meré, prisonnier, auquel a esté, après serment par luy faict de dire vérité, relue par moy, Jean du Tillet, procureur et secrétaire du roy, greffier civil de sa cour du Parlement, sa confession faite par devant la Roine au camp près Saint-Mesmin et celle despuis faite au dit cabinet le samedi, pénultième jour de février dernier, par devant mon dit sieur le premier président; desquelles deux confessions il a derechef persisté et dit qu'elles contenoient vérité.

Ce fait, mon dit s. le premier président lui a demandé s'il avait pensé à ce qu'il luy avoit dernièrement remonstré, et il a respondu qu'il ne sait autre chose que ce qu'il a dit et que la paix est fort nécessaire; quand elle sera faite et il sera en liberté, il dira tout au Roy et à la Roine.

Sur ce enquis, a dit qu'il voit que les can-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tons de ce Royaume sont du tout accordés, qui sera la ruyne si la paix n'est faite.

Enquis si le personnage, duquel il a parlé en sa dite première confession et dit qu'il l'a veu au jardin de Blois, près du Roy, qui jouoit au paille maille, luy estoit monstré s'il le reconnaîtroit, a répondu que oui.

Ainsi signé Meré.

Après a esté mandé Estienne Cœur de Roy, natif de Sermizelles, au bailliage d'Auxois, duché de Bourgogne, prisonnier, lequel, après serment fait de dire vérité, enquis de son état, a dit qu'il est tapissier du Roy. A auparavant servi M. le Connétable. Estoit avec luy durant sa prison en Flandre, qui le donna au feu Roy Henry, et a esté continué en l'estat.

Enquis s'il a esté à Blois, depuis que le Roy y est de ce dernier voyage, a respondu qu'il avoit esté en ceste ville un temps pour un procès qu'il gaigna et faire taxer ses dépens. Monsieur de Chambon avoit esté son rapporteur. Partit de ceste dite ville pour aller servir son quartier, et arriva au dit Blois le jeudy gras dernier au soir; feust en la compaignie d'une damoiselle, femme d'un secrétaire du Roy, nommée La Berce, laquelle il trouva à Saint-Cler. Et le jour de carême prenant, Monsieur de Jars, maitre d'hôtel du Roy, luy demanda la certification de son curé,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

luy disant qu'il avoit esté ordonné que tous les officiers domestiques les eussent. A quoi il fist response qu'il n'en avoit, mais l'iroit volontiers quérir et l'auroit bien. Lors le dit s. de Jars luy dit qu'il allast parler à Monsieur de la Trousse, prévôt de l'hôtel. Et y alla en la conduite de deux archers des gardes. Ledit prévôt le bailla en garde à l'un de ses archers. C'est la façon comme il a esté constitué prisonnier; n'en sait la cause; se fie en son innocence.

Enquis si, durant que Monsieur de Guise estoit audit Blois, il est allé au jardin du dit Blois, le Roy y jouant au paille maille, a dit qu'il feust deux fois au dit jardin, mais non durant que le dit s. de Guise estoit audit Blois; car les nouvelles vinrent de sa blessure le lendemain que luy qui parle arriva au dit Blois, et le dit s. de Guise en estoit party auparavant.

Enquis s'il a esté à Orléans, a dit qu'il n'y feust despuis que le feu roy François second y estoit; ne se trouvera qu'il y ait despuis mis le pied.

Ainsy signé, Cœur de Roy.

Ce fait, a esté remandé ledit Poltrot, auquel a esté monstré le dit Cœur de Roy, et, après serment par chacun d'eux fait de dire vérité, a esté enquis le dit de Poltrot s'ils connaissoit le dit Cœur de Roy, qui a dit que non et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'il ne l'avoit jamais vu auparavant cette fois.

Et enquis si c'estoit celuy duquel il a parlé en sa première confession, a dit que ce n'est luy. Et le dit Cœur de Roy enquis, a semblablement dit qu'il n'avoit oncques veu et ne connaissoit aucunement le dit de Poltrot.

A tant ont esté renvoyés en leur prison.

Ainsi signé, Cœur de Roy et Meré.

Signé, Du Tillet.

(Antog., de du Tillet, f. fr., vol. 6610, f. 8.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

IX

Lettre de Christophe de Thou a la reine

7 mars 1562 (1563)

Madame, suyvant ce qu'il a pleu à Vostre Majesté me commander et ordonner, ce jourd'huy, sur les huict heures du matin, en présence de Monsieur le greffier du Tillet, j'ay parlé au personnage, tapissier du Roy, lequel fust hyer, de vostre ordonnance, amené prisonnier en la Conciergerye du Palais par les archers du prévost de l'hostel. Et iceluy confronté à l'aultre prisonnier, auquel auparavant j'avoys parlé et luy avoys demandé s'il recongnoistroit bien celui dont il avoit parlé par sa depposition faicte par devant vous, ayant barbe rousse et chausses rouges, et nous ayant faict responce qu'il le recongnoistroit s'il le veoyait; l'ayant veu a dict que ce n'estoit celuy dont il avoit parlé, tellement que par là ce tapissier demeure entièrement deschargé; qui a esté cause qu'il m'a semblé, son innocence congneue, devoir ordonner qu'il fust mis au préau; ce que par mon ordonnance le geollier a faict, entendu que par vostre commandement et ordonnance il soit eslargy à pur et à plain. Sur quoy il vous plaira me commander vostre intention et bon vouloir, afin de vous obéyr. Ayant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

faict veoir ce qui a esté faict et dressé par escript, je vous ay escript, quant à l'aultre, que la garde n'en vault pas beaucoup, comme l'on crye de sa longue détention. Grâces à Dieu, il se porte mieux qui ne faisoit quand il a esté amené, et n'est empiré par la prison ne se plainct du traictement. Mais si luy advenoit quelque chose, comme il pourroit advenir, je seroys en grande peine. Je me suys saulvé le mieux que j'ay peu jusques à présent. Le personnage désire fort la paix et dict qu'elle est plus que nécessaire; et de la paix il est en espérance de se veoir en liberté, en laquelle grâce il promet de dire vérité.

Madame je prieray nostre créateur vous donner sa grâce et en parfaicte santé très bonne, très longue et très heureuse vye.

Présentement au Palais, ce 7e jour de mars 1562.

Vostre très humble et très obéissant serviteur et subject,

Christofle de Thou.

(Autographe, f. fr., vol. 6615, f. 12).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

X

Réponse a l'interrogatoire qu'on dit avoir esté fait à un nommé Jean de Poltrot, soy-disant seigneur de Merey sur la mort du feu duc de Guyse; par M. de Chastillon, admiral de France et autres nommez aud. interrogatoire.

(12 mars 1562 (1563)

Première défense de Coligny, plusieurs fois imprimée, d'abord en plaquette, petit in-12, 1563, puis dans le *Sommaire recueil des choses mémorables.....*, 1564, petit in-12, p. 502, puis dans les *Petits Mémoires de Condé*, 1565, t. II, p. 725, puis dans l'*Histoire ecclésiastique*, 1580 (réimpression de 1882, t. I, p. 638), dans les *Mémoires de Condé*, in-4, t. IV, p. 285, dans les *Mémoires-journaux de François de Lorraine*, p. 518, dans l'*Histoire de la maison de Coligny* par du Bouchet, p. 523, et depuis. L'original, envoyé à la reine et signé *Chastillon*, *La Rochefoucault* et *Th. de Bèze*, est conservé dans le f. fr., vol. 6610, f. 13.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

XI

Lettre de Christophe de Thou a la reine

15 mars 1562 (1563)

Madame, j'ay parlé présentement au prisonnier en la présence de M. le greffier du Tillet. Je ne puys apprendre autre chose de luy sinon qu'il veult parler au Roy et à vous. Je vous supplie très humblement vouloir denner ordre à ce que il soit procédé au jugement ainsi qu'il appartiendra par raison ; car, comme je vous ay escript et suys encore contrainct de vous escripre, la garde du personnage ne vault à aultre chose si non à faire crier et scandaliser le peuple, jusques à me menasser et dire de grands oultrages, et que l'on le veult garder pour le faire varrier et desdire. Et si ainsy estoyt qu'il varriast, après avoir esté ouy par vous, avoir persisté par devant nous à ce qu'il avoist dict, je vous laisse à penser ce que l'on pourra dire et la peine infiniment grande en laquelle je me veoys prest à tomber, et quel destriment pourra estre, non seulement par deçà mais hors de ce Royaulme.

Madame, je prieray nostre créateur vous donner sa grâce et, en parfaicte santé, très bonne, très longue et très heureuse vye.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

A Paris, ce 15e jour de mars 1562.

Vostre très humble et très obéissant serviteur et subject.

Christofle de Thou.

(Autographe, f. fr., vol. 6615, f. 14).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

XII

Lettre du Parlement de Paris a la reine

17 mars 1562 (1563)

Nostre souveraine dame, tant et si très humblement que possible nous est, à vostre bonne grâce nous recommandons.

Nostre souveraine dame, ayans ce matin entendu que ceste ville, suyvant ce qu'il a pieu à Vostre Majesté escripre aux Prévost des marchans et eschevins, a délibéré faire honneur au corps de feu nostre très honoré seigneur le duc de Guyse, que Dieu absolve, chose louable et exemplaire pour les mérites des grandz et bons serviteurs des Roys très crestiens; mais, ayans considéré les clameurs publiques du peuple pour la dilation de la punition de celluy qui est chargé avoir meurtry le défunct, lequel il vous a pleu envoyer en la conciergerie de ce palais, nous avons advisé faire entendre à Vostre dicte Majesté que la présence dudict corps animera si fort ledict peuple contre le meurtrier que nous préveoyons, par les menaces qu'en a cydevant faictes ycelluy peuple, qu'il forcera ladicte consiergerie pour en faire ung massacre. Et vous pouvez penser, nostre souveraine dame, le péril qui sera sur les autres

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

prisonniers, et après d'une sédition publique, apportant la ruine de ladicte ville telle ou ou plus grande que si l'ennemy la forçoit. Car peuple esmeu, pour cause tant petite soit-elle, poursuyt ordinairement sa fureur et ne le peult-on retenir. Par quoy avons mandé lesdicts Prévost des marchans et eschevins pour surseoir ledict honneur, et advisé vous envoyer ce porteur exprès en diligence, afin de vous advertir des inconvénients que nous tenons certains si ledict prisonnier n'est premièrement jugé; la punition duquel précédente satisfera tout et rendra ledict honneur paisible. La garde de tel homme n'apportera aucun proufict. Il vous plaira, nostre souveraine dame, sur ce nous mander voz vouloir et commandement pour y obéyr et prendre en bonne part ce que pour nostre debvoir vous escripvons.

Nostre souveraine dame, nous pryons le benoyst rédempteur qu'il vous donne en très bonne santé très longue vye.

Escript à Paris en parlement soubz le signe d'icelluy le xviie jour de mars 1562.

Vos très humbles et très obéyssants subjectz et serviteurs.

Les gens tenans le parlement du Roy.

Du Tillet.

(Original; f. fr., vol. 6615, f. 41).

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

XIII

Lettre de Christophe de Thou a la reine

17 mars 1562 (1563)

Madame, je vous ay par plusieurs foys escript touchant le prisonnier estant en la Conciergerie du palays par vostre ordonnance, à ce qu'il vous pleust comander que l'on en feist la justice, mesme que l'on crye infiniment de sa longue détention, que l'on n'estime povoir ou devoir apporter aucune chose. Ce jourd'huy l'on en a fait grande plaincte en nostre compaignie par occasion de la pompe funèbre que l'on entend faire en ceste ville et porter le corps présent en l'esglise de Paris. Il a semblé que l'on debvoit surceoir la pompe du corps mort du défunct jusques à ce que la justice eust esté faicte du corps vivant de celuy qui est ès prison détenu pour le parricide par luy proditoirement et inhumainement commis. Et de faict il a esté ainsi ordonné, pour crainte de veoir advenir le plus grand trouble et scandale que oncques advint en ceste ville de Paris, dont Messieurs de la cour du Parlement vous ont bien voulu advertir et envoyer personnaige exprès par devers vous pour cest effect. Et de ma part, pour le service que je doibs à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Vostre Majesté et pour le désir que j'ay que les choses se portent bien hors de tout tumulte, sédition et esmotion, je vous en ay bien voulu escripre particulièrement; vous supplyant vouloir croyre que la cryerie sur ce prisonnier est cent mille foys plus grande que je ne le pourroys ny dire ny escripre, et que, vostre responce ouye, la conclusion et résolution est prise d'en faire bonne, brefve et prompte justice et telle que le cas le requiert.

Madame, je prieray nostre créateur vous donner sa grâce en santé très bonne, très longue et très heureuse vye.

A Paris, au Parlement, ce 17e jour de mars 1562.

Vostre très humble et très obeissant serviteur et subject,

Christofle de Thou.

(Autographe, f fr., vol. 6615, f. 16.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

XIV

Lettre de Christophe de Thou a la reine

18 mars 1562 (1563)

Madame, ce jourd'huy ayant assemblé Messieurs les présidents et conseillers de la grand'chambre du conseil et de la Tournelle, je leur ay faict entendre ce qu'il vous avoit pleu de m'escripre, par vostre lettre du quinzième de ce mois, touchant le prisonnier estant en la conciergerie pour le fait de la mort de feu Monsieur de Guise, et comme vostre intention estoit que l'on en feist bonne justice et telle que le cas le requéroit; dont la compaignie a esté merveilleusement contente et satisfaite. Auparavant la réception de vostre lettre, j'estois en bien fort grande peine à ne pouvoir contenter ceux qui, sans cause et sans occasion, crioient à l'encontre de moy. Sur l'heure a esté lue toute la charge qui estoit à l'encontre du prisonnier; lequel a esté mandé, et ayant confessé le cas et que tout ce qu'il avoit dit, tant en la présence de Vostre Majesté que par devant moy, estoit véritable, a esté condamné à estre tiré à quatre chevaux en la place de Grève et estre tenaillé en quatre parties de son corps et que auparavant il auroit la question; ce qui a

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

esté faict et exécuté. Et tout ce qu'il a dit tant à la question à la chapelle que au supplice, jusqu'au dernier soupir, a esté fidèlement mis par escript. On vous en pourroit escripre en diverses sortes, mais je vous supplie n'en vouloir croire autre chose que ce que vous en verrez par escript.

Il a esté advisé, par ce que nous n'avions lettres de vous, que nous n'irions au devant du corps de Monsieur de Guise, mais que samedi nous irons au service, qui se fera en l'esglise de Paris; et se lèvera la cour à neuf heures.

Madame, je prie le créateur vous donner sa grâce en très bonne, très longue, très heureuse vie.

A Paris, ce 18e mars 1562.

Vostre très fidèle et très obéissant subject,

Cristofle de Thou.

(Orig., f. fr., vol. 6610, f. 50).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

XV

Quatrième déposition de Poltrot de Meré

10 mars 1562 (1553)

Trois interrogatoires. Le premier en présence du président Harlay, le second en présence de Jean Neveu, clerc au greffe criminel, le troisième en présence du premier président de Thou, et des présidents de Saint-André, Baillet, Seguier et de Harlay, de trois maîtres des requêtes et de 20 conseillers. Ces trois interrogatoires sont imprimés dans l'*Histoire ecclésiastique* (édit. de 1882, t. 1, p. 648). Les originaux ou une expédition authentiquée par le procureur général Bourdin sont conservés dans le f. fr., vol. 6610, f. 37, 68 et 69.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

XVI

Autre déclaration dud. seigneur admiral, quant à son fait particulier, sur certains points, desquels aucuns ont voulu tirer des conjectures mal fondées.

5 mai 1563

Seconde défense de Coligny, souvent imprimée à la suite de la première. On la trouve notamment dans les *Mémoires de Condé*, in-4°, t. IV, p. 339.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

XVII

Arrêt du conseil privé par lequel l'amiral de Chastillon est déclaré innocent de la mort du duc de Guise.

29 janvier 1566

Imprimé par du Bouchet, *Histoire de la maison de Coligny*, in-fol., p. 542. — L'original ou une expédition sur parchemin authentiquée par le procureur général Bourdin est conservée dans le f. fr., vol. 6610, f. 158.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

XVIII

Notes pour servir à l'histoire de François de Lorraine, duc de Guise

Nous réunissons sous ce titre une suite de notes bibliographiques, tirées de recueils manuscrits, qui pourront être de quelque utilité aux biographes du duc de Guise. Nous ne prétendons pas épuiser le sujet, c'est-à-dire offrir un tableau complet des indications qu'il est possible de réunir sur la vie de ce grand capitaine. Mais nous espérons avoir effleuré l'œuvre. D'autres pourront la compléter et l'utiliser pour une étude digne de l'homme dont elle racontera la vie.

Ouvrages généraux :

La collection de Lorraine, conservée au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, occupe 984 volumes. La première série (nos 1 à 725) contient des titres extraits pour la plupart du trésor des chartes de Lorraine. La seconde série (nos 726 à 970) comprend les papiers du prince de Vaudemont, fils de Charles IV, la plupart se rapportant aux campagnes d'Italie de la guerre de succession au XVIIIe siècle. La troisième série (nos 971 à 984) se compose de chartes originales provenant du dépouillement des établissements ecclésiastiques de la Lorraine. Cette vaste collection ne contient aucun document sur l'histoire de François de Lorraine et très peu sur les princes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de sa maison. Nous signalerons seulement les vol. 22, 27 et 30, qui présentent quelques pièces sur Antoinette de Bourbon, mère de François de Guise, le cardinal Jean de Lorraine, son oncle, le cardinal Charles de Lorraine, son frère, le cardinal Charles II de Lorraine, son fils. Ces volumes sont catalogués dans le *Cabinet historique*, t. II, 1856; 2me partie, p. 175.

Il faut entrer dans le Fonds français pour trouver des documents sur le duc François de Guise.

F. fr., vol. 5798, 5799, 5800 et 5801. — Histoire de la maison de Guise par Oudin, ouvrage du XVIIe siècle. Le premier volume conduit le lecteur jusqu'en 1550, le second jusqu'en 1563, le troisième jusqu'en 1589, le quatrième jusqu'au milieu du XVIIe siècle.

F. fr., vol. 5802 et 5803. — Histoire de la maison de Guise ou la vérité de l'histoire de France de 1505 à 1596 par Pierre-Pol Fornier, advocat au parlement; deux très gros manuscrits de près de 1000 pages chacun. Le premier traite le sujet jusqu'à la mort du duc d'Anjou en 1584, le second jusqu'à la soumission de Mayenne en 1596. A la suite vient le récit de la pompe funèbre de Claude de Lorraine, premier duc de Guise. — Ouvrage de la seconde moitié du XVIIe siècle. — Manuscrit autographe.

F. fr., vol. 22425 à 22444. — Recueil généalogique sur la maison de Lorraine et les familles qui en sont issues, Guise, Mercœur, etc. au XVe, XVIe et XVIIe siècle. — Copies et originaux.

Les vol. 22425 à 22428 contiennent des pièces sur les ducs de Lorraine.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

22429, sur le duc François de Guise (voyez plus loin).

22430 à 22432, sur les successeurs de François Guise.

22433, comptes de Guillaume de Champagne (voyez plus loin).

22434, dissertation avec pièces à l'appui sur la descendance de la dynastie Carlovingienne à laquelle prétendait la maison de Guise.

22435, description de la Lorraine.

22436, cardinal Charles de Lorraine, frère de François de Guise. — Copie d'une histoire de la maison de Guise.

22437, le duc François de Guise (voyez plus loin).

22438 à 22440, maisons de Lorraine et de Vaudemont.

22441, affaires financières, fortune, inventaires de succession de la maison de Guise.

22442 à 22444, pièces intéressant la maison de Guise postérieurement à François de Guise.

F. fr., vol. 8181 et 8182. — Recueils de copies de comptes, de testaments, de contrats de mariage, d'achats ou ventes de terre, de transactions de toute sorte, de la maison de Guise depuis l'arrivée de Claude de Lorraine à la cour de France jusqu'au milieu du XVIIe siècle. — Gros manuscrits in-folio. — Copies.

F. fr., vol. 22389. — Recueil de pièces sur l'ancien hotel de Clisson, aujourd'hui l'hotel des Archives nationales, et sur l'hotel de Laval, rue du Viel-Braque, qui, vers le milieu du XVIe siècle furent réunis et formèrent l'hotel de Guise.

F. fr., vol. 2758. — Recueil d'arrêts et d'ordon-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nances rendus par Charles IX et Henri III à l'occasion du procès de préséance pendant entre les ducs de Guise et de Montpensier.

F. fr., vol. 22222. — Recueil de pièces concernant les hommes illustres recueillies par Gaignières, notamment François de Lorraine, duc de Guise, ses frères et ses fils.

F. fr., vol. 23236. — Gros manuscrit de 565 feuilles qui contient une partie des Mémoires de François de Lorraine, duc de Guise, jusqu'au 27 septembre 1557. Ces mémoires, recueil de pièces conservées par le duc de Guise, ont été publiés par M. Champolion dans la coll. Michaud et Poujoulat, d'après un autre manuscrit conservé en province, mais avec un profond désordre. Nous n'en citerons qu'un exemple : l'éditeur ignore que, au XVIe siècle jusqu'en 1564, l'année commençait à Pâques et classe les documents suivant la date qu'ils portent, non pas suivant celle qu'ils devraient porter.

F. fr., vol. 4741, f. 138. — Age, naissance et dates concernant les enfants de François de Lorraine; extrait d'un livre (de raison) de Mad. de Nemours.

F. fr., vol. 3123, 3132, 20441, 20471; coll. Clairembault, vol. 349 et 350. — Lettres de François de Lorraine signées *François*. M. Berriat Saint-Prix a publié dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. IV, p. 133 et 485, un mémoire sur ces signatures du duc de Guise. Il y trouve la preuve de l'extrême ambition de ce prince.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Recueils de lettres.

F. fr., vol. 2982. — Mémoire du duc de Guise envoyé au roi par le capitaine Peloux pendant le siège de Metz, 10 sept. 1552.

F. fr., vol. 3095. — Deux lettres de François de Lorraine à la connétable, l'une de Boisgency, 29 janvier (règne de François premier), l'autre de Saint-Trevier, 4 oct. 1541 (orig.).

F. fr., vol. 3114. — Pouvoir donné par le roi au duc de Guise pour le commandement de l'armée d'Italie 1555 (f. 54). — Lettre du duc de Guise au parlement de Paris en faveur de l'établissement de l'Inquisition en France, 24 octobre 1555.

F. fr., vol. 3115. — Même pouvoir que cy-dessus (f. 41). — Le même en italien daté du 14 novembre 1556 (f. 93). — Pouvoir de lieutenant général après la défaite de Saint-Quentin, 10 septembre 1557 (f. 47 et 105).

F. fr., vol. 3118. — Trois lettres originales du duc de Guise à Jacques de Savoie, duc de Nemours; deux pendant la campagne de la Sainte-Ligue (15 et 18 mars 1556 (1557) f. 30 et 31); une après la paix de Cateau-Cambrésis, Beauvais, 5 nov. 1558. Lettres familières; les deux premières relatives à des dispositions militaires.

F. fr., vol. 3123. — Quarante-deux lettres du duc de Guise à Jacques d'Humières, gouverneur de Péronne, la plupart écrites pendant la campagne de 1558. — Copie de l'acte de capitulation de Thionville, du 22 juin 1558 (f. 179).

F. fr., vol. 3125. — Une lettre autographe de Guise au connétable, 16 juillet (fin du règne de Henri II) (f. 7).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

F. fr., vol. 3126. — Deux lettres de Guise au roi, 30 mai et 10 juin (1557), relatives à la campagne d'Italie.

F. fr., vol. 3132. — Articles du duel de Jarnac et de la Chasteigneraye, signés de Guise en qualité de témoin (f. 9).

F. fr., vol. 3136. — Trois lettres de Guise au duc de Nevers, 1557, 1558 et 1560.

F. fr., vol. 3138. — Lettre de Guise à la reine relative au siège de Marienbourg, 1er juillet 1554.

F. fr., vol. 3143. — Recueil de pièces originales sur les campagnes de 1557 et de 1558; copie des mémoires attribuées à Robertet; service de la marine pendant la campagne de 1557; état de l'artillerie; gages du duc de Guise et des autres capitaines; service des munitions. — Lettre de Guise à Nemours, 6 mars 1558 (1559).

F. fr., vol. 3149. — Quatre lettres du duc de Guise au s. d'Humières, trois en 1557, une en 1558, relative à la campagne dirigée par le duc quand il eut été nommé lieutenant général (orig.).

F. fr. vol. 3151. — Recueil de lettres originales adressées au duc de Guise par le prince de Condé, le roi de Navarre, Marie de Lorraine, reine d'Ecosse, etc. — Lettre de Guise au roi en 1558.

F. fr., vol. 3157. — Règne de François II. — Dix lettres de Guise au connétable, dont deux sur la conjuration d'Amboise. — Une lettre de Guise à Henri de Montmorency-Damvile. — Rapports au connétable sur les intrigues des Guises pendant ce règne.

F. fr., vol. 3158. — Correspondance du connétable pendant le règne de François II. — Une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lettre de Guise au connétable, 12 novembre 1560 (orig.).

F. fr., vol. 3159. — Règne de François II et commencement du règne de Charles IX. — Une lettre de Guise à d'Humières du 7 octobre 1560.

F. fr., vol. 3176, f. 82. — Copie du testament du duc de Guise daté du 24 février 1562 (1563). (Cette pièce a été publiée par le marquis de Bouillé. — Plusieurs lettres du duc de Guise, dont l'une au duc de Wurtemberg avant le massacre de Vassy. — Interrogatoire de Poltrot de Meré.

F. fr., vol. 3179. — Trois lettres de Guise à Mad. la connétable écrites après la bataille de Dreux et donnant des nouvelles des préparatifs du siège d'Orléans.

F. fr., vol. 3187. — Deux lettres de Guise à d'Humières, dont une 5 janvier 1562 (1563) écrite pendant les préparatifs du siège d'Orléans.

F. fr., vol. 3194. — Correspondance de Montmorency. — Une lettre de Guise au connétable, 7 février 1562 (1563), relative au siège d'Orléans.

F. fr., vol. 3197. — Règne de Charles IX. — Une lettre de Guise au connétable, Doullens, 8 décembre 1561.

F. fr., vol. 3219. — Correspondance d'Artus de Cossé Gonnor, frère du maréchal de Brissac, chargé de la superintendance des finances. — Trois lettres de Guise à Gonnor pendant les approches du siège d'Orléans et pendant le siège, janvier et février 1563 (orig.).

F. fr., vol. 3223. — Correspondance de René de Bastarnay, comte du Bouchaige. — Lettres du duc de Guise relatives au don de deux terres en Dauphiné concédées par le roi au s. du Bouchaige.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

F. fr., vol. 3225. — Une lettre de Guise à Nemours, camp près Amiens, 15 octobre 1558.

F. fr., vol. 3410. — Une lettre de Guise au duc François de Montmorency, gouverneur de Paris, 15 janvier 1561 (1562).

F. fr., vol. 3919. — Une lettre de Guise au roi relative à la campagne d'Italie, 1er août 1557.

F. fr., vol. 3951, f. 48. — Pamphlet contre le duc de Guise en 1560.

F. fr., vol. 4047. — Convoi funèbre du duc de Guise, 19 mars 1592 (1563).

F. fr., vol. 4129. — Ambassade du s. de la Vigne à Constantinople en 1557 et 1558. — Trois lettres de Guise à La Vigne : l'une en 1557 pendant la campagne d'Italie; l'autre en 1558, au début de la négoeiation de Cateau Cambrésis; l'autre le 8 avril 1559 après la signature du traité. — Récit, par 'e duc de Guise, des opérations de son armée autour de Civitella au royaume de Naples, 23 mai 1557.

F. fr., vol. 4638. — Correspondance de Guillaume de Saulx de Villefrancon, lieutenant de roi en Bourgogne en l'absence de Tavannes. — Une lettre de Guise à Villefrançon, 17 décembre 1558.

F. fr., vol. 4639. — Correspondanée de Claude de Lorraine duc d'Aumale. — Une lettre de Guise au duc d'Aumale, 29 août 1557, relative à la campagne d'Italie.

F. fr., vol. 4640. – Correspondance de Tavannes. — Quinze lettres du duc de Guise à Tavannes de 1557 à 1561. — Minute d'une lettre de Tavannes à Guise.

F. fr., vol. 5676. — Recueil de pièces sur la campagne de la Sainte-Ligue en Italie en 1557. —

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Lettres du duc de Guise aux ambassadeurs de France à Rome ou aux ministres du roi à la cour, principalement pendant cette campagne.

F. fr., vol. 5780 et 5781. — Recueil de pièces relatives à la défense de Metz en 1552.

F. fr., vol. 6610. — Recueil de pièces originales sur l'assassinat du duc de Guise par Poltrot de Meré; la plupart sont accompagnées d'une copie en écriture moderne.

F. fr., vol. 6622. — Recueil de lettres autographes de princes et princesses écrites pendant les règnes de François Ier, Henri II et François II. — Lettre autographe du duc François de Guise au roi, recontant la blessure qu'il vient de recevoir au siège de Boulogne.

F. fr., vol. 6626. — Règnes de François II et de Charles IX jusqu'à la fin de 1563; concile de Trente. — Correspondances intéressant le duc de Guise.

F. fr., vol. 6632. — Règne de Henri II, 1558. — Quelques lettres du duc de Guise.

F. fr., vol. 6637. — Règne de François premier; Correspondance de Montmorency. — Deux lettres de François de Guise.

F. fr,, vol. 10395. — Campagne de la Sainte-Ligue en Italie, en 1557, commandée par le duc de Guise. — Pièces de comptabilité; montres des compagnies, etc.

F. fr., vol. 15871, 72, 73, 74, 75, 76 et 77. — Ces recueils ont été formés par les Bénédictins et font partie de la collection de documents rassemblés par les pères de cet ordre pour écrire l'histoire de la Guyenne. Chacun d'eux contient deux à trois cent pièces, la plupart originales ou minutes, dont

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

beaucoup ont été publiées dans le cours de ces dernières années. On y trouve un grand nombre de lettres et de minutes de lettres du duc de Guise aux officiers du roi dans la haute et basse Guyenne, Saintonge, Angoumois, Provence, Languedoc, Bretagne et Poitou.

Le vol. 15871 contient des documents de 1560 et de 1559.

Le vol. 15872 contient des documents de 1559.

Le vol. 15873 contient des documents de 1560 et des mélanges postérieurs.

Le vol. 15874 contient des documents de 1561.

Le vol. 15875 contient des documents depuis le 1er juin 1561.

Le vol. 15876 contient des documents du 1er mai au 1er septembre 1562.

Le vol. 15877 contient des documents du 1er juin au 31 décembre 1562.

F. fr., vol. 17286, — Requête des Etats de France opprimés par la tyrannie de Guise, pamphlet contre le duc de Guise, qui fut imprimé sous François II. — Autre copie Ve de Colbert, vol. 28, f. 32.

F. fr., vol. 17305. — Récit de la mort du duc de Guise sous les murs d'Orléans.

F. fr., vol. 17870. — Mémoire sur les affaires d'Italie envoyé au roi par le duc de Guise et apporté à la cour par le s. de Vineulx pendant la campagne de la Sainte-Ligue, camp de Saint-Benedict, 3 juin 1557.

F. fr., vol. 20153. — Siège d'Orléans par le duc de Guise en 1563.

F. fr., vol. 20441. — Correspondance du connétable et de Lansac relative aux affaires d'Italie au

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

commencement du règne de Henri II. — Une lettre du duc de Guise.

F. fr., vol. 20449. — Administration du Dauphiné au commencement du règne de Henri II. — Correspondance et lettres du duc de Guise.

F. fr., vol. 20450. — Règne de Henri II; affaires d'Italie, de 1554 à 1556. — Deux lettres du duc de Guise.

F. fr., vol. 20454. — Expédition d'Italie en 1557. — Vingt lettres ou environ, la plupart en minutes, du duc de Guise au roi et à divers officiers, surtout au connétable et à un commissaire des guerres, nommé Binet, pendant la campagne de la Sainte-Ligue. — Notes diverses sur cette campagne. — Instruction du duc de Guise au maréchal Strozzi. — Une lettre de d'Andelot au duc de Guise, 1557.

F. fr., vol. 20458. — Deux lettres du duc de Guise. — Une lettre de François II à Guise racontant la mission en Ecosse de Jean de Monluc, évêque de Valence.

F. fr., vol. 20459. — Correspondance de Claude Gouffier de Boissy, grand écuyer de France sous Charles IX. — Quatre lettres de Guise. — Pièces sur la défense de Metz en 1552. — Lettres de Gonnor, de d'Humières et de Montmorency à Guise.

F. fr., vol. 20461. — Recueil de pièces, la plupart en copies du temps sur la mort du duc de Guise et sur la complicité de Coligny. — Protestation de Coligny. — Procès-verbal de la réconciliation de Moulins. — Procès de Poltrot de Meré. — Supplique de la duchesse de Guise. — Déclaration de Condé du 15 mai 1563. — Lettres du duc de Guise (copies du temps).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

F. fr., vol. 20462, f. 211. — Minute d'une lettre du duc de Guise à Blaise de Monluc. (Monluc dit dans ses *Commentaires*, t. II, p. 258, que le duc de Guise écrivait de sa main les minutes de ses lettres. C'est ici le lieu de le rappeler).

F. fr., vol. 20465. Règne de Henri II. — Correspondance et lettres du duc de Guise.

F. fr., vol. 20468. — Correspondance du duc François de Guise, de son père et de plusieurs membres de sa famille, principalement sous François premier.

F. fr., vol. 20469. — Lettres adressées au duc de Guise alors qu'il n'était que duc d'Aumale, relativement à l'administration du Dauphiné en 1548 et 1549.

F. fr., vol. 20470. — Règne de Henri II, de 1552 à 1555. — Correspondance et lettres du duc de Guise.

F. fr., vol, 20471. — Recueil de la correspondance de Guise en 1557 et 1558. — Cinq lettres de Guise. — Plusieurs lettres adressées à ce prince. — Récit de la prise de Thionville (f. 141).

F. fr., vol. 20483. — Mélanges. — Lettres du duc de Guise et de sa mère Antoinette de Bourbon.

F. fr., vol. 20510. — Correspondance du duc d'Estampes depuis le milieu du règne de François premier jusqu'à la fin du règne de Charles IX. — Une lettre de Guise (f. 86) (règne de François II).

F. fr., vol. 20511. — Lettres adressées au duc d'Aumale, depuis duc de Guise, relatives à l'administration du Dauphiné, à la répression de Bordeaux et autres évèvements du commencement du règne de Henri II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

F. fr., vol. 20513. — Correspondance et lettres du duc de Guise pendant la guerre de 1557 en Italie ou la guerre du nord de la France en 1558.

F. fr., vol. 20514, 20515, 20516, 20517. — Administration du Dauphiné dans les premières années du règne de Henri II. — Correspondance de François de Lorraine, duc de Guise, et de sa mère, Antoinette de Bourbon.

F. fr., vol. 20519. — Défense de Metz en 1552. — Correspondance et lettres du duc de Guise.

F. fr., vol. 20520, 20522, 20526, 20529. — Campagne de la Sainte-Ligue en Italie, en 1557. — Correspondance du duc de Guise.

F. fr., vol. 20530. — Administration du Dauphiné sous Henri II. — Guerre d'Italie, etc. — Correspondance de François de Lorraine.

F. fr., vol. 20533, 20534. — Administration du Dauphiné au commencement du règne de Henri II. — Correspondance du duc de Guise.

F. fr., vol. 20535. — Correspondance du duc de Guise, 1557 et 1558.

F. fr., vol. 20536. — Défense de Metz; campagne de 1557. — Correspondance du duc de Guise.

F. fr., vol. 20537. — Règne de Henri II. — Correspondance du duc de Guise.

F. fr., vol. 20538, 20541, 20542, 20543. — Dauphiné au commencement du règne de Henri II. — Correspondance du duc de Guise.

F. fr., vol. 20544. — Correspondance du duc de Guise, 1553.

F. fr., vol. 20545. — Règne de Henri II, 1554. Correspondance du duc de Guise.

F. fr., vol. 20548, 20549, 20550, 20551, 20552, 20553, 20554, 20555. — Administration du Dau-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

phiné de 1547 à 1553. — Correspondance de François de Lorraine.

F. fr., vol. 20577. — Correspondance du duc de Guise pendant le règne de Henri II. — Dauphiné. — Insurrection de Bordeaux. — Défense de Metz. — Campagne de la Sainte-Ligue. — Lieutenance générale. — Lettres du duc de Guise ou à lui adressées par Paul IV, Henri II, le cardinal de Ferrare, Marie d'Ecosse, le cardinal Louis de Guise, Diane de Poitiers, Coligny, Lansac, de Selve, Raince, etc. (Copies de la main du secrétaire de Gaignières rangées en ordre).

F. fr., vol. 20640. — Règne de Henri II (1548-1549). — Quelques lettres du duc de Guise.

F. fr., vol. 20644. — Règne de Henri II (1556). — Correspondance et lettres du duc de Guise.

F. fr., vol. 20645. — Règne de Henri II (1557). — Correspondance et lettres du duc de Guise.

F. fr., vol. 20646. — Règne de Henri II (1558). — Correspondance et lettres du duc de Guise.

F. fr., vol. 20647. — Règne de Henri II (1557). — Correspondance et lettres du duc de Guise.

F. fr., vol. 20648. — Correspondance et lettres de Boisy sous Henri II. — Lettres du duc de Guise.

F. fr., vol. 22429. — Etats de la maison du duc de Guise. — Recueil de pièces sur ses demêlés avec Coligny, sur sa mort, sur la plainte de la duchesse au parlement.

F. fr., vol. 22433. — Comptes de Guillaume de Champagne, trésorier de Guise en 1562 et 63 (orig.).

F. fr., vol. 22437. — Recueils de mandements, quittances, etc. du duc de Guise, la plupart origi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

naux sur parchemin. — Etats de la maison de ce prince (f. 42 à 91).

F. fr., vol. 23191. — Règne de Henri II (1557-1558). — Correspondance et lettres du duc de Guise.

F. fr., vol. 23192. — Règne de Henri II (1558). — Correspondance et lettres du duc de Guise.

F. fr., nouv. acquis., vol. 1233. — Recueil de copies de lettres par M. Bertrand. — Règnes de François Ier et de Henri II. — Les originanx sont conservés à la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg. — Quelques lettres du duc de Guise.

F. fr., nouv. acquis., vol. 1234. — Suite du même recueil. — Règne de François II. — Quelques lettres du duc de Guise.

F. fr., nouv. acquis., vol. 6011. — Suite du même recueil. — Copies de la Bibl. nationale. — Lettres du duc de Guise.

Coll. Dupuy, vol. 44. — Une lettre du duc de Guise.

Coll. Dupuy, vol. 86. — Pièces sur la campagne de la Sainte Ligue en Italie (1557). — Don au duc de Guise d'une maison à Calais. — Copie de pamphlets contre le duc de Guise. — La plupart de ces pièces se retrouvent dans le vol. 2831 et 3951 du fonds français.

Coll. Dupuy, vol. 324. — Récit des obsèques du duc de Guise, copie prise sur le cérémonial de la Cour des Comptes.

Vc de Colbert, vol. 23. — Lettres du duc de Guise à d'Humières (1553-1558) (f. 102 à 160) (copies du XVIIe siècle.

Vc de Colbert, vol. 24. — Quatre lettres du duc de Guise à Gonnor écrites à la fin de 1562 et au

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

commencement de 1563 au sujet des munitions et de la solde de l'armée royale sous les murs d'Orléans.

Vc de Colbert, vol. 27. — Correspondances originales touchant les préludes de la guerre civile en Guyenne, Perigord, Saintonge, Poitou, Provence, Bretagne, depuis le 1er octobre 1560 jusqu'au 1er avril 1561. — Lettres du duc de Guise aux officiers du roi.

Vc de Colbert, vol. 28. — Règne de François II. — Pamphlets contre le duc de Guise. — Correspondance et lettres du duc de Guise (orig.).

Vc de Colbert, vol. 84. — Onze lettres du duc de Guise à Gonnor relatives aux besoins de l'armée royale, fin 1562 et commencement de 1563 (copies du XVIIe siècle. Les originaux sont en partie dans le vol. 24 de la même collection).

Vc de Colbert, vol. 391. — Lettres originales du duc de Guise (1554 à 1561) à Bernardin Bochetel, évêque de Rennes, ambassadeur du roi auprès de l'empereur d'Allemagne, touchant principalement les préludes du concile de Trente.

Coll. Moreau, vol. 833. — Lettres du duc de Guise au parlement de Dijon et autres pièces.

Coll. Clairembault, vol. 345. — Correspondance et lettres du duc de Guise du 4 octobre 1552 au 1er juillet 1553 (orig.).

Coll. Clairembault, vol. 346. — Défense de Metz par le duc de Guise, 1552 (orig. et copies).

Coll. Clairembault, vol. 347. — Correspondance du duc de Guise du 1er juillet 1553 au 17 décembre 1554 (orig. et copies).

Coll. Clairembault, vol. 348. — Correspondance

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

du duc de Guise du 17 décembre 1554 jusqu'à la fin de 1556 (orig. et copies).

Coll. Clairembault, vol. 349. — Correspondance et lettres du duc de Guise en 1556 et 1557 (orig. et copies).

Coll. Clairembault, vol. 350. — Correspondance et lettres du duc de Guise pendant les six premiers mois de 1557.

Coll. Clairembault, vol. 351. — Correspondance et lettres du duc de Guise pendant les six derniers mois de 1557 et les quatre premiers de 1558 (orig. et copies).

Coll. Clairembault, vol. 352. — Correspondance et lettres du duc de Guise de mai à décembre 1558 (orig. et copies).

Coll. Clairembault, vol. 353. — Quelques lettres du duc de Guise écrites en 1558, 1559 et 1560.

Coll. Clairembault, vol. 1113. — Recueil de l'ordre du Saint Esprit, t. III. — Lettres du duc de Guise en 1553.

Arch. nat., K. 1492. — Correspondance du duc de Guise avec Philippe II ou son ambassadeur en France, Perrenot de Chantonay, du 1er août 1558 au 1er janvier 1560 (Orig.).

Arch. nat., K. 1493. — Règne de François II. — Même composition du carton.

Arch. nat., K. 1494. — Année 1561. — Même composition du carton.

Arch. nat., K. 1495. — Année 1561. — Même composition du carton.

Arch. nat., K. 1496. — Années 1560, 1561 et surtout 1562. — Même composition du carton.

Arch. nat., K. 1497. — Année 1562. — Même composition du carton.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Arch. nat., K. 1498. — Année 1562, du 1er juin au 31 décembre. — Même composition du carton.

Arch. nat., K. 1499. — Année 1563, premier semestre. — Même composition du carton.

Arch. nat., K. 1500. — Année 1562 et 1563. — Même composition du carton.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

TABLE DES MATIÈRES

PROLOGUE

Pages

François de Lorraine, duc de Guise. — Règne de François II. — Rivalité de Guise et de Coligny. — Troubles de la Réforme. — Massacre de Vassy (1er mars 1562). — Entrée du duc de Guise à Paris (16 mars). — Rôle du duc de Guise dans la première partie de la guerre de 1562... 1

CHAPITRE PREMIER

Condé se met en campagne (7 novembre 1562). — Bataille de Dreux (19 décembre 1562). — Le duc de Guise se remet en campagne (26 décembre). — Dénuement de l'armée royale. — Prise du Portereau d'Orléans (6 février 1563). — Attentat de Poltrot de Meré (18 février). — Mort du duc de Guise (24 février). — Obsèques du duc de Guise (19 mars). — Arrestation de Poltrot de Meré (20 février). — Premier interrogatoire de Poltrot (21 février). — Second interrogatoire (27 février). — Cœur de Roy est conduit à Paris (6 mars). — Troisième interrogatoire de Poltrot (7 mars). — Poltrot disculpe l'amiral Coligny (15 mars). — Condamnation de Poltrot (18 mars). — Derniers interrogatoires et supplice de Poltrot..... 17

CHAPITRE SECOND

Le premier président de Thou. — Le duc d'Aumale envoie la déposition de Poltrot au camp

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de l'amiral (22 février 1563). — Réponse de Coligny (12 mars). — Le duc d'Aumale demande justice de l'assassinat (fin avril). — Seconde apologie de Coligny (5 mai). — Requête de la duchesse de Guise à Meulan (26 septembre). — Assassinat de Charry (31 décembre 1563). — Arrêt du conseil privé qui évoque l'affaire de Coligny et renvoie le jugement à trois ans (5 janvier 1564). — Départ de la cour pour le voyage en France (24 janvier 1564). — Echauffourée du 8 janvier 1565 à Paris. — Catherine résolue à régler la querelle des Guises. — Arrivée de la cour à Moulins (22 décembre 1565). Première séance du conseil (12 janvier 1566). — Arrêt qui clôt l'instruction (17 janvier). — Arrêt du conseil qui renvoie Coligny des fins de la plainte (29 janvier). — Réconciliation apparente des Guises et des Coligny. — Henri de Lorraine, duc de Guise, en Hongrie. — Seconde et troisième guerre civile. — Coligny revient à la cour (12 septembre 1571). — Coligny pousse le roi à envahir les Flandres. — Haine des Guises pour Coligny. — Arrêts du conseil relativement à la réconciliation des deux maisons (27 mars et 1er mai 1572). — Le duc de Guise se soumet à l'arrêt de Moulins (12 mai)..... 83

ÉPILOGUE

Coligny et la guerre des Flandres. — Attentat de Maurevel (22 août 1572). — Massacre de la Saint-Barthélémy (24 août)..... 157

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. Etat de maison du duc de Guise..... 163
II. Le tumulte de Vassy..... 166
III. La bataille de Dreux..... 178

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

IV. Première déposition de Poltrot de Meré. 191
V. Seconde déposition de Poltrot de Meré. 192
VI. Lettre de de Thou à la reine, 27 février 1563 195
VII. Lettre de de Thou à la reine, 6 mars 1563. 197
VIII. Troisième déposition de Poltrot de Meré. 199
IX. Lettre de de Thou à la reine, 7 mars 1563. 203
X. Première réponse de Coligny 205
XI. Lettre de de Thou à la reine, 15 mars 1563 206
XII. Lettre du parlement à la reine, 17 mars 1563 208
XIII. Lettre de de Thou à la reine, 17 mars 1563 210
XIV. Lettre de de Thou à la reine, 18 mars 1563 212
XV. Quatrième déposition de Poltrot de Meré. 214
XVI. Seconde réponse de Coligny 215
XVII. Arrêt d'acquittement de Coligny 216
XVIII. Notes pour servir à l'histoire du duc de Guise 217

Evreux. — Imprimerie de l'Eure, L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFCRNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

—

COMMENTAIRES ET LETTRES DE BLAISE DE MONLUC, MARÉCHAL DE FRANCE, 1864-1872, 5 vol. in-8°, édition publiée pour la *Société de l'Histoire de France*.

MÉMOIRES INÉDITS DE MICHEL DE LA HUGUERYE, 1877-1880, 3 vol. in-8°, publiés pour la *Société de l'Histoire de France*.

HISTOIRE UNIVERSELLE, par Agrippa d'Aubigné, 1886-1894, 9 vol. in-8°, édition publiée pour la *Société de l'Histoire de France*.

NOTICE DES PRINCIPAUX LIVRES MANUSCRITS ET IMPRIMÉS QUI ONT FAIT PARTIE DE L'EXPOSITION DE L'ART ANCIEN AU TROCADÉRO, 1879, in-8°, Techener.

LE DUC DE NEMOURS ET MADEMOISELLE DE ROHAN (1531-1592), Paris, 1883, petit in-8°, Labitte.

LE TRAITÉ DE CATEAU-CAMBRÉSIS, 1889, in-8°, Labitte.

LA PREMIÈRE JEUNESSE DE MARIE STUART, 1891, petit in-8°, Paul, Huart et Guillemin.

MÉMOIRES ET POÉSIES DE JEANNE D'ALBRET, 1893, petit in-8°, Paul, Huart et Guillemin.

LE MARIAGE DE JEANNE D'ALBRET, 1877, in-8°, Labitte.

ANTOINE DE BOURBON ET JEANNE D'ALBRET, suite de *Le Mariage de Jeanne d'Albret*, 4 vol. in-8°, 1881-1886, Labitte.

Ces deux ouvrages ont été honorés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en 1887, du grand prix Gobert.

JEANNE D'ALBRET ET LA GUERRE CIVILE, suite de *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. I, in-8°, 1897, Emile Paul et fils et Guillemin.

Evreux. — Imprimerie de l'Eure, L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meillet.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M307251

M307251

THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA